

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 30 janvier 2015

Mme LE MAIRE	- Appel nominal.	
Mme LE MAIRE	- Désignation d'un secrétaire.	
Mme LE MAIRE	1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014 – Approbation.	<i>Page 7</i>
Mme LE MAIRE	2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.	<i>Pages 7 et 8</i>
M. ASSEH	3 - Présentation du rapport « Dialogue citoyen et co-construction : vers une nouvelle gouvernance ».	<i>Pages 9 à 29</i>
M. ASSEH	4 - Evolution des Conseils de Quartier – Approbation.	<i>Pages 29 à 33</i>
Mme NAEL	5 - Expérimentation des Conseils Citoyens – Approbation.	<i>Pages 34 et 35</i>
Mme BLIN	6 - Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers – Nouvelle configuration – Approbation.	<i>Pages 35 à 38</i>
M. BOLO	7 - Budget Primitif 2015 – Vote du budget principal et du budget annexe fossoyage – Approbation.	<i>Pages 39 à 60</i>
M. BOLO	8 - Vote des taux 2015 des 3 taxes directes locales - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : majoration – Approbation.	<i>Pages 60 à 62</i>
Mme NAEL	9 - Subventions au titre des actions éducatives - Convention avec la Fédération des Amicales Laiques 44 (FAL 44) et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP44) - Convention avec l'association le Relais - Approbation.	<i>Pages 63 et 64</i>
Mme NAEL	10 - Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « Les Perrines », association ARRIA, au sein de l'école élémentaire Champenois – Renouvellement de la convention – Approbation.	<i>Pages 64 et 65</i>

Mme SALOMON	11	- Politique publique « familles et parentalité » - Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 65 à 68</i>
M. REBOUH	12	- Associations sportives – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 68 et 69</i>
M. REBOUH	13	- S.E.M. Nantes Métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Délégation de service public - Centre de Loisirs du Petit Port : dispositions financières – Avenant n° 6 - Approbation.	<i>Pages 69 à 71</i>
Mme BASSAL	14	- Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants - Approbation.	<i>Pages 71 et 72</i>
Mme BASSAL et Mme FAVENNEC	15	- Politique publique Egalité, volets Intégration - Citoyenneté et Lutte contre l'homophobie – Conventions avec la CIMADE, le Centre Interculturel de Documentation (CID) et le Centre LGBT – Approbation.	<i>Pages 72 à 75</i>
M. SALECROIX	16	- Associations Vie Etudiante – Première répartition de subventions – Avenant – Approbation.	<i>Page 75 et 76</i>
M. BOLO	17	- ACCOORD – Accueils de loisirs et centres de vacances – Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public / Actions éducatives, sociales et culturelles – Avenant n° 3 à la convention d'objectifs - Approbation.	<i>Pages 76 et 77</i>
Mme BENÂTRE	18	- Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 77 et 78</i>
Mme DANIEL	19	- Echanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.	<i>Pages 78 et 79</i>
M. MARTINEAU	20	- Associations culturelles – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 79 à 82</i>
M. SEASSAU	21	- Associations culturelles – Conventions – Approbation.	<i>Pages 82 et 83</i>
M. SEASSAU	22	- Lecture publique et associations culturelles – Conventions - Approbation.	<i>Page 83</i>
M. NICOLAS	23	- Sécurité et Tranquillité publique - Convention entre la Ville et la Préfecture en matière de prévention situationnelle – Approbation.	<i>Pages 84 et 85</i>
Mme LEFRANC	24	- Transactions foncières diverses – Approbation.	<i>Pages 85 à 88</i>
Mme LEFRANC	25	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Pages 88 et 89</i>
M. CHATEAU	26	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Convention - Approbation.	<i>Pages 89 à 91</i>
M. BOLO	27	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>Pages 91 et 92</i>

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assisté de : MM. BOLO, ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, Mme DANIEL, MM. JUNIQUE, HUARD, REBOUH, NICOLAS, MARTINEAU, Mmes CHOQUET, BENÂTRE, BASSAL, TOUCHEFEU, BIR, M. ASSEH, Mmes RODRIGUEZ, PIAU, M. MARTIN, Mmes PADOVANI, HAKEM, LEFRANC, NAEL, MM. TRICHET, BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, MM. MOREAU, LE BRUN, Mmes BOCHER, SOTTER, M. NOURY, Mmes BASSANI-PILLOT, MEZIANE, BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, MM. MARAIS, GUISSÉ, Mme FAVENNEC, MM. SOBCZAK, CHATEAU, QUERO, MAUDUIT, Mmes COPPEY, LAERNOES, MM. BELHAMITI, DEMIREL, Mme CISSE, M. SALECROIX, Mme RIO, MM. RENEAUME, ROUSSELY, Mmes GUERRA, KRYSMANN, M. GRELARD, Mmes HAMEL, GARNIER, MM. BAINVEL, RICHARD, STEKR-RIDEL, FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Est excusée: Mme HOUEL (pouvoir à Mme GARNIER).

Secrétaire

Mme DANIEL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme LE MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer.

Mme le Maire procède à l'appel nominal.

Mme LE MAIRE – Chers collègues, je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît. Merci. Nous allons donc démarrer le Conseil municipal. Avant d'entamer notre ordre jour, un point pour l'information de l'ensemble des collègues du Conseil municipal. Hier, Isabelle Roulleau a donné sa démission du Conseil municipal. Je vous informe donc que, conformément aux règles en vigueur et dans l'ordre du tableau, c'est M. Gildas Salaun qui lui succédera. Merci.

Je voudrais aujourd'hui, avant que nous démarrions les dossiers, les délibérations que nous avons prévues pour ce Conseil municipal, suite aux événements dramatiques qui ont frappé notre pays, dire maintenant quelques mots.

Mesdames, messieurs, chers collègues, c'est la première fois que nous nous retrouvons ici au Conseil municipal, depuis les terribles événements qui ont frappé notre pays les 7, 8 et 9 janvier derniers. Charb, Cabu, Wolinski, Tignous, Philippe Honoré, Bernard Maris, Mustapha Ourad, Elsa Cayat, Frédéric Boisseau, Michel Renaud, Franck Brinsolaro, Ahmed Merabet, Clarissa Jean-Philippe, Yoav Hattab, Philippe Braham, Yohan Cohen, François-Michel Saada ont été froidement et lâchement assassinés. Face à l'indicible, à la barbarie, à l'horreur et la haine, il est naturellement difficile de trouver les mots justes. Aujourd'hui, c'est au nom de l'ensemble de notre Conseil municipal que je m'exprime.

C'est la démocratie qui a été attaquée. Dans cette situation, la première réaction des français, notre première réaction a été de montrer à ceux qui ont commis ces actes inqualifiables qu'ils n'ont pas gagné et qu'ils ne gagneront jamais. À Nantes, dans une mobilisation massive, 80 000 personnes dans leur diversité ont rappelé leur attachement indéfectible aux valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité) et leur attachement profond à la laïcité. Cette réaction était indispensable car, oui, dans une telle période, nous devons être rassemblés. La République, c'est ce qui nous rassemble, ce qui nous protège du poison de la division. La République, c'est la liberté d'expression, la liberté de conscience et d'opinion. C'est la sécurité pour chacune et chacun. La République, ce ne sont pas les amalgames. La République, c'est un combat de tous les jours.

Alors, passé le temps de la seule émotion, c'est le moment pour chacune et chacun de se demander comment nous contribuons à agir, agir encore et davantage pour ensemble faire vivre ces valeurs. C'est notre responsabilité collective. Nous ne pouvons accepter que notre société produise des égarés qui tombent dans les idéologies haineuses. Nous devons faire de l'égalité non seulement un cap pour chacune et chacun, dans nos actions, mais aussi une réalité encore plus concrète au quotidien. Mesdames, Messieurs, pour cela nous avons une exigence à porter : celle du vivre ensemble, ce vivre ensemble dans le respect de nos différences et de notre diversité. C'est ce qui nous anime lorsque nous investissons dans nos écoles, lorsque nous investissons pour l'emploi, pour la culture ou encore pour le sport.

Pas un citoyen, pas une citoyenne ne doit se sentir exclu de nos actions de la République. C'est plus que jamais notre combat. Dans ces circonstances plus que particulières, je vous propose d'accentuer encore notre mobilisation collective autour de trois piliers.

L'éducation d'abord. L'école doit être le lieu d'apprentissage de la citoyenneté. C'est dans son enceinte que nos enfants apprennent à vivre ensemble. Nous proposerons donc l'inscription des questions de citoyenneté, des questions d'interculturalité, mais aussi d'éducation aux médias et aux réseaux sociaux dans les Projets Éducatifs de Territoire, dans tous les quartiers nantais.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 JANVIER 2015

I – 7

Deuxième pilier : la formation. Je souhaite la mise en place d'une formation en direction des adultes référents, en contact avec les enfants, les adolescents et les jeunes de notre Ville, à commencer naturellement par les agents municipaux mais aussi les animateurs et coordinateurs du temps périscolaire et des temps de loisirs. Et parce que chaque Nantais doit pouvoir échanger, apprendre et se confronter aux autres, je propose la mise en place d'une université populaire liberté et laïcité, en lien avec les associations nantaises.

Enfin, troisième pilier : la lutte contre les discriminations, contre toutes les discriminations. Elle ne peut se contenter de discours. Elle doit être en action, collective et permanente. Je vous propose de fédérer les énergies en travaillant avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, pour mettre en place un Rendez-vous nantais de la citoyenneté. C'est dans cet esprit que je réunirai avant l'été l'ensemble des Conseils consultatifs de la Ville de Nantes, pour leur demander de travailler sur des propositions concrètes, précises et pragmatiques, pour avancer dans ce combat contre l'antisémitisme, contre le racisme, contre toutes les formes de discrimination. Sur ces sujets, nous devons et nous pouvons, j'en suis certaine, être rassemblés au-delà de nos différences et nous retrouver dans l'action, ici à Nantes.

Mesdames et messieurs, je vous propose maintenant de vous lever pour observer une minute de silence à la mémoire de celles et ceux qui sont morts victimes de la barbarie et de l'obscurantisme.

Une minute de silence est respectée.

Très bien. Chers collègues, je vous propose que nous entamions l'ordre du jour, même s'il paraît toujours compliqué, après un moment de cette nature, de reprendre le fil des délibérations et en même temps, nous l'avons dit les uns et les autres : nous avons eu l'occasion, y compris d'en échanger avec Mme Garnier quand nous nous sommes vus comme traditionnellement avant ce Conseil municipal, ce moment de rassemblement était important. Et en même temps, notre manière de contribuer à l'action est justement de continuer à avancer, chacun dans le respect de ses convictions, chacun en responsabilité.

Après l'appel nominal, nous avons donc à désigner un secrétaire de séance pour notre Conseil d'aujourd'hui. Je propose que ce soit Mme Karine Daniel.

Mme LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014 – Approbation.

Mme LE MAIRE – Délibération numéro 1, elle concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre dernier. Avec un petit point de modification qui s'est produit à la page 65 sur le point 13 puisque c'est le nom de Mme Guerra qui a été indiqué en lieu et place du nom de Mme Rio.

Cette précision ayant été apportée, y a-t-il des questions ? Je mets donc aux voix cette délibération, ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu.

Mme LE MAIRE – Deuxième délibération : elle concerne les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, traditionnel compte rendu

I – 8

dans cet ordre du jour du Conseil municipal. Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Oui ?

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci, Mme le Maire. Chers collègues, cette délibération est l'occasion d'évoquer le parc des Oblates qui fait l'objet d'un aménagement continu et réussi depuis plusieurs années. En tant qu'habitante du quartier, je salue ce chantier qui participe souvent à la vitalité de la butte Sainte-Anne, véritable village dans la Ville, à l'identité forte et bénéficiant d'une vie associative particulièrement dense.

Je me félicite par ailleurs du soutien renouvelé que notre collectivité apportera dans le cadre d'une délibération relative aux associations culturelles, au festival Les Buttineries qui fut il y a une quinzaine d'années à l'origine du renouveau des fêtes de quartiers à Nantes.

Puisque cette association s'intéresse à la trame verte Sainte-Anne, je voudrais attirer votre attention, Mme le Maire, sur une particularité écologique du quartier Chantenay. Les abeilles, insectes pollinisateurs dont dépend la biodiversité, sont présentes en nombre sur ce secteur, en contrebas du parc des Oblates, dont elles assurent une typicité aujourd'hui menacée en raison notamment de la présence du frelon asiatique qui se nourrit des abeilles à partir du mois de juillet.

La destruction des ruches entières n'est pas le seul dégât causé par le frelon qui est également très dangereux pour l'homme en certaines circonstances. Des agents des espaces verts ont eu des réactions allergiques et de nombreuses piqûres. Il y a donc un réel problème de sécurité civile à prendre en compte sur ce sujet. Notre hôtel de ville a été concerné lui-même cet été. Je crois savoir que le Conseil général finance l'Institut pour la démoustication qui a lancé une étude sur la lutte contre le frelon. Le Conseil régional, qui finançait jusqu'en 2013 la mission d'expertise de la FDGDON, réclame l'inscription du frelon asiatique sur la liste des dangers sanitaires de première catégorie.

Pouvez-vous me dire quelle part notre municipalité prend dans la lutte contre ce phénomène d'invasion et comment elle entend protéger la typicité écologique des quartiers singuliers comme Chantenay ? Nous sommes en effet nombreux dans cette assemblée à souhaiter que la Ville et la Métropole mettent en place les moyens ou les aides nécessaires à la destruction de nombreux nids qui ont plus que doublé en un an. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Très bien. Quelques points sur les différents éléments que vous venez d'évoquer concernant le grand quartier Chantenay, Sainte-Anne et Bellevue, je le rappelle. Un point sur le dernier élément précis que vous avez évoqué, concernant les frelons asiatiques. C'est effectivement une question importante qui interpelle les services de la Ville depuis de nombreuses années. Je voudrais d'abord souligner la qualité du partenariat et des échanges de la Ville de Nantes avec les acteurs de l'apiculture que vous avez évoqués précédemment. Le sujet précis auquel vous faites référence est effectivement un enjeu pris en compte depuis de nombreuses années, notamment par le Service des Espaces Verts de la Ville de Nantes dans la conception même des jardins, dans l'entretien, dans tout le travail lié à la protection de l'environnement et de la biodiversité que vous évoquez.

Si vous le souhaitez, nous pourrions vous adresser des compléments d'information par écrit sur ce sujet qui n'était pas strictement lié à la délibération présentée, mais je vois que vous vous intéressez dans cette période tout particulièrement au quartier Bellevue Chantenay. Moi qui y suis particulièrement attachée, j'en suis ravie.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil prend acte.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

Présentation du rapport « Dialogue citoyen et coconstruction : vers une nouvelle gouvernance ».

Mme LE MAIRE – Dossier suivant. Chers collègues, cette présentation du rapport dialogue citoyen et coconstruction est pour nous un moment important dans la vie de cette assemblée au cours de ce mandat. Vous le savez : nous avons fait le choix de faire du dialogue citoyen et de la coconstruction une des pierres angulaires de ce mandat, un chantier phare, une grande ambition qui va vous être présentée aujourd'hui par Bassem Asseh, mais un plan d'action dans la durée. Un plan d'action qui s'échelonne sur les cinq années à venir du mandat.

Avant de laisser Bassem Asseh rentrer dans le concret, dans la déclinaison de ce rapport, je voudrais en profiter pour le remercier de son implication pour la coconstruction de ce rapport, le temps pris pour aller consulter les uns et les autres les membres de notre assemblée évidemment, mais aussi les membres des Conseils de quartiers du précédent mandat à qui nous avons voulu présenter en avant-première ce rapport pour bénéficier de leur regard, de leur expertise et de leur évaluation partagée du dispositif tel qu'il fonctionnait jusqu'aujourd'hui.

Je voudrais simplement revenir sur trois raisons. Trois raisons de fond qui nous font, qui me font être particulièrement volontariste sur ce sujet.

La première, je crois que chacune et chacun la ressent dans l'action d'élu de terrain tous les jours, c'est la défiance qui peut exister dans notre société française, dans le rapport entre le citoyen et la politique. Nous le savons bien : la crise économique et sociale peut venir accentuer cette question démocratique qu'il nous faut, je crois, affronter avec lucidité. Ce doute qui s'installe parfois nous amène, nous appelle à un renouvellement des pratiques politiques.

Pour moi, l'étape que nous proposons aujourd'hui de franchir au travers du dialogue citoyen et de la coconstruction fait partie intégrante de cette nécessaire évolution des pratiques, pour les élus évidemment, mais pas simplement – nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est un changement de posture pour chacune, pour chacun, pour les responsables politiques, pour les professionnels qui nous accompagnent, mais aussi pour les habitantes et pour les habitants.

La deuxième raison de fond que je voudrais souligner est la nécessité, je crois, dans une société où l'on pointe parfois la montée de l'individualisme, la montée du chacun pour soi, de démontrer qu'à Nantes nous avons les moyens, nous avons les ressources pour continuer à produire du commun, pour continuer à faire sens, pour continuer à faire du collectif. C'est bien ce sujet qui est en jeu puisqu'évidemment, prendre en compte la parole de chacune et de chacun, ce n'est à aucun moment donné céder à la démagogie. Ce n'est pas laisser croire que la Ville dira oui à tout.

C'est avoir la clarté et l'honnêteté intellectuelle de dire en amont les règles du jeu, de dire en amont : « Voilà ce que nous mettons au débat, voilà ce que nous ne mettons pas au débat. », et de garantir le respect de la parole des Nantaises et des Nantais, étant entendu évidemment que l'intérêt général n'est jamais la somme des intérêts individuels, mais qu'en revanche nous avons la conviction profonde, la conviction intime qu'un projet est plus efficace, est plus innovant, plus imaginatif, plus ancré dans la réalité des habitantes et des habitants quand il est construit avec celles et ceux qui font la Ville, avec celles et ceux qui vivent la Ville.

Enfin, la troisième raison de fond que je voudrais souligner est l'enjeu de la sobriété. Vous le savez : le contexte financier incite les collectivités locales à faire preuve de la plus grande prudence, à se demander chaque jour si chaque euro que nous dépensons est un euro utile pour Nantes, pour les Nantaises et les Nantais. Mais au-delà je crois, la sobriété pose la question du modèle de développement que nous voulons construire, qui évidemment n'adhère pas aux logiques de décroissance, et qui évidemment a bien conscience que le cycle de

I – 10

croissance exponentielle est derrière nous et que nous avons sans doute à Nantes un nouveau modèle de développement plus qualitatif à imaginer ensemble.

Eh bien, c'est aussi pour faire de cette sobriété non pas une contrainte mais une source de créativité, que nous entamons dans ce mandat cette grande étape du dialogue citoyen, en nous appuyant évidemment sur l'expérience des précédents mandats, en nous appuyant évidemment sur le saut qualitatif qui a notamment été franchi entre 2008 et 2014, mais en assumant tout aussi évidemment que ce à quoi nous aspirons, c'est à une évolution du modèle en tant que tel pour faire en sorte que tous les Nantais, toutes les Nantaises qui le souhaitent puissent contribuer à ces logiques de participation.

C'est pour cette raison que le rapport que Bassem Asseh va vous présenter est riche et dense, divers. Nous n'avons pas vocation à considérer que demain, un Nantais aura recours à l'ensemble de ces dispositifs, qu'un Nantais pourra à la fois participer aux Conseils de quartiers, au Conseil de l'Égalité Hommes-Femmes, au Conseil Nantais de la Citoyenneté des Étrangers, qu'il aura recours au budget participatif, qu'il aura recours au Bureau des projets. Non, bien sûr. Par contre, nous devons prendre nos responsabilités, être suffisamment exigeants pour que tous les Nantais, quelle que soit leur génération, quel que soit leur quartier, quel que soit leur mode de vie, quels que soient leur envie et leur mode de contribuer, par écrit, par oral, en numérique, en collectif, en petits groupes, puissent être suffisamment à l'aise pour le faire, parce qu'une des clés de la réussite de cet engagement, c'est la diversité des points de vue. C'est la représentation de cette diversité des points de vue qui doit nous donner la garantie d'un dispositif suffisamment solide, d'un dispositif suffisamment cohérent, d'un dispositif dans la durée.

Vous l'aurez compris : sur ce sujet, il ne s'agit pas d'un effet d'annonce. Il ne s'agit pas d'un effet de communication. Il s'agit bien de créer de la confiance avec les Nantaises et les Nantais, pour que pendant la durée de ce mandat, chacune et chacun sache que s'il le souhaite, oui, contribuer au projet nantais, oui, contribuer à la fabrique de la Ville, c'est possible.

Je vais donc laisser Bassem Asseh nous présenter ce rapport, et ensuite nous aurons naturellement un échange.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Mme le Maire. Chers collègues, ce rapport est donc le fruit d'un travail collectif, le fruit d'un travail collectif associant les habitants, associant les services de la municipalité et associant les élus. Vous verrez au fur et à mesure que nous avançons que ces trois parties prenantes sont extrêmement importantes dans la suite de ce plan d'action. Il s'agit donc pour nous d'une nouvelle gouvernance, d'une façon nouvelle d'imaginer la Ville, de gouverner la Ville collectivement, ensemble, habitants et élus.

Pour accomplir cette ambition, nous allons déployer à partir d'aujourd'hui un dialogue citoyen construit sur quelques principes que je vais évoquer avec vous, et ensuite nous entrerons dans la traduction concrète au travers des trois piliers de ce nouveau dialogue citoyen.

En ce qui concerne les principes, ce sont donc cinq grandes finalités qui doivent être servies par ces principes. Ces cinq grandes finalités sont bien évidemment le fait de rendre les politiques publiques plus efficaces et plus justes. Cela paraît évident que pour avoir une action publique juste il faut être capable d'entendre les attentes des citoyens et de répondre à ces besoins. Deuxième grande finalité : c'est de favoriser le lien social entre habitants, entre eux-mêmes, entre habitants des différents quartiers de la Ville mais également construire, développer et renforcer un lien de confiance entre les élus et les citoyens.

Cette efficacité des liens, ce sera nécessairement le fruit d'une vision partagée, d'enjeux collectifs à la nantaise, comme on dit à Nantes. Il s'agira donc, au travers de cette vision partagée, de relever les défis écologiques et économiques qui s'installent, avec une culture de la sobriété, une culture de la responsabilité partagée du résultat de nos travaux communs.

I – 11

Enfin, cinquième finalité : c'est le fait de se donner les moyens de soutenir l'innovation sociale sur un territoire comme Nantes, où les initiatives citoyennes foisonnent.

Pour atteindre ces finalités, quelques principes ont été identifiés. Je ne vais pas nécessairement tous les citer mais en tout cas quelques-uns, les plus importants. Le premier d'entre eux est : ce dialogue citoyen, pour qui ? Naturellement, c'est un dialogue citoyen qui doit concerner tous les Nantais. Dans un souci d'égalité, d'inclusion, d'accessibilité, de citoyenneté en somme, y compris de citoyenneté de résidence, nous le réaffirmons aujourd'hui.

Ce dialogue citoyen, que concernera-t-il concrètement ? Il concernera naturellement tout type de projet, que ce soient les projets du quotidien ou les projets plus stratégiques qui prendront peut-être un peu plus de temps à être faits. Quelle que soit l'échelle sur laquelle nous travaillons, les attentes des citoyens doivent pouvoir s'exprimer dans le cadre de ces dispositifs de dialogue. Naturellement, ils s'exprimeront dans l'optique de l'intérêt général et en respectant cette culture de la sobriété que j'évoquais tout à l'heure. Ces principes nécessitent également de définir le positionnement de la collectivité et ce positionnement de la collectivité est d'abord une clarté dans les règles du jeu.

L'objectif n'est naturellement pas de faire croire, comme le disait Mme le Maire tout à l'heure, que tout est faisable, tout ce que tout ce qui sera exprimé sera fait. L'objectif est d'être clair sur ce qui est mis au débat, ce qui n'est pas mis au débat, et en tout état de cause la transparence du processus de décision le fait de dire, quand quelque chose qui est exprimé n'est pas réalisable, pourquoi il n'est pas réalisable. Expliquer pourquoi la décision qui a été prise ne colle pas exactement (lorsque ce n'est pas le cas) avec une expression du besoin initial.

L'objectif n'est, bien évidemment, pas de décevoir les participants dans la mesure où nous souhaitons que ces participants à ces dispositifs continuent à venir. Il est absolument nécessaire que cette clarté des règles du jeu soit annoncée dès le départ.

Le rôle de la collectivité est également le devoir d'expérimenter puisque souvent, nous allons nous retrouver confrontés à des enjeux nouveaux, et naturellement les enjeux nouveaux n'ont pas des solutions toutes faites. Il s'agit donc d'innover. Pour innover il faut expérimenter, et lorsque l'on expérimente, nécessairement, on doit évaluer au bout d'un moment, pour s'assurer que l'expérimentation aboutit ou n'aboutit pas, et décider de généraliser ou de ne pas généraliser.

En tout cas, il faut également reconnaître la légitimité des associations de la société civile organisée. Pour simplifier le propos, je vais systématiquement utiliser le terme « citoyens », mais naturellement quand je parle de citoyens, des habitants, je parle les habitants individuels organisés sous la forme de collectifs ou organisés sous la forme d'associations de manière un peu plus formelle.

Une fois que l'on a défini ces principes, il faut garder à l'esprit que ce dont nous parlons ici est quand même un exercice démocratique exigeant, donc il faut qu'il y ait une méthode chaque fois que l'exercice est exigeant, pour s'y attaquer. Cette méthode est essentiellement la méthode délibérative : le fait de mettre en débat un certain nombre de sujets, y compris des sujets souhaités, avancés par les habitants. Cette capacité d'auto saisine des citoyens est importante, vous le verrez au fur et à mesure que l'on décrit concrètement ce sujet.

Cette méthode délibérative est extrêmement importante car c'est avec la richesse des débats, avec la richesse des points de vue qui vont s'exprimer, avec les histoires personnelles, professionnelles des personnes qui participent, c'est avec tout cela, toute cette richesse que le débat avance, et c'est grâce à un débat riche que l'on obtient les décisions qui soient les plus justes et les plus efficaces, comme je l'évoquais tout à l'heure.

Naturellement, pour pouvoir aller dans cette direction, nombre de traductions concrètes doivent être mises en place. Cette présentation est construite autour de trois piliers. Le premier est

I – 12

celui de la fabrique des politiques publiques, un axe plutôt thématique. Une fois que nous aurons vu cet axe plutôt thématique, nous aborderons ensuite le dialogue citoyen dans les quartiers, l'axe plutôt géographique. Enfin, un dernier pilier qui est celui de Nantes en tant que Ville collaborative : il est un peu plus transversal.

En ce qui concerne le premier pilier de ce nouveau dialogue citoyen, je vais donc évoquer avec vous ce que nous devons faire en termes de dialogue citoyen au niveau de la fabrique des politiques publiques. Voyons ce qu'il en est, d'abord en termes de grands débats. Ces grands débats sont quelque chose que nous connaissons à Nantes, nous l'avons fait avec Nantes 2030 il y a quelques années, nous le faisons actuellement depuis le mois d'octobre et jusqu'au mois de juin avec le grand débat autour de la Loire, autour de la centralité de la Loire. C'est un débat qui aura duré au total (quand il sera terminé) 300 jours. C'est un débat qui va permettre aux habitants de s'exprimer sur un certain nombre de sujets.

Nous ne nous arrêterons pas à ce grand débat-là. Il y aura un deuxième débat en 2016 qui a d'ores et déjà été décidé, un débat autour de la transition énergétique, toujours dans la même logique, l'idée étant de travailler dans ces grands débats-là sur des choses qui vont être stratégiques pour la Ville, qui vont dessiner la Ville pour les 20 ou 30 prochaines années.

Si nous rentrons un peu plus dans le détail des politiques publiques, aujourd'hui il existe cinq politiques publiques qui sont éclairées par des usagers au travers de Conseils citoyens qui existent d'ores et déjà. La plupart d'entre eux sont en train d'être refondus. Nous évoquerons tout à l'heure le Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étrangers. Un peu plus tard dans l'année, nous évoquerons également le CNPH pour les handicapés ainsi que le Conseil Nantais de la Jeunesse. Ce sont des Conseils qui apportent un éclairage des habitants dans le cadre du processus de prise de décision.

Naturellement, la prise de décision se fait au travers d'un éclairage technique apporté par les services de la municipalité, apporté parfois par des bureaux d'études. En fait, ce processus a aussi besoin de l'éclairage fonctionnel si j'ose dire, celui des utilisateurs des équipements collectifs, des usagers des services publics, donc ces Conseils thématiques traitent de ces sujets-là. Ils apportent l'avis de l'utilisateur sur une politique publique.

Il y en a donc cinq qui sont en cours de refonte, cinq qui seront également créés. Ces cinq qui seront créés sont ceux qui concerneront la réussite éducative, l'usage de l'espace public, le développement durable, la Ville la nuit, ainsi que l'égalité femmes-hommes. Naturellement, ce que nous faisons ici est que chaque fois qu'un processus de décision doit être pris sur ces thématiques là, il faut qu'il y ait un éclairage des habitants sur la thématique en question. C'est la raison pour laquelle 10 de nos politiques publiques seront faites en gouvernance ouverte, c'est-à-dire ouverte sur les habitants.

La coconstruction des politiques publiques, le fait de construire avec les habitants nos politiques publiques, c'est aussi fabriquer des politiques publiques de A à Z, une politique nouvelle qui arrive. Je prends l'exemple, pour 2016, d'une pratique libre du sport sur l'espace public : en fait, c'est une politique publique nouvelle qui sera abordée d'entrée de jeu de A à Z avec les habitants. Donc gouvernance ouverte pour cette nouvelle politique publique.

Il y aura également deux appels à projets citoyens, en particulier en 2016 l'appel à projets Friche verte. Nous nous inspirons dans cette méthode-là, dans cette pratique-là, du succès qu'a eu l'appel à projets autour de Nantes capitale verte que vous avez suivi il y a deux ans. La coconstruction de la politique publique ne peut pas se faire sans évaluation participative. C'est-à-dire que l'évaluation telle que nous la concevons (et Nantes est reconnu au niveau national pour cela), ce n'est pas juste une série de tableaux de bord, ce n'est pas juste du contrôle de gestion, ce ne sont pas des fichiers Excel.

C'est surtout une évaluation participative, c'est-à-dire prenant en compte l'avis des habitants, l'avis de ceux qui font usage des équipements collectifs et des services publics. Donc, c'est

I – 13

quelque chose qui a été fait dans le précédent mandat naturellement. 40 000 Nantais ont été interrogés sur ces politiques publiques. C'est quelque chose qui permet de mettre au débat un certain nombre de projets qui ont été menés, et donc un certain nombre d'équipements et de services qui existent, mis au débat avec une capacité de rendre compte en toute transparence du résultat de ces évaluations. La dernière fois que cela a été fait, c'était en juin et septembre dans le cadre de l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires. Toutes les politiques publiques sont soumises à cet effort d'évaluation participative, évaluation avec les habitants.

Maintenant que nous avons abordé le premier axe qui est celui des politiques publiques et de l'éclairage des usagers qui peut être apporté dans la définition et dans la conduite de ces politiques publiques, nous allons pouvoir passer au deuxième pilier du dialogue citoyen nantais : cette fois-ci, c'est l'axe géographique qui est pris en compte, le dialogue citoyen au niveau des quartiers, dans les 11 quartiers de la Ville de Nantes. Le dialogue citoyen dans les 11 quartiers de la Ville de Nantes est quelque chose qui doit lui aussi servir l'objectif double que j'évoquais tout à l'heure : celui de l'action publique plus juste et plus efficace, mais également la cohésion sociale et le renforcement des liens de confiance entre élus et citoyens.

Pour servir ce double objectif au niveau des quartiers, nous aurons l'ambition de respecter trois principes que je vais traduire concrètement : principe d'ouverture, de proximité et d'implication. Cela peut vous paraître un peu théorique mais grâce à cet aspect de principe, nous verrons que la déclinaison concrète se traduit et s'emboîte assez parfaitement.

Au niveau des Conseils de quartiers qui sont un peu le vaisseau amiral de ce dialogue au niveau des quartiers, le Conseil de quartier persiste. Vous savez qu'il existait précédemment depuis plusieurs années, depuis presque une vingtaine d'années maintenant. Le Conseil de quartier était jusqu'ici une liste fermée de personnes membres de ce Conseil de quartier. Désormais, ce sera quelque chose de beaucoup plus ouvert. J'évoquais tout à l'heure le principe d'ouverture. Le Conseil de quartier sera une sorte d'assemblée générale des habitants du quartier : vienne qui veut, vienne qui a envie, vienne qui est motivé par la participation à la construction de son propre quartier, à l'évolution de son propre quartier. Les Conseils de quartiers, ce seront deux temps dans l'année, deux temps forts ouverts à tous, où nous aurons trois séquences.

Une première séquence sera le débat d'actualité autour des sujets qui concernent le quartier – des sujets de proximité la plupart du temps –, une deuxième séquence est plutôt celle de là où l'on rend compte, que ce soient les habitants qui rendent compte de leurs réflexions collectives ou la collectivité qui rend compte de l'avancement d'un certain nombre de projets ou l'annonce d'un certain nombre de projets. Troisième séquence : c'est aussi le lieu où les habitants pourront s'impliquer.

Concrètement, il faut retenir que le Conseil de quartier est quelque chose qui va faire émerger deux fois par an un certain nombre de sujets, de préoccupations des habitants, et sur la base de ces sujets, l'auto saisine, la capacité d'autosaisir le Conseil de quartier des habitants qui s'exprime parfaitement là. Sur la base de ces sujets qui auront été exprimés, des groupes de travail se déclineront, des ateliers où l'on travaillera ensemble pour résoudre les problèmes évoqués lors de ces grands Rendez-vous citoyens.

Ces ateliers citoyens sont complétés (sur des sujets bien spécifiques, des sujets de proximité) dans certains quartiers, en fonction des sujets importants de certains quartiers, par des Conseils citoyens – en l'occurrence la loi de février 2014 sur la politique de la Ville engage les collectivités à créer des Conseils citoyens dans la logique de la politique de la Ville, de rénovation urbaine. Nous expérimenterons à Nantes les Conseils citoyens à Nantes Nord et à Malakoff. Nous poursuivons également les Ateliers permanents qui existent d'ores et déjà pour Bellevue d'une part et pour Bottière-Pin Sec d'autre part, toujours dans une logique de rénovation urbaine. Et puis nous aurons également les projets urbains qui ont en réalité déjà démarré pour certains d'entre eux, autour de la caserne Mellinet et du Bas-Chantenay. Puis

I – 14

nous aurons également, dans une logique toujours de projet urbain, tout un effort autour des paysages sensibles, donc, une réflexion avec les habitants autour des paysages sensibles.

Ce Conseil de quartier, ces ateliers qui en découlent, ces Conseils citoyens, ces Ateliers permanents, sont des réunions physiques dans la vraie vie où les gens se rencontrent, débattent, échangent, imaginent des solutions, déploient leur créativité, mais entre deux réunions, il est nécessaire qu'il y ait une continuité du travail : la capacité au travers du numérique de pouvoir prendre connaissance de l'avancement des travaux, d'un certain nombre d'infos, mais également de contribuer au débat. Naturellement, nous sommes tous conscients que dans ce pays existe une fracture numérique qui se résorbe petit à petit. Évidemment, cette fracture numérique existe un peu moins dans une métropole comme Nantes. Nous sommes conscients que le numérique ne résoudra pas tout, mais il ne faut pas pour autant rater les opportunités qu'offre, pour le dialogue, pour l'échange et pour la collaboration, ce type d'outils.

Nous complétons ce type d'outil justement par des lieux d'animation physique cette fois-ci, au cœur des quartiers, l'objectif étant d'avoir un lieu fixe, permanent, dans chacun des quartiers, qui soit catalogué, libellé d'entrée de jeu, étiqueté « dialogue citoyen », qui soit facile d'accès, de manière à enlever toutes les barrières d'entrée qui empêchent les habitants de participer aujourd'hui à ce type de dispositif. Ce lieu fixe est complété par un lieu mobile qui permettra de tenir des réunions sur place, en situation, là où il est nécessaire de réfléchir et de déployer une certaine créativité : nous faisons les réunions sur place pour simplifier la vie des participants, et donc pour les rendre un peu plus à l'aise et conscients des opportunités et des contraintes qui peuvent s'offrir sur certains chantiers par exemple.

Troisième et dernier pilier de ce dialogue citoyen, c'est Nantes en tant que Ville collaborative. Naturellement lorsque l'on parle de Ville collaborative, on garde toujours l'idée de ce « travailler ensemble », de ce « construire ensemble », puisque l'étymologie du mot « collaboratif », je ne vous le rappelle pas, fait référence à cette notion de travail ensemble. Nantes en tant que Ville collaborative, c'est d'abord la capacité de soutenir les initiatives citoyennes, au travers d'un Bureau des projets.

Ce Bureau des projets est quelque chose qui va être un dispositif paritaire : deux élus, deux habitants (un par quartier), qui permettra d'identifier, d'accompagner, d'orienter les initiatives citoyennes qui ne sont pas tout de suite cataloguées ou étiquetées sur l'une des politiques publiques de la Ville, sur l'une des directions de la Ville. Cela permet d'identifier un certain nombre de projets qui seront évidemment des projets qui servent l'intérêt général, des projets de proximité la plupart du temps, des projets qui ne sont pas nécessairement soutenus par des associations mais parfois par des collectifs qui connaissent un peu moins les rouages de la collectivité. L'objectif de ce dispositif est naturellement de soutenir les initiatives citoyennes.

Les budgets participatifs, ensuite, se déclinent sur deux plans. D'abord les budgets participatifs qui servent à financer des aménagements de proximité. Il y a un montant annuel annoncé, qui est de 1 million d'euros garanti sur l'ensemble du mandat, sur les six années du mandat, et qui permet de financer avec les Conseils de quartiers des aménagements de proximité que les Conseils de quartiers auront mis en avant ou auront priorisés.

Deuxième aspect de ces budgets participatifs : ce sont les équipements collectifs et les espaces publics pour lesquels, dans le cadre de leur conception, auront été impliqués les habitants de A à Z, de l'écriture du cahier des charges en quelque sorte jusqu'à l'évaluation. Naturellement, ces équipements, le fruit de ce travail collectif, ce sont aussi des budgets participatifs, des budgets citoyens.

Je ne voudrais pas terminer cette présentation sans évoquer le numérique encore une fois. D'abord parce que le numérique permet de rendre la Ville facile, en particulier au travers notamment d'une application multiservice qui sera disponible sur les smartphones et qui

I – 15

permettra d'avoir accès à un certain nombre d'informations qui facilitent la vie et l'accès aux équipements et aux services qui existent dans la Ville de Nantes.

Ce sera complété également par un certain effort autour de l'open data, ce que nous avons déjà fait dans le mandat précédent et que nous poussons un peu plus loin dans ce mandat-ci, l'open data concernant à la fois les données structurées, des chiffres, mais aussi des contenus, des présentations, des rapports, des images, des vidéos, qui permettent aux habitants de prendre connaissance des faits concrets et donc de participer au dialogue citoyen en connaissance de cause, en partant du même langage, en partant des mêmes chiffres, des mêmes analyses, etc., pour pouvoir ensuite construire ensemble la Ville de demain.

Voilà globalement ce que je souhaitais vous dire au sujet de ce dialogue citoyen. Juste pour conclure, je rappellerai que ce chantier qui s'ouvre (puisque aujourd'hui 30 janvier est le début de quelque chose. Ce n'est pas la fin de quelque chose, c'est le début d'un nouveau dialogue citoyen) va nécessiter une conduite du changement radical. Ceux qui ont l'habitude de mener des projets savent que le succès d'un projet est essentiellement le succès que l'on parvient à faire dans la conduite du changement. Cette conduite du changement concernera à la fois les habitants, naturellement, les services de la collectivité, mais également les élus, chacun d'entre nous, que nous soyons de l'opposition ou de la majorité.

Ce que j'aimerais garder à l'esprit (et je me permets de terminer par une citation de Hannah Arendt) est le fait que dans la République, il s'agit de mettre en commun des paroles et des actes. Donc, l'objectif de ce dialogue citoyen est de mettre en commun des paroles et des actes. Merci de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci, Bassem, pour cette présentation. Je vous propose que nous ouvrons le débat. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Mme le Maire. Chers collègues, nous venons tous d'écouter Bassem Asseh qui nous a présenté ce nouveau dispositif de dialogue citoyen et de démocratie participative. Notre groupe voudrait faire un certain nombre de réflexions suite à cette présentation, à la fois sur le fond et sur la forme.

Avant toute chose, je voudrais d'abord dire que nous considérons, nous, élus de la droite et du centre, comme vous, que la démocratie participative constitue un véritable enjeu aujourd'hui, dans nos sociétés, notamment pour les élus locaux que nous sommes. Nous sommes convaincus, comme vous, que pour qu'une démocratie soit vivante, elle doit être capable de prendre en compte et d'intégrer un certain nombre d'évolutions de la société française que nous constatons tous aujourd'hui, et que ces mutations doivent effectivement nous amener à repenser notre manière de faire vivre la démocratie à Nantes et dans les quartiers nantais.

Ceci étant dit, il nous semble important de replacer de manière plus globale cette réflexion sur la démocratie participative, et de la remettre en perspective avec la question de la démocratie représentative, qui est le pilier de notre système républicain. Si l'on parle de démocratie représentative à Nantes, Mme le Maire (vous le savez puisque nous en avons déjà parlé ensemble), nous considérons, élus de la droite et du centre, que la façon dont fonctionne la démocratie représentative à Nantes n'est pas toujours très satisfaisante.

Alors, je voudrais quand même faire ce préalable parce que la démocratie représentative est celle dont nous sommes tous issus au sein de cette assemblée : c'est le premier niveau de notre système. On sait qu'elle a des limites, cette démocratie représentative. On a bien conscience qu'il faut réfléchir à la façon dont nous pouvons l'articuler, en particulier localement, avec la démocratie représentative, mais je crois que l'on ne peut pas prétendre sérieusement aujourd'hui mettre sur pied un dispositif de démocratie participative si on n'a pas d'abord veillé à un fonctionnement correct, optimal j'ai envie de dire, de notre démocratie représentative.

I – 16

Comme je le disais à l'instant, nous considérons qu'aujourd'hui à Nantes, la démocratie représentative laisse à désirer. Je ne vais pas revenir sur tout un ensemble d'exemples qui pourraient le montrer, mais par exemple, quand vous refusez Mme le Maire que l'on puisse avoir, nous, élus de la minorité, un espace d'expression sur le site Internet de la ville de Nantes, nous considérons que la démocratie représentative à Nantes n'est pas respectée. Quand vous nous refusez par exemple la possibilité d'être des élus de quartiers de la Ville alors que, à notre connaissance, aucun des quartiers nantais n'a voté à 100 % pour votre majorité, nous considérons également que la démocratie représentative à Nantes n'est pas respectée.

Je crois que c'est important parce que, pour être crédibles dans la mise en place d'un dispositif comme celui que vient de nous présenter Bassem Asseh, pour être crédibles dans la mise au point d'une démocratie participative, je crois qu'il faut d'abord être exemplaires sur le fonctionnement de la démocratie représentative à Nantes. Alors, évidemment, respecter les élus, quelle que soit leur sensibilité politique, c'est respecter, à travers eux, les électeurs, les Nantais, les habitants de cette Ville qui leur ont fait confiance. Je crois que c'est la base d'un fonctionnement démocratique de qualité.

Simplement pour conclure sur cette partie-là, je voudrais dire que la question de la gouvernance va bien au-delà de la question du dialogue citoyen et des Conseils de quartiers. Nous trouverions dommage, Mme le Maire, que vos promesses de nouvelle gouvernance se trouvent réduites à la mise en place de ces dispositifs qui, comme je l'ai dit au début de mon propos, nous semblent parfaitement légitimes par ailleurs.

Maintenant, concernant la façon dont a été organisée, tissée, construite la démocratie participative que vous nous présentez aujourd'hui, je dois dire tout simplement que nous sommes, nous, élus de la droite et du centre, particulièrement déçus de la façon dont vous avez construit ce schéma. Vous avez dit tout à l'heure, M. l'Adjoint, qu'il avait été construit avec les associations, avec les Conseils de quartiers existant aujourd'hui, avec des élus certainement, mais pas avec tous les élus.

Cela nous paraît particulièrement dommage, d'autant plus dommage que Mme le Maire, vous nous aviez assuré au tout début de ce mandat, lors de l'un de nos entretiens préalables au Conseil, que votre Adjoint allait prendre contact rapidement avec l'équipe d'opposition et que nous allions pouvoir réfléchir ensemble à la façon dont nous pourrions mettre en place à Nantes un dispositif de dialogue citoyen. Vous nous aviez même dit Mme le Maire, à l'époque, que l'on ne pouvait pas être élus de quartiers, que c'était vraiment réservé à la majorité, mais qu'en revanche, réfléchir ensemble à un dispositif de dialogue citoyen était tout à fait envisageable. Nous constatons que nous n'avons jamais été contactés en amont de la présentation que m'a faite M. Bassem Asseh aux alentours du 15 janvier.

En guise d'ouverture à la minorité, vous nous répondez que les Conseils de quartiers seront ouverts effectivement aux élus de la minorité puisqu'ils sont ouverts à tous les habitants de Nantes. Nous trouvons que c'est un peu court. Je vois que M. Bolo opine : oui, nous sommes très contents d'être reconnus comme des habitants nantais à part entière, nous trouvons que c'est un peu court pour autant.

Concernant le dispositif lui-même, je voudrais revenir un peu en arrière et faire un peu d'histoire. C'est votre premier mandat M. Asseh, c'est le deuxième pour un certain nombre d'élus dans cette salle, plus pour un certain nombre d'autres. Nous, on a connu trois dispositifs, en l'espace d'un mandat et un an, en l'espace de sept ans. On a d'abord connu les Conseils consultatifs de quartiers qui étaient en vigueur à Nantes jusqu'en 2008. C'étaient des Conseils de quartiers ouverts à tous les Nantais, vous vous rappelez. C'était complètement ouvert. Ensuite, on nous a expliqué qu'il fallait réserver les Conseils de quartiers à quelques habitants experts et aux associations, que c'était cela la meilleure façon de travailler en profondeur, efficacement avec les Nantais, et que le dialogue citoyen première version que l'on a connu

I – 17

jusqu'en 2008 où les quartiers étaient ouverts, c'était complètement dépassé, ce n'était pas du tout comme cela qu'il fallait faire.

Aujourd'hui, on nous explique que finalement si, c'est comme cela qu'il fallait faire. On détricote. Je sais bien que faire et défaire, c'est toujours travailler, mais on a quand même une interrogation par rapport à cette façon de revenir à un ancien nouveau dispositif que l'on nous présente aujourd'hui.

Effectivement, vous nous avez présenté tout cela dans votre diaporama : il y a un certain nombre de dispositifs, je l'ai déjà dit, qui à notre sens tiennent parfois de l'usine à gaz. On a un Bureau des projets. Nous voyons bien que la proposition des Verts a été reprise. On a des Ateliers citoyens, des groupes de travail, on a des Conseils citoyens, on a un bus itinérant, on a tout un tas de choses. J'ai envie de dire : après tout, pourquoi pas ? Ce n'est pas tellement cela, la question. Vous nous avez présenté une belle vitrine. Qu'il faille plusieurs dispositifs, qu'il faille (comme vous l'avez dit Mme le Maire), toucher tous les Nantais, chacun là où il est, chacun en fonction de ses compétences, sur le numérique par exemple, ce n'est même pas tellement la question. Le dispositif, vous l'avez travaillé sans nous, on espère qu'il tiendra la route, on va le voir à l'épreuve des faits au cours de ce mandat.

Ce que nous, nous trouvons dommage est qu'il y a une vitrine plutôt soignée et que derrière, nous n'avons rien sur la tuyauterie ou sur l'arrière-boutique. Nous n'avons pas tout cela. Or, c'est cela le sujet, aujourd'hui. Le sujet n'est pas de savoir comment nous allons réunir les Nantais. Vous l'avez traité. Pourquoi pas ? Pour nous, cela tient parfois d'un dispositif assez complexe où les Nantais auront un peu de mal à se retrouver, mais encore une fois, pourquoi pas ? La question n'est pas la vitrine, la question est ce qu'il y a derrière. La question n'est pas l'amont, la question est l'aval. Là-dessus, nous n'avons rien du tout.

On n'a pas un mot sur la façon dont vous allez prendre en compte les remarques des Nantais. On n'a pas un mot sur la façon dont la Ville, dont les élus dans les services qui l'accompagnent, s'engagent à répondre aux Nantais, s'engagent à suivre leurs propositions. On pourrait avoir tout un ensemble d'engagements de la Ville pour les citoyens, pour les habitants qui vont s'investir dans ces quartiers en disant : « Vous faites des propositions, nous vous répondons sous telle forme, avec un argumentaire, sous tel délai. »

Tout cela, on ne l'a pas du tout aujourd'hui. Et je pense que c'est cela qui est particulièrement dommage. Comment voulez-vous intéresser des Nantais qui vont prendre sur leur temps de vie familiale, personnelle, parfois professionnelle, pour s'investir dans leur quartier, si vous n'êtes pas capables en même temps de vous engager et de leur donner des gages de suivi des propositions qu'ils vont faire et de l'engagement qu'ils vont mettre dans ces Conseils de quartiers ?

Pour nous, c'est cela aujourd'hui qui est dommage, c'est cela qui nous paraît urgent de travailler. C'est vraiment l'aval qu'il faut mettre en avant, plus que l'amont qui l'est déjà suffisamment. C'est ce qu'on regrette, que nous trouvons dommage et qui nous fait penser (encore une fois à regret) que ce dispositif tient encore une fois davantage de votre souhait, Mme le Maire, d'imprimer votre marque à travers ce énième dispositif plutôt que d'une volonté et d'un souhait réel et authentique de faire vivre le dialogue citoyen à Nantes.

Mme LE MAIRE – Merci. J'observe avec beaucoup d'intérêt (j'aurai l'occasion de revenir sur le fond – en tout cas ce que j'ai pu essayer d'en comprendre – de votre intervention) que sur votre point d'intervention vous avez parlé les trois quarts du temps de vous, des élus de la minorité (c'est votre droit, c'est respectable), et un quart du temps des Nantais. Nous aurons l'occasion d'en échanger. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Mme le Maire, chers collègues, effectivement, avant de parler de la place des élus de l'opposition, je parlerai également de la place des citoyens. Pour vous dire que c'est avec une grande satisfaction que nous nous engageons dans ce nouveau cycle pour

I – 18

une gouvernance plus ouverte. C'est un engagement majeur des municipales qui se concrétise ici, non pas par une promesse non tenue et non tenable, mais bien par un véritable projet pour restaurer la confiance. La confiance, vous savez, c'est le moteur. C'est ce qui donnera du souffle à la démocratie citoyenne.

Ce projet municipal est ambitieux, Bassem Asseh nous l'a présenté avec conviction. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs et les propositions que nous défendons. La priorité, clairement, est de faire confiance aux citoyens en leur donnant plus d'espace pour s'exprimer, plus d'outils pour s'informer, plus de pouvoir aussi pour peser. Notre équipe municipale ne s'est pas contentée de dépoussiérer le modèle précédent. Nous avons écouté les attentes des habitants et des acteurs. Nous avons tenu compte de leurs propositions. Nous avons évalué avec eux l'ancien dispositif – avec honnêteté et dès son élaboration, les citoyens ont été associés. Faire ensemble, oui, faire avec, c'est notre manière de faire pour faciliter la Ville et bien sûr faciliter la vie des citoyens. Ce nouvel élan, c'est clair, bousculera les pratiques politiques, bousculera aussi les postures professionnelles, les comportements citoyens, mais cela à des fins louables : plus de transparence, plus de participation citoyenne.

Les élus écologistes et citoyens affirment aujourd'hui (comme hier d'ailleurs) des principes forts : le budget participatif pour des aménagements de proximité concrets et immédiats conçus et décidés avec les habitants, le Bureau des projets, qui sont de véritables leviers pour les initiatives citoyennes, les petites opérations du quotidien pour tisser du lien, une certaine indépendance des Conseils de quartiers avec une instance ouverte à tous sans nombre défini ni durée déterminée, des sujets de débat choisis par les habitants, un système de votation citoyenne, ou encore (et ce sera le dernier point), une évaluation participative avec des élus qui viennent rendre compte devant les habitants. Oui, ces nouvelles modalités participatives, nous sommes fiers de les voir se concrétiser aujourd'hui. Elles annoncent un nouveau souffle dont la démocratie a besoin. Elles annoncent aussi un nouveau cycle.

Mme le Maire, M. l'Adjoint, vous pouvez compter sur nous et notre détermination.

Mme LE MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Mme le Maire, de me donner l'occasion de prendre la parole à l'occasion de la présentation de la délibération sur le dialogue citoyen et en particulier le dialogue citoyen de quartier. Je ne reprendrai pas toute la présentation, pourtant je souhaite simplement dire qu'en tant qu'Adjointe de quartier, il me paraissait important d'apporter mon regard et également mon expérience.

Et cela me conforte dans cette idée quand j'ai entendu Laurence Garnier, à l'instant, dénoncer un peu le tape-à-l'œil de ce nouveau dispositif. Je rappelle simplement que des choses existaient déjà avant la présentation ce que vient de faire Bassem Asseh, et que l'évaluation qui a été menée très sérieusement à la fin du dernier mandat des Conseils de quartiers, a permis aussi de mettre en avant ce qui avait marché et ce qui n'avait pas marché.

De plus, je rappelle aussi (et Mme le Maire l'a fait) : Bassem a travaillé pendant des mois à consulter, rencontrer un tas d'acteurs sur cette question, et a permis de présenter un rapport en tous les cas honnête, intègre et objectif. Je rappelle également que la refonte de ce dispositif du dialogue citoyen est un des engagements de la campagne municipale, effectivement, pour franchir un nouveau cap, ne pas stagner, avancer, mais aussi pour donner du sens, un nouveau sens à la coconstruction de nos politiques publiques. Nous avons fait ce matin une minute de silence : dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui, cette présentation peut faire participer les citoyens à tous les niveaux de la Ville. Je pense que cela a encore plus de sens aujourd'hui que cela n'en avait hier.

De plus, je rappelle aussi que c'est le début de la mise en œuvre de l'ambition d'une nouvelle gouvernance locale, ne vous en déplaise Mme Garnier, peut-être plus ouverte et plus participative. L'évolution de ces Conseils de quartiers marque un des axes concrets de ce

renouvellement qui sera d'ailleurs illustré par une délibération suivante, notamment sur la refondation, la reconfiguration du Conseil Nantais des Citoyens Étrangers qui sera faite par Mme Blin tout à l'heure. Et puis, je dirai simplement qu'à Bellevue-Chantenay-Saint-Anne, cette tradition de l'engagement citoyen est réelle et sérieuse. Vous l'avez rappelé hier, Mme le Maire, lors de vos vœux présentés aux Chantenaysiens. Je pourrais présenter ici de nombreux exemples de concertations qui ont été menées avec succès et dans un véritable respect des uns et des autres, que ce soient des habitants mais également des différentes directions municipales et métropolitaines qui se sont engagées dans ce dialogue citoyen.

Je citerai deux exemples : la médiathèque Lisa Bresner, qui a mobilisé pendant plusieurs mois (près de 18 mois) une trentaine de personnes assidues, motivées, critiques, proposant, qui nous ont bousculés, qui ont amendé des projets, mais qui au bout du compte ont vu la réalisation de cette magnifique médiathèque. Je citerai également peut-être le diagnostic sensible du paysage du Bas-Chantenay qui a mobilisé un certain nombre de citoyens, des nouveaux Nantais mais également des anciens Chantenaysiens qui connaissaient très bien leur quartier et qui pour le coup ont apporté une approche nouvelle, un regard nouveau aussi sur ce beau quartier.

Je suis sûr qu'ici, mes autres collègues Adjointes de quartiers auraient plein d'autres exemples à apporter pour illustrer et conforter mes propos. Pour ce nouveau mandat, nous avons souhaité aller plus loin. Nous aurions aimé poursuivre, lors des évaluations effectuées, améliorer ceci ou cela : nous sommes allés bien plus loin que ce qui aurait pu être fait. Au-delà du travail qui a été effectué, je voudrais simplement vous dire, Mme le Maire, que vous avez souhaité (et c'est aussi un signe du respect que nous devons aux citoyens), avant chaque période de vœux, qu'une rencontre ait lieu avec les Conseillers de quartiers, les membres qui ont participé à différents ateliers. Vous les avez rencontrés pour présenter aussi ce nouveau dispositif, et je dois dire que ma foi, en tous les cas sur Bellevue Chantenay, il y avait plus de 70 personnes très intéressées, qui ont pris la parole, qui ont critiqué, qui ont montré quelquefois leur scepticisme, mais qui ont en tous les cas reconnu ce travail qui avait été fait.

Au-delà de la réussite de cette participation, je voudrais simplement, pour terminer, vous dire que je pense que s'ouvre devant nous un nouveau défi de participation. Les Rendez-vous citoyens, les lieux permanents, qu'ils soient identifiés ou pas, les budgets participatifs, le Bureau des projets doivent en tous les cas répondre à ces nouveaux défis qui s'ouvrent. Je suis sûre que nous sommes prêts (je le crois) à relever ce nouveau défi, et cette nouvelle version du dialogue citoyen me paraît en tous les cas adaptée et devra répondre à ces nouveaux appétits citoyens, car je pense qu'aujourd'hui, les habitants de Nantes, les citoyens ont envie de faire partie intégrante des choix que nous menons aujourd'hui. Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. Franckie Trichet.

M. TRICHET, Adjoint – Merci, Mme le Maire. Mes chers collègues, c'est avec un réel enthousiasme et un brin de fierté que je soutiens ce plan d'action en faveur d'un dialogue citoyen renouvelé. Plan d'action qui, outre le fait de mettre en cohérence un ensemble de dispositifs innovants et pluriels, permet surtout de fixer un cap ambitieux, à savoir l'engagement en confiance de tous les Nantais et Nantaises à fabriquer la Ville d'aujourd'hui et de demain.

Et en tant qu'Adjoint en charge de l'innovation et du numérique, je ne peux que me réjouir d'une telle ambition qui s'inscrit pleinement dans le cadre du processus d'émergence de ce que l'on appelle aujourd'hui la *smart city* à la nantaise. Concept de *smart city* que je propose (ici à Nantes et qui plus est au sein de cette enceinte du Conseil municipal) de traduire non pas en « Ville intelligente » mais « Ville des intelligences mises en réseau ».

Cette traduction locale, vous l'aurez compris, met volontairement l'accent sur l'humain car, oui, la *smart city* à la nantaise est avant toute une Ville collaborative, une Ville d'innovations inclusives partout, par le plus grand nombre. Une Ville où l'on crée des lieux pour créer du lien,

I – 20

pour que chacun puisse trouver sa place. Une Ville où le numérique est au service des initiatives citoyennes pour les impulser en amont, les accélérer, les expérimenter, les fédérer, les développer et les valoriser. Une Ville où l'envie de créer et d'entreprendre a plusieurs prévôts : le fameux « 1 + 1 = 10 », dans notre univers digital.

Bref, la *smart city* à la nantaise est une Ville peuplée de citoyens usagers informés, engagés, responsabilisés, et une Ville animée par des politiques publiques stimulant l'ingéniosité collective pour créer de la valeur, qu'elle soit économique ou sociale, dans le respect bien évidemment de l'intérêt général et du mieux vivre ensemble.

Bien évidemment, depuis le début du mandat, cette Ville collaborative qui replace le citoyen au cœur des politiques publiques, nous avons déjà collectivement commencé à l'impulser et pour l'illustrer je vais prendre deux exemples concrets que je connais bien.

Le premier est le dossier de labellisation French Tech, pour lequel un travail de coconstruction de plus de six mois a été mis en place, avec tous les acteurs de l'écosystème numérique nantais, et ce pour définir une ambition partagée à 10 ans et un plan d'action à cinq ans. Ce travail assez collaboratif, qui a été d'ailleurs souligné par la Ministre, a réellement porté ses fruits puisqu'effectivement Nantes a été première Ville à déposer son dossier, Nantes a été labellisé, nous pouvons nous en féliciter, et Nantes fait maintenant figure de modèle en termes de gouvernance partagée.

Le second projet, Bassem l'a déjà évoqué, c'est le développement de l'application Multiservice. Pour définir les fonctionnalités de cette application qui sortira fin 2015, nous avons réellement engagé une démarche de coconstruction que l'on appelle dans notre jargon en digital le « codesign », qui mobilise à la fois tous les services de Nantes Métropole, un panel d'utilisateurs en situation de mobilité dans les quartiers, et un réseau de start-upers, PME, TPE locales pourvoyeurs de solutions.

Pour conclure, je souhaiterais adresser un message personnel à Bassem et à toutes les équipes internes qui sont mobilisées au quotidien sur cet enjeu pour leur dire franchement, droit dans les yeux : « Oui, vous pouvez compter sur "Numericman" et ses soi-disant superpouvoirs, pour faire du dialogue citoyen un carburant pour des politiques publiques efficaces, transparentes et super efficaces. » Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Je souhaitais illustrer par un exemple concret ce que Bassem Asseh a évoqué, notamment les grands débats comme outils de dialogue citoyen à la disposition des Nantais. En effet, la mise en œuvre depuis le début du mandat de cette nouvelle démarche citoyenne et de cette nouvelle gouvernance ouverte, participative, nous l'avons débutée à Nantes avec la mise en œuvre depuis le mois d'octobre du grand débat sur la Loire, « Nantes, la Loire et nous ». Alors que la Ville de Nantes et les Villes de la Métropole ont à dessiner la stratégie de développement pour les 20 prochaines années, à repenser le cœur de l'agglomération, le lancement de ce grand débat en octobre dernier démontre notre volonté, notre capacité à proposer aux Nantais un cadre de débat renouvelé, ce qu'a souligné Bassem Asseh tout à l'heure.

Ainsi, hier soir nous avons terminé la deuxième série d'auditions, celles consacrées à la Loire en tant qu'espace économique et aux enjeux écologiques. La première série d'auditions avait été consacrée aux pratiques et aux usages de la Loire. En trois mois de débat, plus de 400 contributions ont été déposées sur le site Internet dédié au grand débat, une vingtaine de cahiers d'acteurs ont été mis en ligne, et le premier séminaire d'acteurs se tiendra lundi prochain. S'il est encore trop tôt pour faire un bilan, évidemment, de ce grand débat, je tiens à souligner la participation forte des Nantais qui se sont emparés du sujet, s'expriment, débattent entre eux à travers les outils numériques à leur disposition notamment. Et contrairement à ce que disait Mme Garnier tout à l'heure, les Nantais n'ont aucun mal à s'y retrouver, au contraire :

I – 21

ils démontrent leur capacité à y participer pleinement. Les citoyens, les associations, les experts, les acteurs plus institutionnels, chacun trouve sa place dans le débat, un débat transparent, ouvert.

Je rappelle d'ailleurs à cette occasion que tous les élus sont invités à y participer, je dis bien tous les élus, y compris les élus de la minorité. Je serais donc ravi de vous y rencontrer à l'occasion des auditions. Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous y voir mais j'imagine que vous allez y participer et vous pourrez donc y trouver pleinement votre place. Je voulais le souligner : à travers les expertises techniques, les expertises d'usage, l'intelligence collective, nous enrichissons le débat et les Nantais répondent présents au rendez-vous. La diversité des contributeurs souligne cet intérêt pour ce débat sur la Loire, avec par exemple des clubs sportifs, des organisations syndicales, des associations, des classes scolaires, des collectifs, des étudiants, beaucoup de participations et une vraie diversité qui illustre cette envie de participer à la construction et à la coconstruction. C'est ce que nous attendions en donnant aux citoyens toute leur place dans les dispositifs, et nous le constatons : cette place, ils la prennent.

Mme LE MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Mme le Maire, chers collègues, les élus communistes partagent la volonté municipale de faire évoluer le dialogue citoyen dans notre Ville. Notre société traverse une grave crise de légitimité de l'action publique. Cette fracture trouve sa traduction dans la perte de crédit des systèmes de représentativité et des mandats électifs, dans la défiance des citoyens vis-à-vis des politiques, vus trop souvent comme une caste à part. Le fonctionnement de nos institutions est plus que jamais interrogé par les niveaux record d'abstention observés à chaque scrutin électoral. Il est donc essentiel de réinterroger nos pratiques politiques.

Nantes fait partie des Villes françaises qui ont investi avec constance et avec force le dialogue citoyen depuis 25 ans. L'évolution de proposer des outils du dialogue a pour but d'améliorer et de faire évoluer nos diverses instances pour qu'elles soient encore plus pertinentes, pour les rapprocher plus encore des citoyens. Entendre la demande d'auto saisine, promouvoir le pouvoir d'agir, assurer la transparence de l'action publique, expérimenter de nouvelles modalités participatives sont autant de leviers proposés que nous soutenons.

À titre d'exemple, le Conseil Nantais de la Citoyenneté des Étrangers et le Conseil Nantais des Personnes Handicapées sont deux Conseils dans lesquels nombre de Nantais se sont engagés et ont permis d'enrichir la réflexion, d'apporter des réponses concrètes. Ces Conseils sont et doivent continuer à être des leviers de résistance aux discriminations et aux inégalités.

Nous sommes par ailleurs favorables à l'évolution des Conseils de quartiers comme il nous l'a été présenté et nous le sera présenté aussi dans une prochaine délibération. Leur ouverture à tous les résidents nantais, les différentes étapes dans la construction du dialogue citoyen nous semblent pertinentes.

Je voudrais néanmoins revenir sur un point qui me semble fondamental : l'enjeu d'information et de la formation pour permettre l'investissement de chacun dans la vie de la cité. Le rapport souligne qu'une séquence de débat pourra être préparée en amont par une séquence préparatoire pour ceux qui le souhaitent, dans l'idée de se former aux sujets. Nous partageons cette visée mais il nous faut l'objectiver. Le temps pouvant être consacré à la formation, à la citoyenneté en général, n'est guère facilité pour nombre de salariés. Cela peut par exemple ouvrir un axe de travail sur l'enjeu de la création pour les agents de la collectivité, de crédit d'heures permettant de se libérer pour exercer cette même citoyenneté.

En matière de dialogue citoyen, nous devons également être audacieux. Nombre d'exemples existent dans un certain nombre de collectivités, de la prise en compte d'outils de démocratie dite « semi-directe ». Ainsi en est-il des référendums d'initiative populaire, des budgets participatifs, ou encore des universités populaires.

I – 22

Au-delà des principes que la Ville dégage pour donner un nouveau souffle à la démocratie participative, au dialogue citoyen dans une démarche de proximité, il nous faut bien convenir des limites dans lesquelles nous agissons, celles des institutions libérales. L'obsolescence du fonctionnement des institutions, la crise de légitimité que j'évoquais au début de mon intervention, l'emprise des contraintes sociales et économiques qui pèsent sur nombre de nos concitoyens, sont des réalités.

La démocratie participative ou réelle, au sens large et encore une fois au-delà de la sphère municipale, appelle une intervention de tous les champs de la vie sociale, demandant des comptes à la sphère économique. L'enjeu du développement de la démocratie à l'entreprise semble à ce titre un point clé. La démocratie apparaît comme un moyen et à la fois comme un but. Celui-ci ne pourra être atteint qu'en la faisant vivre et en l'imposant auprès des décideurs économiques. C'est bien à ce prix que notre société aura à nouveau du sens et que chaque citoyen, quelle que soit sa condition sociale, son origine, pourra être acteur de son destin.

Le dialogue citoyen engagé par notre municipalité peut en ce sens donner du contenu à cette conception progressiste d'une démocratie renouvelée. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Mme le Maire, chers collègues, je voudrais profiter de l'intervention de notre collègue Bassem Asseh sur le dialogue citoyen pour faire un point très rapide avec vous sur la fabrication de la politique publique vie nocturne, ainsi que sur le Conseil de la Nuit qui devrait voir le jour à la rentrée prochaine.

La nuit, un sujet prédestiné à la coconstruction citoyenne et à la gouvernance ouverte. Petit voyage dans le temps : je vous rappellerai que c'est à partir d'une votation citoyenne nocturne que le sujet de la nuit s'est invité lors de la campagne, et puis c'est un sujet universel car à Nantes comme ailleurs, en tout cas au sein de nos 11 quartiers, le soleil se couche et se lève à la même heure pour tout le monde. C'est un sujet également qui, à l'instar de la Folle Journée, déchaîne les passions de nos concitoyens. Il s'agit maintenant de partager une vision et une identité communes de nos nuits dans un climat serein.

Lors d'un précédent Conseil, j'avais annoncé le lancement d'une phase diagnostic pour le début de l'année – c'est le cas. Je vais rapidement vous donner quelques points d'étape et vous annoncer quelques dates.

Depuis janvier, nous sommes dans une phase de diagnostic abrité, c'est-à-dire que nous rencontrons des citoyens, nous organisons des ateliers. En revanche, ce diagnostic abrité va donner lieu (et là vous pouvez sortir aux agendas) à une mise en débat ouverte lors d'un forum le 4 juin 2015. Nous ne manquerons pas de communiquer plus précisément sur cet événement, en tout cas c'est ouvert à l'ensemble des citoyens. Cet événement mettra en débat ce diagnostic.

Ensuite, en juin 2015 et pendant l'été, nous préparerons le Conseil de la Nuit et un plan d'action. Ce Conseil de la Nuit, son but bien entendu est d'inviter le plus de monde autour de la table, une grande diversité de Nantais, afin de dépasser toutes sortes d'antagonismes et de manichéismes, concilier une pluralité de points de vue, à l'image de la polychromie de nos nuits nantaises, du coucher du soleil jusqu'au lever du jour, afin de partager une vision et une identité commune de nos nuits. Je finirai en petit bonus pour annoncer un événement porté par la société civile, par le collectif Bar Bars qui aura lieu les 12 et 13 avril 2015 à Nantes, soutenu par la Ville, qui sera donc une conférence nationale autour de la vie nocturne. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Mme le Maire, chers collègues, la société française est animée de fortes tensions et envoie des signes parfois contradictoires. Nous vivons effectivement une crise de la représentation politique qui a été soulignée par vous-même et par

I – 23

quelques-uns de mes collègues. Je rappellerai juste que cette crise de la représentation politique n'est pas nouvelle. Je dirais qu'elle date de l'idée même de démocratie et de représentation. Juste, et ce n'est pas juste pour faire des cuistreries mais dès le XVII^e-XVIII^e siècles, on trouve ce problème. Rousseau est contre la démocratie représentative. C'est un débat récurrent. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas un débat inintéressant. Justement, il est très intéressant. Nous sommes en plein dedans, nous l'abordons et je crois que c'est très bien d'aborder ce genre de débat. C'est le premier point.

Ce n'est peut-être pas la crise la plus grave. Il y a une crise, je crois, on l'a dit aussi, une défiance a priori vis-à-vis des élus, qui entraîne une crise je dirais de la politique elle-même comme capacité à changer et à améliorer les conditions de vie des hommes, et à constituer le lieu proprement humain de la vie – comme le pensait déjà Aristote qui définissait l'homme comme un animal politique, non pas parce qu'il faisait de la politique mais parce qu'il se trouvait véritablement humain au sein de la police, c'est-à-dire d'un lieu où l'on pose la question. Nous sommes en train de la poser aujourd'hui, de la citoyenneté, de ce qui est une ville juste, etc. Donc, je crois que c'est ce problème-là qui est en jeu dans la crise de la politique que nous vivons, et c'est très bien de le réexaminer.

Cette crise politique entraîne aussi une crise du lien social en France, dans la mesure où la France est un pays qui s'est beaucoup construit autour effectivement de la politique. Il y a des pays qui se sont plus construits autour de la société civile.

Face à cette crise, nous avons aussi vécu (certes après des événements tragiques) un grand mouvement d'appel à une unité qui n'est pas nécessairement une uniformité, et une reconnaissance de tout un peuple autour des valeurs de la République. Je rappellerai juste que ces valeurs, nous les avons toujours défendues, en particulier en un temps où nous n'étions pas vraiment toujours entendus. Mais enfin, nous nous félicitons qu'aujourd'hui, tout le monde se reconnaisse dans ces valeurs.

Cela dit, il ne faut pas non plus nier qu'il y a eu des mouvements de sécession, de sécession culturelle, d'une partie certes minoritaire mais non négligeable de la population. Donc, nous nous trouvons face à un défi général.

Premièrement, comment faire vivre au quotidien ce grand élan de fraternité qui s'est manifesté mais qui (comme tout sentiment) est fragile dans la durée ? Deuxièmement, comment renouer avec ceux qui ont fait sécession ? Comment leur montrer que ces valeurs de la République que nous défendons s'incarnent au quotidien dans leur vie personnelle ? La mise en place d'une démocratie participative peut constituer un des éléments de réponse. Notre Ministre de l'Éducation nationale a proposé certaines réponses aussi qui nous paraissent aller dans le bon sens, mais bien évidemment ce n'est pas l'objet de ce débat. En quoi ce qui est proposé nous paraît-il, encore une fois, un des éléments de réponse ? Sur trois points : en donnant un cadre au désir de participation, deuxièmement en permettant au plus grand nombre de participer et troisièmement en faisant émerger ce que je pourrais appeler une raison partagée.

Juste quelques développements, je ne suis pas trop longue.

Mme LE MAIRE – Je vous invite à conclure, chère collègue.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Pardon ?

Mme LE MAIRE – Je vous invite à aller vers votre conclusion, chère collègue.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Je ne crois pas avoir dépassé mon temps de parole.

Mme LE MAIRE – Vas-y, Christine.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Un cadre et des règles, en effet. La démocratie participative suppose l'existence de règles et de méthodes, et nous apprécions particulièrement la clarté des règles du jeu qui a été instauré, à savoir : qui fait quoi et quelle est la

I – 24

responsabilité de l'élu ? Deuxième clarté : l'exigence du rendu compte de nos impressions. Enfin, je répondrai aussi aux remarques de Mme Garnier qu'effectivement, ce sont des règles qui ont évolué dans le temps, mais quelque part nous pouvons nous en féliciter car la démocratie participative n'est pas non plus quelque chose qui est complètement imposé d'en haut – ce serait contraire à son esprit. Elle s'enrichit de la connaissance de ses propres imperfections.

Deuxième point : elle permet à un plus grand nombre de participer. Je fais référence (sans bien sûr les nommer) au foisonnement de toutes les initiatives, les Conseils de quartiers, les conseils thématiques, les budgets participatifs, etc., et les projets de quartiers. Nous apprécions particulièrement l'évolution des Conseils de quartiers vers les Rendez-vous de quartiers qui permettent à un plus grand nombre de s'impliquer sans forcément s'engager sur deux ans, ce qui était parfois un frein à l'engagement dans les précédents Conseils de quartiers.

Enfin, elle permet l'émergence de ce que l'on pourrait appeler une raison partagée, en relation avec celle que mon collègue Bassem Asseh a citée – Hannah Arendt, qui a beaucoup travaillé effectivement sur cette idée d'une raison partagée. Je rappellerai que face à la conception classique de la raison comme lumière naturelle qui a été largement critiquée souvent ensuite, la raison partagée est une raison qui s'inspire de l'échange de différents points de vue, mais à une condition : c'est que l'échange de points de vue accepte de faire abstraction d'un certain nombre d'appartenances. De ce point de vue effectivement, elle est parfaitement conforme à l'idéal républicain que nous défendons.

Mme LE MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Je tâcherai d'être plus synthétique, et peut-être un peu plus contemporain, si vous le permettez. Je voulais juste dire qu'au lendemain de la mobilisation citoyenne massive qu'a connue notre pays au mois de janvier, nous avons encore plus le devoir de faire évoluer les dispositifs de dialogue citoyen, et c'est bien dans cette perspective que cette évolution des Conseils de quartiers se situe.

Cette évolution propose des espaces et des dispositifs nouveaux, qui s'appuieront fortement sur le numérique, espace incontournable où s'exerce une nouvelle forme de citoyenneté. L'accompagnement de cette citoyenneté numérique constitue une opportunité pour nous, pour assurer la continuité du dialogue citoyen, pour s'ouvrir aux publics moins rompus aux réunions physiques, et pour diffuser l'information, ainsi que pour assurer une certaine transparence... Pour cela, il faudra amplifier bien sûr nos efforts pour lutter contre la fracture numérique (vous l'avez dit), pour donner à chacune et chacun les moyens d'exercer son droit de participation. C'est un engagement fort du mandat et vous pouvez compter sur nous pour développer toutes les potentialités du numérique et en faire un levier décisif du renouvellement des pratiques démocratiques.

Notre démarche doit être pragmatique, fondée sur une appropriation facile des outils par le citoyen. Elle doit être aussi évolutive pour s'adapter aux pratiques et répondre aux attentes des habitants. Enfin, elle doit être sur mesure pour tenir compte des spécificités propres à chaque quartier.

À ce titre, il faut nous appuyer sur les acteurs associatifs de quartier et les impliquer fortement dans cette démarche, car ils sont prêts et compétents. Ce sont des maillons indispensables à la réussite du dialogue citoyen sur les quartiers. Et indéniablement, ils faciliteront la participation de tous les habitants, pas seulement les habitués.

Enfin, je tiens à saluer le travail et l'investissement de mon collègue Bassem Asseh sur ce dossier, qui a permis d'arriver à ce résultat, avec les services qui se sont aussi mobilisés sur ce dossier qui est un engagement, sur le mandat, assez crucial. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. André Sobczak.

M. SOBCZAK, Conseiller municipal – Mme le Maire, chers collègues, je voulais souligner que notre volonté de dialogue et de coconstruction se manifeste aussi dans nos relations avec les acteurs du développement économique. En cohérence avec ce qui a été présenté par Bassem ce matin, nous avons mis en place une gouvernance partagée avec les différents acteurs du développement économique pour promouvoir ensemble la responsabilité sociétale des entreprises.

Cette gouvernance associe à la fois les réseaux économiques, les organisations syndicales de salariés, les associations, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les institutions académiques, les institutionnels et les autres collectivités. Nous avons toujours fait attention à prendre en compte les attentes des différents acteurs, en passant à la fois par les acteurs représentatifs, les associations, les organisations syndicales, les réseaux, mais aussi directement prendre en compte les attentes des dirigeants d'entreprises, des salariés d'entreprises, en mobilisant notamment les outils numériques.

La nouvelle gouvernance que nous mettons en œuvre est un fil rouge de l'ensemble de nos politiques, finalement. C'est à la fois une question de légitimité, mais aussi d'efficacité. Dans le prolongement de ce qu'a dit Robin, je pense aussi que c'est une façon d'inciter aussi les entreprises, d'accompagner les entreprises, de mettre en place le même type de démarche, de dialogue avec d'abord les salariés en interne mais aussi les autres parties prenantes. C'est vraiment quelque chose qui peut faire la différence ici à Nantes et qui est regardé d'ailleurs au niveau national de près par les autres acteurs.

Mme LE MAIRE – Merci. Dernière intervention avant de redonner la parole à Bassem Asseh pour donner quelques éléments de réponse : Stéphane Junique.

M. JUNIQUE, Adjoint – Mme Garnier nous invitait à rentrer dans les coulisses. J'aime beaucoup le gâteau au yaourt, et notamment la recette du gâteau au yaourt. Un demi-paquet de levure, un pot de yaourt, un demi pot d'huile, deux pots de sucre, trois pots de farine, deux pots d'œuf et un zeste de citron. Et croyez-moi : avec cela, vous avez un beau gâteau au yaourt. Ces ingrédients sont tous indispensables.

Il en va de même pour une Ville. Une Ville, c'est un contrat, une vision, une municipalité qui tient le cap, qui croit dans son avenir. C'est également une volonté : celle de faire en sorte que l'ensemble des acteurs de notre territoire soit porteur de cette vision et de cette dynamique, et bien sûr ce sont des citoyens qui sont engagés parce qu'ils vivent dans ce territoire. Et puis un zeste d'opposition, parce qu'il faut toujours non pas un peu d'amertume mais un peu de goût, ou en tout cas un peu de sel pour faire en sorte que la recette d'une Ville soit particulièrement forte.

Ce que je veux dire à travers cette image, c'est quoi ? C'est que si l'on est dans la séparation entre ce qui relève de la démocratie participative et ce qui relève de la démocratie représentative, on ne comprend pas ce qu'est une société et l'on ne comprend pas ce qu'est une Ville aujourd'hui et pour demain. Les deux ne s'opposent pas. Les deux sont des éléments fondamentaux. Ce sont des éléments et des ingrédients qui font le vivre ensemble et qui permettent de construire un projet de territoire.

Pierre Rosanvallon disait : « La démocratie, c'est un mot caoutchouc dont la plasticité résonne avec ceux qui la fondent. » La société dans laquelle nous sommes, notamment la société humaine, son rapport au pouvoir, à la justice, à l'autre, au bien commun. Et à chaque étape le dialogue citoyen doit réaffirmer ses finalités, réinventer ses propres modalités en fonction du projet de territoire, de l'état des forces en présence, de la représentation et des représentations sociétales. Le fait que cette délibération vienne aujourd'hui dans le contexte que Mme le Maire vous avez rappelé, ce n'est pas anodin, dans le cadre de la représentation sociétale que nous souhaitons donner sur cette nouvelle gouvernance du dialogue citoyen.

I – 26

Mais cela veut dire que si le mot est un mot caoutchouc, c'est-à-dire qu'il évolue en fonction du temps. C'est pourquoi le fait de dire : « nous définissons aujourd'hui une nouvelle gouvernance », c'est parce que le Nantes d'hier ne ressemble pas au Nantes d'aujourd'hui ni à celui que nous construirons pour demain. Donc, les outils de ce dialogue citoyen doivent en permanence évoluer. Le dialogue citoyen, nous le savons, a une longue histoire à Nantes. Elle s'est accélérée avec la volonté de dépasser la simple concertation pour aller vers le faire ensemble. Je tiens à dire, Mme le Maire, que je suis particulièrement fier d'appartenir à cette équipe et à cette majorité, parce qu'au fond nous sommes là en train d'inventer de nouveaux outils et, au fond, d'utiliser ces différents ingrédients qui font que le dialogue pourra être toujours plus fort avec les habitants.

Pourquoi est-ce que je n'oppose pas la démocratie représentative avec la démocratie participative ? Parce que je considère que c'est l'obligation d'un élu, d'une équipe municipale, d'être en permanence dans la réinvention de ce que doit être le dialogue citoyen. Alors, oui, je pense que le gâteau au yaourt que nous a présenté Bassem Asseh est particulièrement appétissant et qu'il aura une recette qui plaira à beaucoup de Nantais et beaucoup d'acteurs. Je suis persuadé, Mme Garnier, que vous prendrez bien une petite part avec moi.

Mme LE MAIRE – Merci. Laurence Garnier a redemandé la parole avant que Bassem Asseh puisse répondre à quelques questions et que nous puissions aller vers la conclusion de ce débat.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci Mme le Maire. Je voudrais simplement réagir avant que Bassem Asseh puisse effectivement conclure. Je voudrais réagir à votre remarque de tout à l'heure. Vous nous accusez de parler de nous. Je voudrais dire qu'il ne s'agit pas de parler de nous. À travers nous, à travers les élus d'opposition, ce sont des Nantais qui sont représentés. Je crois que votre remarque reflète simplement votre mépris de la démocratie représentative, et je trouve cela très regrettable.

Après, moi je constate également qu'en termes de temps de parole, la majorité fait 90 % d'autosatisfaction et 10 % d'attaque de la minorité – à l'exception notable de Mme Meyer qui a élevé le débat et de M. Junique qui nous a expliqué comment faire un gâteau au yaourt et qui nous explique aussi que le dialogue citoyen à Nantes relève finalement d'une petite cuisine, c'est assez amusant.

Ce qui nous intéresse est d'avoir des réponses à nos questions. Vous les avez entendues. Questions de forme : pourquoi vous étiez-vous engagés à ce que nous puissions construire ensemble cette démocratie participative à Nantes, et pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? J'aimerais vraiment avoir une réponse soit de votre part M. Asseh, soit de la vôtre Mme le Maire. Et puis sur la question de fond concernant la façon dont vous vous engagez à prendre en compte les remarques, les propositions, l'engagement des Nantais dans ce dispositif de dialogue citoyen qui me semble être la priorité aujourd'hui pour que le dispositif fonctionne comme nous le souhaitons tous.

Mme LE MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – En fait, j'hésitais à prendre la parole car je me demandais à quelle question je devais répondre dans la mesure où il n'y avait pas vraiment eu de question, à part la question de la méthode – et je vais y revenir. Juste avant : en début de semaine, vous évoquiez une usine à gaz et en fin de semaine, vous parlez d'une belle vitrine. J'ai du mal à savoir sur quel pied danser, finalement. C'est bien, ou ce n'est pas bien ? En tout état de cause, ce que nous mettons en place ici est quelque chose qui concerne la démocratie participative, que nous ne mélangeons pas avec la démocratie représentative. Ce sont deux plans différents. Ce que nous mettons en place, c'est quelque chose qui doit être agile. C'est un dispositif – j'ai fait exprès de ne pas utiliser le mot « instance ». Ce ne sont pas des structures que l'on

I – 27

cumule, ce ne sont pas des structures que l'on met en place pour le plaisir de les mettre en place.

Nous mettons en place des dispositifs qui doivent être agiles, pourquoi ? Parce que les enjeux sont nouveaux. Fréquemment des enjeux nouveaux apparaissent et c'est à ces enjeux-là qu'il faut répondre. Vous évoquez la méthode. J'ai dit tout à l'heure que cet exercice-là était un exercice démocratique, exigeant, qui nécessite de la méthode, mais attention à ne pas considérer que la méthode soit quelque chose de bureaucratique. Nous ne sommes pas dans les années 50. Nous sommes en train de parler de l'avenir des habitants de cette Ville, des enjeux nouveaux qui apparaissent. Cette méthode qui existe et que nous avons pratiquée dans le précédent mandat, en particulier la méthode autour des ateliers (les ateliers, c'est quelque chose qui est très méthodologique) continuera à être utilisée, complétée par l'ouverture que j'évoquais tout à l'heure.

Donc, huit à dix ateliers par an, ce sont huit à dix endroits où se décline une méthode bien précise louée un peu partout en France. Si vous en parlez un peu autour de vous, si vous avez des élus (en particulier des élus de la droite) dans d'autres villes et que vous évoquez avec eux la démocratie participative (lorsqu'ils en font), probablement qu'ils vous parleront de quelque chose qui caractérise la Ville de Nantes. En tout cas, quand je suis arrivé dans ce mandat, c'est la première chose que l'on m'a dite ailleurs, dans d'autres villes. On m'a dit : « Nantes est reconnue pour une technique particulière qui est celle du mandat. » Lorsque l'on demande aux habitants de travailler sur un sujet on leur donne un mandat clair et explicite, avec un certain nombre d'objectifs à atteindre.

Je vous rassure tout de suite : nous sommes à la fois dans la méthode de déroulement des ateliers, mais nous sommes également dans une logique (j'évoquais tout à l'heure le droit de suite) : la capacité de tenir au courant les habitants de la décision qui aura été prise au final, qu'elle soit favorable ou défavorable à leur expression de besoin initial. Ce sont les termes que j'ai utilisés tout à l'heure. Ce droit de suite permet de tenir informés tous ceux qui ont participé, et nous les tenons informés dès le départ. Nous leur disons petit à petit là où ça en est, l'éclairage se fait progressivement pour éviter tout effet tunnel, pour éviter qu'au bout de deux ans ils n'aient pas de réponse à leurs questions. Nous y veillons. Cela ne veut pas dire pour autant que nous allons leur dire d'entrée de jeu en étant très démagogique : « Oui, nous allons tout faire ce que vous dites. » Ce n'est pas l'objectif.

L'objectif est de fixer des règles claires dès le départ et ensuite, petit à petit, nous tenons au courant de l'avancement, de l'instruction du dossier puisque leur expression du besoin se transformera en expression de dossier dans le cadre de la mairie, et qu'au final ils auront aussi leur mot à dire dans le cadre des évaluations. J'évoquais tout à l'heure les évaluations. Je pense que cette agilité, avec la méthode que j'évoquais tout à l'heure, celle des ateliers citoyens, celle de ce mandat qui est donné aux habitants pour instruire un sujet, cette agilité est extrêmement importante. C'est sur cela que j'insisterai le plus.

Usine à gaz ou pas usine à gaz, je vous laisse le terme. Belle vitrine ou pas belle vitrine, je vous laisse également le terme. J'insisterai surtout que sur le fait que la participation doit se faire dans une logique tout à fait agile pour répondre aux enjeux nouveaux.

Mme LE MAIRE – Merci. Quelques mots pour finir. D'abord sur le fond. Il me semblait que le temps où l'on opposait la démocratie représentative et la démocratie participative était dépassé depuis une bonne dizaine d'années. Je le dis car je crois que sur ce sujet, il est essentiel de faire la clarté. Ce que nous proposons aujourd'hui, ce à quoi depuis plusieurs mois l'ensemble de l'équipe, mais également les services, les Nantais ont contribué, ont travaillé, c'est bien une nouvelle étape du dialogue citoyen et de la coproduction à Nantes, qui s'appuie sur une observation, une analyse : c'est qu'effectivement, notre société est en mutation. Chacun le sent bien.

I – 28

Nous avons ce paradoxe entre une société qui de plus en plus aspire à plus d'horizontalité, à plus de prise d'initiative, à un pouvoir d'agir, à un pouvoir d'action partagé. Et en même temps évidemment, dans notre système démocratique, la nécessité que les élus assument leurs responsabilités et que donc la clarté de la prise de décision soit faite du début jusqu'à la fin des processus de décision.

Je voudrais partager avec vous ce que nous disent, ce que m'ont dit les Nantais durant tout ce mois de janvier où effectivement nous avons fait le choix de consacrer beaucoup de temps à des échanges informels sur le terrain. Les Nantaises et les Nantais nous disent d'abord leur envie de faire la Ville avec nous. Leur envie de contribuer concrètement à la Ville de demain avec des attentes diverses, c'est vrai.

Selon les générations, selon le temps disponible, selon l'envie de se consacrer à cette fabrique collective de la Ville, certains veulent pouvoir être associés aux décisions et aux réflexions stratégiques sur les grands enjeux de demain, la transition écologique, la transition numérique. D'autres nous disent : « Non. Nous n'avons pas envie de prendre autant de temps avec vous pour construire cela, en revanche sur ce projet de proximité dans mon quartier ou sur ce sujet qui me tient à cœur, sur un temps déterminé, trois mois, quatre mois, oui, j'ai envie de m'engager. » D'où l'impérieuse nécessité que nous avons eue de construire une démarche qui fasse preuve de souplesse pour accueillir la diversité des envies d'engagement des Nantaises et des Nantais.

La deuxième chose qu'ils ont exprimée et très fortement, c'est leur attachement au local, leur attachement à Nantes. Je crois que la difficulté du contexte économique et social national (en tout cas ils le formulent comme tel) rend sans doute encore plus forte, encore plus prégnante ce que l'on appelle parfois la « fierté nantaise », en tout cas l'attachement à l'endroit où l'on vit, l'attachement à l'endroit où pour un certain nombre nous élevons nos enfants, nous accompagnons nos petits-enfants. C'est aussi cet investissement, peut-être même ce réinvestissement dans la sphère locale, qui a forgé une de mes convictions. Je crois que c'est à l'échelle locale que nous contribuerons à réinventer un certain nombre de pratiques politiques. C'est l'ambition de ce que nous proposons aujourd'hui.

C'est l'ambition et ce n'est que le début. Je crois que nous devons l'aborder avec beaucoup de détermination, avec une envie assumée de prise de risque d'innovation, et en même temps avec une grande humilité. Avec une grande humilité parce que le doute existe. Ne nous le cachons pas : il existe dans notre enceinte, nous l'entendons bien dans ces débats, mais il existe aussi chez les citoyennes et les citoyens. Il faut en avoir conscience. C'est la raison pour laquelle, parce que le premier sujet est de créer de la confiance sur ces démarches, nous insistons autant, j'insiste autant sur la question de l'évaluation. Parce que je crois que sur ces sujets comme sur d'autres, les preuves, les actes valent plus que les mots. Nous donnons d'abord un premier rendez-vous dans 18 mois. Dans 18 mois nous donnons rendez-vous aux Nantais parce que c'est d'abord aux Nantais que nous nous adressons, et à tous les Nantais.

J'en profite pour dire, Mme Garnier, qu'une fois les élections municipales passées, le Maire, l'équipe municipale représentent tous les Nantais. Je crois que c'est important de le rappeler. Nous leur donnons donc rendez-vous dans 18 mois pour faire un premier point pour évaluer ces évolutions, pour évaluer leurs résultats et regarder à nouveau ensemble ce qu'il y aura à améliorer.

Alors, cette démarche est complète. Vous l'avez vu : trois entrées, une entrée autour des politiques publiques, des Conseils qui existent et qui seront améliorés, des Conseils nouveaux qui seront installés, des appels à projets sur des sujets qui ont émergé, les friches vertes, des grands débats citoyens parce que oui, nous y croyons, oui, nous avons la conviction que c'est un plus pour le projet nantais. Une deuxième entrée autour des quartiers. Nous allons tout à l'heure passer la délibération sur les Conseils de quartiers, mais aussi l'expérimentation de deux Conseils citoyens à Nantes. Et puis la troisième entrée, je le rappelle, autour de la Ville

collaborative, avec un engagement sur les budgets participatifs : 1 million par an, avec un engagement sur le Bureau de projets et cette innovation de Bureau constitué à parité de deux élus et de deux habitants.

Pour répondre à deux de vos questions, Mme Garnier, la première très concrète, je rappelle que votre groupe, c'est bien normal, a un espace d'expression sur le magazine municipal de la Ville et qu'à partir du site Internet, il est naturellement possible à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui le souhaitent d'avoir accès à cette tribune d'expression. Je pensais utile de rappeler.

Ensuite, vous avez vous-même évoqué le fait que vous aviez eu un temps d'échange avec Bassem Asseh. Je vous ai d'ailleurs également vue au Conseil de quartier Hauts-Pavés Saint-Félix. Si je ne me trompe pas, vous étiez présente avec un de vos collègues pour participer justement à l'une de ces séances.

Mais pour revenir sur le fond de ce dont nous parlons aujourd'hui, je voudrais terminer par une chose. Deux pour être précise. La première : remercier très sincèrement et profondément toutes celles et ceux qui ont accompagné Bassem Asseh dans l'élaboration de ce rapport. Je pense aux services de la Ville et de la Métropole et une fois n'est pas coutume, je vais les citer : Sandra Rateau, Francine Fenet, Sébastien Leray. Et à travers eux, quand vous dites, Mme Garnier, que tout cela n'est qu'une vitrine, c'est bien votre droit de le penser, mais laissez-moi quand même vous dire que ce n'est pas respectueux, pas tout à fait respectueux de la qualité et du temps passé par ces services, par ces hommes et ces femmes, tous ceux qui les ont accompagnés, qui m'ont accompagnée sur ces sujets (ils se reconnaîtront) depuis le lendemain des élections municipales.

Oui c'est un travail exigeant, oui ce n'est que le début, oui nous y croyons. Nous avons cette intime conviction qu'une politique moderne, que des responsables politiques contemporains n'ont pas peur de partager le pouvoir d'agir. Qu'ils ne se contentent pas de se demander : « Quelle est ma place dans le système ? » Mais qu'ils se demandent : « Comment on fait avec les Nantaises, avec les Nantais ? » C'est la grande ambition de ce mandat, ce n'est que le début. Plan d'action pour les cinq années à venir, rendez-vous dans 18 mois pour l'évaluation. Merci.

Et pour entrer tout de suite dans la concrétisation de notre discussion, première délibération qui va venir marquer une étape : je redonne donc la parole à Bassem Asseh quant à l'évolution des Conseils de quartiers.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Évolution des Conseils de quartiers – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint – Le rapport était le plan d'action, la feuille de route, et cette feuille de route sera déclinée au fur et à mesure que nous avancerons dans le mandat, par un certain nombre de délibérations qui permettent de décliner tout ce que nous avons annoncé, de manière concrète.

La première, c'est cette délibération numéro 4 de notre Conseil de ce jour qui traite de l'évolution des Conseils de quartiers. Nous l'avons évoqué tout à l'heure donc je ne vais pas rentrer dans tous les détails : je rappelle juste que ces Conseils de quartiers sont désormais des Rendez-vous citoyens, ouverts à tous, réunis deux fois par an, toujours sur la logique des 11 grands quartiers de la Ville. Ils seront complétés par des lieux permanents d'animation du dialogue de quartier, que ce soit un lieu fixe pour chacun des quartiers ou le lieu mobile que nous évoquions tout à l'heure, et également accompagnés et soutenus par une plate-forme

I – 30

numérique citoyenne de quartier qui permettra donc aux habitants à la fois de prendre connaissance des chantiers du quartier, mais également de contribuer aux échanges autour de ces chantiers.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, il y aura une déclinaison de ces Conseils de quartiers, un dispositif qui s'intégrera dans les Conseils de quartiers, qui seront donc les Ateliers permanents (deux existent d'ores et déjà), ainsi que les Conseils citoyens. Deux seront institués et ma collègue Myriam Naël l'évoquera dans la délibération un peu plus tard ce matin.

Le Bureau des projets s'inscrira également dans le cadre de ce Conseil de quartier de manière à pouvoir soutenir les initiatives citoyennes, et les budgets participatifs permettront également de financer les aménagements de proximité qui auront été décidés et analysés avec les habitants à travers des Conseils de quartiers. Ces Rendez-vous citoyens de quartiers sont donc ouverts à tous. Ce n'est plus une instance fermée. Ce seront des Rendez-vous ouverts à tous les habitants d'un quartier et quand je parle d'habitants, je parle des citoyens individuels, des associations, des professionnels, des usagers du grand quartier, qui se retrouvent deux fois par an pour aborder en trois séquences un certain nombre de sujets et d'actualités du quartier et de projets en cours dans le quartier.

Chaque rendez-vous pourra donc s'articuler autour de trois grandes séquences. La première est celle de la participation citoyenne. Nous pourrions mettre en visibilité durant cette séquence les différentes démarches de participation sur le quartier. J'ai évoqué tout à l'heure le fait que nous fonctionnions un peu « en mode projet », si j'ose cette expression, l'idée étant qu'à l'intérieur du Conseil de quartier on puisse travailler sur des sujets précis dans le cadre d'ateliers, avec un objectif précis, une durée précise, une méthode précise. On pourra également travailler autour des Ateliers permanents pour la rénovation urbaine ainsi que des Conseils citoyens, pour les projets politiques de la Ville.

En fait, le Conseil de quartier, lors de ces rendez-vous, sera l'occasion, pour l'ensemble de ces dispositifs, de venir rendre compte de là où ils en sont dans leurs travaux. C'est un lieu où pourront être abordés l'actualité des chantiers et les projets de chacun des quartiers.

Ce sera également une séquence débat. Nous traiterons un sujet de fond par séance, avec un temps restreint de présentation par la collectivité et un temps plus large de mise en débat avec les participants. Cette séquence pourra être préparée en amont (mon collègue l'évoquait tout à l'heure) au travers d'une séquence préparatoire pour ceux qui le souhaitent, dans l'idée de se former au sujet.

Enfin, une séquence actualité du quartier. Elle permettra à la collectivité d'informer des actions et projets en cours, des actions et projets à venir, et permettra également aux habitants d'indiquer un certain nombre de sujets et de préoccupations qui pourront être mis à l'ordre du jour et qui pourront ensuite être déclinés éventuellement en ateliers pour pouvoir aller plus loin par un groupe un peu plus restreint, selon la méthode habituelle des ateliers citoyens, de manière à pouvoir ensuite traiter un sujet précis. Cela fait partie, pour nous, des choses qui feront que les habitants participeront plus facilement, dans la mesure où nous parlons bien d'un sujet précis (la plupart du temps d'un sujet de proximité), sujet dont on rendra compte lors du Rendez-vous citoyen suivant.

Donc, implication et initiatives des habitants sont également prises en compte au travers du Bureau des projets. Le Bureau des projets en tant que tel est inscrit dans le Conseil des quartiers, mais nécessite une autre délibération spécifique un peu plus tard, de manière à préciser un certain nombre de modalités, notamment sur son caractère paritaire. Je vais m'arrêter là puisque nous avons déjà présenté le Conseil de quartier dans la partie I du rapport, et le Conseil délibérera. Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. Catherine Piau.

I – 31

Mme PIAU, Adjointe – Mme le Maire, mes chers collègues, mon cher Bassem, en tant qu'Adjointe de quartier, dans le mandat précédent, nous avons déjà commencé à coconstruire dans les quartiers comme le rappelait Abbassia. Nous avons donc de fait essuyé les plâtres du dialogue citoyen et des Conseils de quartiers proposés aujourd'hui et amendés en aval, Mme Garnier, par les attentes des Nantais.

Pour rappel, le quartier Nantes Erdre est en mutation, avec de multiples opérations d'aménagement dans la ZAC Erdre-Porterie, et notre expérience nous permet aujourd'hui d'affirmer qu'il vaut mieux anticiper une stratégie d'information et de concertation bien en amont du projet urbain pour permettre une acculturation et une imprégnation progressives de ce projet qui devient, de fait, partagé, dans le respect de l'environnement du quartier et des attentes des habitants.

En effet, en 2012 le projet centre-bourg nous a contraints, pour éviter des incompréhensions, à organiser des ateliers thématiques (patrimoine ou formes urbaines) qui étaient très chronophages et retardaient le projet. Oui, la nouvelle gouvernance va au-delà des Conseils de quartiers, Mme Garnier. C'est pourquoi nous avons décidé, pour le champ de manœuvre, d'anticiper la stratégie de coconstruction avant même la création de la ZAC, avec une création innovante grâce à une assistance de maîtrise d'ouvrage de concertation dans le champ du développement durable au vu des caractéristiques du site, puisque ce sont des espaces boisés et des zones humides.

Un panel citoyen a été choisi d'une part sur le site multimodal Haluchère Batignolles sur une journée, avec triporteur, pour toucher des habitants de la Métropole non habitués à cette concertation (car la ZAC, je vous le rappelle, est bien à l'échelle métropolitaine), et par ailleurs, par tirage au sort à partir des facturations d'eau et par Internet pour les volontaires. Et puis aussi un site Internet dédié pour le panel a été ouvert avec une plate-forme collaborative. Le tout (cerise sur le gâteau, mon cher Stéphane) avec une méthode et des techniques d'animation innovantes pour impliquer et mobiliser les participants, comme par exemple l'atelier sur les rêveries éveillées où l'on a utilisé de la musique, des voix douces ou d'autres supports, pour que les habitants libèrent leur parole et ne se limitent pas dans leurs espoirs. Enfin, pour appuyer le travail sur le projet, nous étions accompagnés par un paysagiste et l'urbaniste François Grether, dans un calendrier très resserré et dense, pour permettre d'avoir un véritable collectif dans un climat de confiance.

La fierté des habitants à témoigner de leur expérience en réunion publique, en devenant relais et vecteur d'information sur cette demande, a démontré la réussite de cette coconstruction. Maintenant, il est vrai, une envie de continuer est réelle. Il faut gérer l'entre-deux entre la concertation en amont et le démarrage de la ZAC, qui ne sera que dans deux ou trois ans. Il y a une volonté politique, il y a des attentes du panel pour cette gestion. Nous pourrions très bien, par exemple, ouvrir le site pour des visites, valoriser son histoire, mettre en place des initiatives culturelles pour le faire vivre, et bien d'autres choses à inventer. Mais à ce stade, nous en sommes à la phase du bilan partagé. Attendons que l'équipe projet définisse au premier trimestre les modalités de mise en œuvre d'une deuxième phase, avant de pouvoir revenir vers le panel avec des propositions.

Tous ces exemples pour vous démontrer que le chantier qui s'ouvre aujourd'hui pour le dialogue citoyen comme pour les Conseils de quartiers est bien dans l'esprit qui nous a habités dans les mandats précédents, à savoir : écoute, dialogue et solutions partagées. Les habitants de Nantes Erdre sauront sans nul doute apprécier et s'impliquer dans cette nouvelle étape, et seront force de proposition dans l'évolution de ce Conseil de quartier.

Mme LE MAIRE – Merci. Yasmine Ghenai.

Mme GHENAÏ, Conseillère municipale – Je vous remercie Mme le Maire. Mes chers collègues, avant d'arriver à ce Conseil municipal j'avais préparé une intervention très formelle et

très technique, mais au vu des conversations et des différentes interventions qu'il y a eu depuis ce matin, je vais plutôt vous parler très franchement et très cordialement.

Mme le Maire, j'ai envie de vous poser une question. Comment pouvez-vous assumer ce nouveau dispositif – le troisième en sept ans, comme rappelé précédemment ? Je vais m'expliquer sur cette question, mais juste avant j'aimerais revenir sur un point qui me chagrine un petit peu, un point qui (je sais) vous est cher, un point qui m'est cher également, c'est le Conseil Nantais de la Jeunesse. Je regrette que dans cette présentation du dialogue citoyen, il n'y ait pas eu d'amélioration de ce point de vue. Je sais qu'il vous est cher parce qu'à l'époque où j'avais 12 ou 13 ans, je vous avais rencontrée au sein de ce lieu, vous étiez attachée parlementaire de Jean-Marc Ayrault. Je regrette qu'il n'y ait pas eu d'amélioration parce que ces jeunes-là qui sont investis, qui ont envie de s'investir, ont un seul lieu pour dialoguer. Ils ont le Lieu unique le jeudi soir, avec toutes les incommodations sonores et matérielles qui vont avec.

Mais au-delà de cela (je vous posais la question de savoir comment vous pouviez assumer ce nouveau dispositif), je vais prendre pour exemple le quartier où j'habite, le quartier de la Bottière où votre équipe souhaiterait installer un Atelier permanent. Comment peut-on prôner le dialogue citoyen, alors qu'il n'y a pas un seul lieu pour dialoguer tout court ? Comment pouvez-vous assumer que des jeunes soient traités de racailles parce qu'ils traînent en bas des immeubles ? S'ils avaient un lieu pour dialoguer (le seul lieu pour aller discuter entre eux, c'est le café du Leclerc Paridis), on ne les traiterai pas de cette manière, à la fois pour les jeunes et pour les moins jeunes.

Permettez-moi, cher Stéphane Junique, cher collègue, de filer un peu votre métaphore. Vous parliez tout à l'heure de recette de gâteau. Quand on rate un gâteau et que l'on en rate un deuxième, ce n'est pas grave, l'erreur est humaine. En revanche, je pense qu'avant de faire le troisième, on se pose la question de la recette et des ingrédients qui ont été utilisés. La question ici n'est pas de renoncer à une promesse de campagne. Ce n'est pas non plus de dire que ce dispositif est quelque chose de mauvais. La question est simplement de dire qu'il ne faut pas oublier d'autres choses qui sont tout aussi importantes, Mme le Maire. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Juste un ou deux mots en réaction. Je suis un peu surprise de cette intervention. Sur le Conseil Nantais de la Jeunesse évidemment, je vous invite à lire l'intégralité des documents, du début jusqu'à la fin, et vous aurez toutes les informations nécessaires. Nicolas Martin, Adjoint en charge de la jeunesse, est justement missionné pour réfléchir, avec les jeunes du CNJ (puisque cela n'aurait pas de sens de réfléchir à cette évolution en chambre), et j'ai indiqué (Bassem aussi l'a fait je crois) que nous avons des Conseils qui préexistaient, qui devaient être améliorés.

C'est le cas du CNCE : les choses sont d'ores et déjà prêtes, nous passons la délibération aujourd'hui. C'est le cas du Conseil Nantais des Personnes en Situation de Handicap, autre initiative essentielle de la Ville de Nantes, et c'est le cas pour le Conseil Nantais de la Jeunesse. Ces Conseils préexistaient, ils sont maintenus, ils seront améliorés et leurs améliorations, leurs évolutions sont pensées avec celles et ceux qui constituent ce Conseil. C'est le premier point sur la question spécifique du Conseil Nantais de la Jeunesse.

Quant à savoir si j'assume ce troisième dispositif, non seulement madame je l'assume, mais je le revendique, et avec beaucoup d'enthousiasme, avec une conviction profonde, avec une conviction intime : c'est que mon job, ma responsabilité n'est pas de commenter. Depuis le début de ce Conseil municipal, mesdames et messieurs, je ne vous ai pas entendu formuler le moindre début de millimètre de proposition.

Je crois que ce que les Nantais attendent de nous, c'est d'agir. Pour agir, il faut faire des propositions. Nous avons mis ces propositions aujourd'hui au débat et oui, nous allons ouvrir un Atelier permanent dans le quartier de la Bottière, madame, oui nous allons le faire car je ne partage à aucun moment donné une vision misérabiliste des quartiers. Oui, ces jeunes montent

I – 33

des projets et vous le savez, je sais que vous le savez en plus, car vous en connaissez certains qui montent des initiatives sur l'économie, sur le développement durable, sur la solidarité, sur la citoyenneté. Je ne pense pas que la seule chose qu'ils attendent de nous est que nous ouvrons un énième café jeunes pour l'histoire de l'humanité. Je crois qu'ils attendent plus.

Ils attendent d'être respectés, d'être respectés dans leurs talents, d'être respectés dans leurs initiatives, d'être respectés dans leur dignité. Donc oui, nous ouvrons un Atelier permanent à la Bottière, car croire dans l'intelligence collective, c'est croire dans l'intelligence collective dans tous les quartiers. Oui, nous allons faire évoluer le Conseil Nantais de la Jeunesse et si à vos heures perdues vous voulez venir discuter au Lieu unique avec Nicolas Martin pour être force de proposition, vous serez naturellement la bienvenue.

Nicolas.

M. MARTIN, Adjoint – Juste une petite réaction à vif, du tac au tac. Effectivement dans ce qu'a dit Bassem Asseh, je crois que nous nous sommes engagés sur le mois d'octobre, troisième trimestre 2015, pour une nouvelle version du Conseil Nantais de la Jeunesse. Nous sommes en janvier. Entre janvier et octobre, il y aura effectivement un temps de concertation, de construction, de coconstruction, avec les associations qui travaillent avec la jeunesse, avec cette jeunesse nantaise, avec un certain nombre aussi de bilans : bilans des Ateliers du jeudi, bilan des visites des coulisses.

Deux ateliers citoyens ont eu lieu sur le précédent mandat, qui sont l'atelier autour de la pépinière jeunesse Bellevue qui a été relancé la semaine dernière et qui va donner un nouveau mode de gouvernance des associations et des jeunes sur ce quartier-là, et également l'avis citoyen sur la vie étudiante. Mon collègue Robin Salecroix pourra en dire un mot aussi, à l'occasion.

Effectivement, nous sommes en travail de coconstruction. Il faut laisser le temps de cette coconstruction pour pouvoir effectivement proposer un Conseil, dans les délais sur lesquels nous nous sommes engagés avec la déclaration de Bassem, c'est-à-dire pour le mois d'octobre. Je vous donne rendez-vous au mois d'octobre pour pouvoir juger de ce que sera ce Conseil Nantais de la Jeunesse. Évidemment, d'ici là, je vous invite à y participer pour pouvoir effectivement y contribuer. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Juste un petit mot rapide sur la méthode. Quand j'ai présenté la délibération numéro 4 de ce Conseil, j'ai rappelé que dans un premier temps, dans le numéro 3 de l'ordre du jour, c'était la présentation de ce rapport, et qu'ensuite chacun des éléments de ce rapport progressivement, durant les 18 mois qui viennent, chacune de ces traductions concrètes sera présentée à ce Conseil sous la forme d'une délibération.

Je rappelle donc qu'aujourd'hui à ce stade, pour ne pas trop alourdir notre réunion, nous avons préparé le rapport, nous avons une première délibération qui est celle sur les Conseils de quartiers, une deuxième suivra sur les Conseils citoyens et une troisième sur le CNCE, Conseil Nantais de la Citoyenneté des Étrangers. Plus tard, dans les prochains Conseils (mon collègue l'évoquait tout à l'heure), seront présentées d'autres délibérations sur chacune des refontes ou chacune des créations lorsque celles-ci auront eu lieu. Cela va venir.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Délibération suivante, Mme Naël, pour l'expérimentation des Conseils citoyens.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

Expérimentation des Conseils citoyens – Approbation.

Mme NAËL, Adjointe – Merci. Mme le Maire, chers collègues, cette délibération vous propose de voter l'expérimentation de Conseils citoyens sur deux grands quartiers, Malakoff et Nantes Nord. L'objectif pour nous est justement de chercher, d'innover et de se dire que dans notre nouvelle manière de voir le dialogue citoyen, il nous faut expérimenter des choses un peu nouvelles, notamment dans les quartiers politiques de la Ville, puisque ces Conseils citoyens sont créés dans le cadre de la réforme de la politique de la Ville. La loi de programmation de février 2014 nous a permis de voter le contrat de Ville en décembre dernier. Je vous rappelle, mes collègues, que nous avons eu un échange et qu'il y avait effectivement un des piliers importants sur la participation des habitants, et au-delà de la participation des habitants le pouvoir d'agir auquel Mme le Maire a fait référence.

Il s'agit pour nous non pas de substituer un Conseil de quartier à un Conseil citoyen sur un territoire et de considérer que les quartiers politiques de la Ville ne sont pas les mêmes quartiers et n'auraient pas les mêmes dispositifs. Bien au contraire, il s'agit d'être cohérent en essayant de faire différemment sur certains quartiers où nous savons que nous avons besoin des habitants pour accompagner les transformations sociales, économiques et urbaines d'un territoire.

Il vous est proposé d'expérimenter pendant les 18 mois.

L'ensemble de notre gouvernance aujourd'hui a vocation à faire le point et à évaluer l'ensemble de notre dispositif que vous a présenté Bassem Asseh tout à l'heure. Pour les Conseils citoyens, notre objectif est aussi celui-ci : d'expérimenter pendant 18 mois et de regarder dans 18 mois ce que cela produit, si cela est plus pertinent comme dispositif, que ce que nous avons eu auparavant et ce que nous avons notamment dans le cadre de l'Atelier permanent du grand Bellevue (avec une particularité puisqu'il est intercommunal entre Nantes et Saint-Herblain), et l'Atelier auquel vous avez fait référence Mme le Maire, l'Atelier de la Bottière, qui accompagne la transformation urbaine et sociale et qui est lancé avec aujourd'hui une quarantaine de personnes.

Juste un petit mot quand même sur ce qu'est un Conseil citoyen. Le cadre de référence national impose que ce soit un Conseil animé et piloté par un tiers extérieur. C'est cela, la nouveauté que nous allons expérimenter : c'est quelque chose jusqu'à présent qui n'a jamais été fait dans notre Ville. Nous allons lancer un appel à projets, si la délibération que je vous propose est adoptée, à partir du mois de mars, avec un objectif de mise en place du Conseil citoyen qui devra évidemment (vous l'imaginez bien) être paritaire avec des représentants d'habitants, des représentants d'associations et des représentants d'entreprises, avec un objectif d'installation pour le mois de septembre.

Je pense que ce type de dispositif au sein des quartiers populaires aujourd'hui nous rappelle aussi l'histoire du dialogue citoyen sur notre Ville. Nous sommes en 2015. 1995, c'étaient les premiers Conseils de quartiers qui ont été d'abord déclinés dans les quartiers populaires, dans les quartiers politiques de la Ville, sous l'égide de Daniel Asseray et Jean-Marc Ayrault, et qui ont ensuite été généralisés. J'ai eu l'occasion de vous le dire plusieurs fois : changeons de regard sur les quartiers populaires, ce sont aussi des lieux d'innovation avec des habitants qui ont envie de faire des choses.

Aujourd'hui, il y a des mobilisations concernant la formation et la sensibilisation des acteurs et des habitants à la mise en place de Conseils citoyens. Comme nous sommes convaincus que pour réussir la transformation d'une Ville (que ce soit à Malakoff pour passer la phase du grand projet de vie, ou à Nantes Nord où nous allons lancer la démarche prochainement du renouvellement urbain et social du quartier), nous sommes convaincus que nous avons besoin, à côté de l'expertise politique que nous avons, de l'expertise technique des professionnels et

I – 35

des experts qui nous accompagnent, nous avons besoin de l'expertise d'usage des habitants. Voilà l'idée des Conseils citoyens : c'est permettre aux habitants d'agir sur leur propre vie.

Mme LE MAIRE – Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je mets aux voix la délibération.

Dossier suivant, je donne la parole à Nathalie Blin.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme BLIN, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étrangers – Nouvelle configuration – Approbation.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Mme le Maire, chers collègues, comme chacun a pu avoir accès à la délibération, le choix a été fait de présenter un diaporama sur l'évolution du Conseil. Je ne lirai pas la délibération en l'état.

Suite au bilan participatif du CNCE, après 10 ans d'existence, il vous est proposé de maintenir le CNCE, Conseil Nantais pour la Citoyenneté de l'Étranger, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, de le faire évoluer et de le renouveler pour répondre aux nouveaux enjeux. Nantes Ville d'accueil, plus encore aujourd'hui qu'hier, il convient de faire preuve d'hospitalité pour accueillir au mieux les Nantais arrivés de l'étranger qui sont aujourd'hui deux fois plus nombreux qu'il y a 10 ans. Nantes est au niveau de la moyenne nationale mais reste loin derrière les grandes villes de France. En revanche, elle est dans la moyenne des grandes et moyennes villes de l'Ouest. L'attractivité du territoire à l'échelle internationale recouvre tous les visages de la migration dans une grande diversité d'origines et de parcours.

Pourquoi le CNCE est-il important ? D'une part, il est important pour permettre d'ajuster l'action publique, pour plus d'inclusion des migrants dans l'offre publique. Il permet de vérifier avec les usagers et les partenaires la pertinence des projets et les ajustements nécessaires. D'autre part, il est une veille indispensable du territoire pour ceux qui vivent quotidiennement l'accès aux services, l'accès au droit, pour alerter la Ville et ses partenaires sur les dysfonctionnements, et pour garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination. Enfin, il est un espace important pour renforcer le vivre ensemble, en donnant une place à chacun et en affirmant le caractère cosmopolite du territoire.

À ce titre, il est l'illustration de la reconnaissance de la citoyenneté des Nantais de nationalité étrangère au cœur du projet politique (quelles que soient leur origine et leur nationalité, les Nantais sont des Nantais à part entière) pour coproduire avec les Nantaises et les Nantais des politiques publiques qui prennent en compte les résidents migrants dans une exigence d'égalité de traitement et un changement de regard pour plus de cohésion sociale, et donner ainsi une réalité au message « tous Nantais, tous égaux ». Et aussi pour construire le changement aux prises avec des réalités qui évoluent – le CNCE avait aussi besoin de se renouveler.

L'évolution du CNCE, les principaux changements : l'ouverture à un public plus large parce que jusqu'à présent, seuls les Nantais de nationalité extracommunautaire pouvaient participer à ce Conseil et aujourd'hui il est nécessaire de l'ouvrir aux Nantais de nationalité européenne, de plus en plus nombreux sur le territoire. Mais aussi parce que les sujets traités concernent plus largement tous les Nantais, il faut l'ouvrir donc à tous ceux qui veulent contribuer sans critère de nationalité. Cela va dans le sens de plus de cohésion sociale et de plus de diversité de points de vue.

Enfin, ouvrir le CNCE est également renforcer les partenariats avec les associations et organismes paritaires du territoire. Une coconstruction renforcée pour une adaptation de l'action publique plus efficace, pour une participation et une mobilisation citoyenne plus pertinentes, et ce dans un cadre plus souple et dynamique. Les moyens mis en œuvre :

I – 36

- l'ouverture des ateliers et démarches participatives à l'ensemble des Nantais sans critère de nationalité – en effet, tout Nantais (individuel ou associatif) pourra participer aux ateliers proposés par la Ville ;
- le renouvellement des participants, qui aura lieu dans le cadre de rendez-vous donnés aux Nantais au printemps par le réseau des partenaires ;
- la mise en place d'un comité d'animation avec des Nantais de nationalité étrangère dont le rôle sera de veiller au suivi de la démarche globale de coconstruction ;
- et des ateliers thématiques, une action plus lisible par la mise en œuvre d'un calendrier annuel et d'une information régulière du réseau – partenaires, organismes partenaires et associations.

En conclusion, le nouveau CNCE est un portage politique partagé par tous les élus concernés par ces axes de travail, des ateliers et des démarches participatives désormais ouvertes à tous les Nantais, et un lien renforcé au réseau d'organismes associatifs et institutionnels. Je tenais à remercier, avant de proposer la délibération, la Mission Égalité Diversité Mixité, en particulier Mme Sterenn Lafargue et M. Philippe Rigollier, pour leur travail effectué afin de mettre en place ce nouveau Conseil.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant, d'approuver la nouvelle configuration, et d'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Merci de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Merci Mme le Maire. Juste quelques mots : je profite de cette délibération pour rappeler, notamment pour les nouveaux élus, ce qu'a pu faire concrètement le CNCE durant le dernier mandat. Des membres du CNCE ont travaillé, se sont engagés sur des sujets extrêmement pratico-pratiques pour les Nantais, comme la traduction du guide de l'urgence sociale, de façon à le rendre accessible à toutes les personnes d'origine étrangère, mais également à toutes les personnes en situation de handicap. Ce travail, qui a été un long travail pour que le guide de l'urgence sociale devienne accessible à tout le monde, a aussi mis en valeur toute la transversalité des directions concernées, des services. J'en profite du coup pour remercier l'ensemble des agents qui ont participé à ce travail.

Parmi tout ce qu'a fait le CNCE au mandat dernier, il y a un autre sujet qui me tient également à cœur, qui a été tout le travail qu'ont fait les membres du CNCE sur l'autre regard porté sur la vieillesse, sur l'évolution du regard porté sur la vieillesse, parce qu'il y a eu tout un débat, un échange entre le regard que les différentes familles d'origine étrangère portaient sur la vieillesse. Cela a été vraiment des échanges constructifs qui ont porté quelque chose, qui se traduisent ensuite dans nos politiques publiques. L'évolution et la nouvelle structure proposées pour le CNCE, à mon avis, vont permettre d'encore plus l'ouvrir et d'enrichir encore plus nos débats sur ces questions-là.

Mme LE MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Mme le Maire. Mme le Maire, chers collègues, ville port, Nantes est, par la géographie et l'histoire, une agglomération construite par et pour les échanges. Cette vocation se confirme aujourd'hui dans notre ambition pour le XXI^e siècle : conforter le rayonnement international de Nantes, Métropole européenne, par l'adhésion à de nombreux réseaux européens et l'animation de partenariats privilégiés avec d'autres Métropoles étrangères. Je pense notamment, Mme le Maire, à Eurocities dont vous avez été élue Présidente au mois de novembre.

Faire vivre l'Europe sur le territoire métropolitain, c'est faire entendre la parole de Nantes en Europe, c'est renforcer l'attractivité et l'ouverture internationale de notre territoire. Et cela passe également, nous le pensons, par un dialogue privilégié avec les ressortissants européens ou extra européens qui résident de façon durable dans notre ville. Ceux-ci doivent prendre leur part dans la construction de la cité puisqu'ils l'animent et la font vivre.

I – 37

Nous partageons évidemment l'objectif général du CNCE et nous saluons d'ailleurs l'élargissement qui est organisé dans le cadre de ce CNCE 2. Il nous semble toutefois que la formulation de ces objectifs pourrait être améliorée, à l'exemple du point 2, quand vous parlez du concept de citoyenneté de résidence, qui à notre avis floute abusivement la signification du terme « citoyenneté » qui ne saurait se réduire selon nous à l'idée générale d'un lien social. Le paragraphe souligne aussi que certains Nantais étrangers sont « exclus du droit de vote ». C'est une terminologie qui infuse une connotation à laquelle nous ne souscrivons pas. Les étrangers ne sont pas « exclus » puisque l'on ne les a pas fait sortir de quelque chose. Je crois qu'il convient de dire qu'ils n'ont pas accès au vote. À nouveau un problème de terminologie.

De façon générale, je remarque que le CNCE appelle les Nantais (et sans doute à raison) à modifier leur regard sur les étrangers ou les migrants. Mais nous pensons que cette démarche ne peut être unilatérale, et qu'elle doit s'accompagner symétriquement du même regard porté par les populations accueillies sur notre Ville et sur nos valeurs. La citoyenneté, Mme le Maire, c'est être rattaché à un État, c'est être bénéficiaire de ses droits, mais c'est aussi avoir des devoirs. C'est pourquoi, sans intégration préalable, rien ne marche, et le concept de citoyenneté des étrangers n'est qu'un confort intellectuel qui ne satisfera que les politiques.

Aussi, pour infléchir la philosophie du CNCE 2 en ce sens, nous aimerions proposer de le renommer « Conseil pour l'Intégration des Étrangers ». N'oublions pas que pour un étranger intégré, tout est permis dans notre pays, et donc l'accès à la citoyenneté. Nous voterons pour cette délibération à la condition qu'il y soit apporté cette modification de terminologie. Merci Mme le Maire.

Mme LE MAIRE – Merci M. Richard, pour la clarté de vos propos et de votre intervention qui montre à l'évidence nos désaccords profonds sur les enjeux que vous soulevez au travers de cette discussion. Mme Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Face aux discours très généraux sur les étrangers, qu'ils soient accusateurs ou laudatifs, le CNCE constitue une réponse à la fois pragmatique et juste. Il permet en effet d'identifier les besoins, de trouver des solutions et surtout aussi, point très important, de donner la parole aux étrangers, d'être un lieu d'accueil, d'écoute, mais aussi de modifier le regard des Nantais sur les étrangers. Il y a une interaction.

Le MRC approuve donc le principe du CNCE et se félicite plus particulièrement de la démarche d'ouverture, pour des raisons à la fois pragmatiques et de fond. Raisons pragmatiques : c'est-à-dire que les problèmes des étrangers concernent aussi les Français, et raisons de fond : c'est-à-dire que je crois qu'effectivement, une véritable intégration suppose pas de ségrégation, qu'elle soit subie ou voulue, ne pas enfermer les étrangers dans leur statut d'étrangers, mais qu'ils soient constamment en communication avec les, disons, non-étrangers.

Là, je serai très courte, je ferai juste une conclusion qu'il ne faut pas mal interpréter mais aussi terminologique, sur le terme qui est utilisé – et je sais qu'il est utilisé de façon quasi officielle (je n'ai jamais eu de position très claire sur le sujet) –, à savoir le terme d'inclusion. C'est le terme qui est utilisé, c'est aussi le terme qui était utilisé dans le précédent dossier. Il y a à mon sens trois termes, et je crois qu'il y a un vrai débat de fond que nous pouvons quand même poser sur le rapport entre les étrangers et les personnes de nationalité française. Il y a assimilation, intégration et inclusion.

L'assimilation n'est pas un modèle républicain pour nous puisqu'elle consiste à vouloir que les étrangers aient les mêmes modes de vie, les mêmes coutumes que les traditions françaises, pour aller très vite. Tout cela demanderait beaucoup de débats. C'est un terme que nous condamnons. L'inclusion en revanche est un terme récent. J'ai regardé à la fois sur le dictionnaire et dans des textes un peu plus officiels ce que cela signifiait. L'inclusion est le fait d'introduire un élément dans un ensemble, sans que cet élément s'intègre véritablement à l'ensemble. Le seul but qui est demandé est qu'il ne perturbe pas le fonctionnement de

I – 38

l'ensemble. Et nous avons un modèle auquel, je crois, nous pouvons nous référer, qui est le modèle de l'intégration. Pourquoi ?

En deux mots, cela nous paraît le modèle proprement laïc. On invoque beaucoup la laïcité et je souhaiterais que nous l'invoquions en comprenant exactement sa signification. Que nous dit la loi de 1905 ? Je suis très claire et je serai très rapide, Mme le Maire : elle nous dit qu'elle garantit ce que l'on appelle la liberté de conscience, que l'on peut souvent interpréter comme liberté de religion mais que j'interpréteraïs de façon plus large comme liberté de culture. Je l'étends.

En revanche, elle demande effectivement de respecter un certain nombre de valeurs qui sont les valeurs de la République, et plus particulièrement elle fait une distinction non seulement entre un espace privé et un espace public, mais je crois un espace privé et un espace social et l'espace public. À l'intérieur de l'espace public (je dis bien exclusivement à l'intérieur de l'espace public), la diversité culturelle et la diversité religieuse n'est pas de mise. On demande effectivement à l'individu de faire abstraction d'un certain nombre d'appartenances uniquement lorsqu'il est présent dans cet espace public.

Eh bien, c'est ce modèle qui est un modèle d'intégration, c'est-à-dire respect des consciences, respect de culture, mais demande de distinction effectivement entre un espace public et un espace qui n'est pas public. Et c'est à ce modèle, je crois, que nous pouvons tous nous référer, qui est un modèle d'intégration.

Mme LE MAIRE – Merci. Je vous propose de revenir au cœur de la délibération. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Juste de manière à revenir sur le sujet, je rappelle que le Conseil Nantais de Citoyenneté des Étrangers est quelque chose qui s'inscrit dans un dispositif de démocratie participative. Donc, il s'agit comme je le disais dans la toute première partie de cette réunion, de faire en sorte qu'il y ait un « éclairage des usagers » sur une politique publique. En l'occurrence, l'éclairage des usagers, c'est sur une politique précise qui concerne les problèmes que peuvent rencontrer les étrangers qui arrivent dans une Ville comme Nantes.

Dédramatisons le problème. Il n'y a pas de grands débats compliqués sur l'intégration ou je-ne-sais-quoi. Là, dans le cadre du CNCE, nous sommes en train de parler de politique publique d'intégration, d'usagers de ces politiques publiques et des problématiques qu'ils peuvent rencontrer à certains moments, problématiques qu'il s'agit de résoudre. Pour le CNCE exactement comme les autres Conseils nantais que nous évoquions, que ce soit le CNJ évoqué tout à l'heure ou le CNPH évoqué avant, l'objectif reste sur une logique de participation.

Naturellement, nous insistons lorsque nous réunissons le CNCE : la participation dans le cadre du CNCE traite des problèmes spécifiques aux étrangers, des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, mais évidemment rien ne les empêche (bien au contraire nous les y invitons et nous les encourageons) à participer aux autres dispositifs de participation, que ce soient les Conseils de quartiers, que ce soient les autres conseils thématiques. Comme tout autre habitant de cette ville, ils rencontrent des difficultés spécifiques au fait qu'ils sont étrangers, mais ils rencontrent aussi parfois des difficultés qui sont communes avec l'ensemble des autres habitants de cette Ville. Juste pour rappeler que nous parlons bien d'un dispositif de participation : comme il n'y avait pas eu de question à l'origine dans votre intervention, je souhaitais simplement rappeler que nous parlions bien de participation.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Nous allons passer à la délibération numéro 7, point important puisqu'il s'agit du budget.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Budget Primitif 2015 – Vote du budget principal et du budget annexe fossoyage – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Mme le Maire. Mes chers collègues, nous nous étions quittés le 19 décembre dernier, après le Débat d'Orientations Budgétaires, où nous avons pu échanger sur les grands axes qui allaient commander l'élaboration du projet de budget 2015. Depuis, les services ont travaillé et je voudrais – une fois n'est pas coutume – commencer par cela : les services de la direction des finances, autour de Béatrice Mérand et de Pascal Lamanda, et de tous leurs collaborateurs et collaboratrices que je voudrais vraiment remercier, d'abord pour leur compétence, leur rigueur, leur engagement, mais aussi pour l'agrément quotidien qu'il y a à travailler avec eux.

Je crois que je peux associer notre Président de Commission des finances Marc Reneaume à ces remerciements à l'égard des services. Je le fais parce que je le vois et je ne lui demande pas son avis mais je suis sûr qu'il en est parfaitement d'accord.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des autres Directions de la Ville de Nantes, et vous-mêmes, mes chers collègues, notamment les Adjointes, puisque ce budget n'a pas été facile à établir, nous le savons tous, ce n'est pas la peine de se voiler la face et qu'il a fallu à la fois l'engagement, le travail et le sens des responsabilités de chacun pour que ce budget de sobriété soit cependant un budget offensif, soit cependant un budget qui respecte les engagements et qui commence à respecter les engagements qui ont été pris lors de la campagne électorale.

Avec ce budget, Nantes continue d'avancer et nous allons le voir dans tous les domaines, dans toutes les politiques publiques. Si effort il y a sur le plan budgétaire, il y a aussi volonté de continuer à développer notre Ville, à la rendre plus attractive et à la rendre plus facile au quotidien pour les habitants. Vous le savez : les compétences qui sont celles de la commune, de la Ville de Nantes, touchent pour beaucoup à la vie quotidienne des habitants, notamment des familles.

L'ambition qui nous guide reste évidemment intacte, au moment de préparer ce budget 2015. Nous allons commencer par voir les politiques publiques. Les documents budgétaires traditionnellement vous sont évidemment mentionnés sur cette petite diapositive introductive. Il y aura un dépliant de présentation que parfois nous remettons le jour même mais qui est en train d'être finalisé. Donc, vous trouverez l'ensemble des documents à la fois sur le site Internet de la Ville et sur les documents qui vous ont été remis.

Alors, tout cet argent. On a coutume de dire : « Il faudrait réduire la dépense publique. » C'est vrai et Mme le Maire le répète souvent : chaque euro dépensé doit être un euro utile. Mais la dépense publique est utile. Que font les grandes entreprises du secteur du bâtiment, des travaux publics ? Elles se plaignent que la commande publique risque de baisser. On ne peut pas dire tout et son contraire. Je répète : la dépense publique est une dépense utile. Elle est utile à la cohésion sociale, elle est utile au développement, elle est utile à la vie quotidienne des habitants, et notamment la dépense locale qui parfois ces temps-ci a été un peu critiquée, y compris jusqu'à la Cour des comptes qui dit : « Peut-être que les collectivités dépensent trop d'argent. »

Écoutez, très franchement, quand nous voyons par exemple les dépenses que nous faisons en matière d'éducation, le fait que le budget de l'éducation augmente (parfois tout simplement parce que le nombre d'élèves augmente) est-il une difficulté ? Est-ce de l'argent qui serait jeté par les fenêtres ? En aucun cas. C'est cela que nous allons continuer à faire en 2015. Je vous propose un petit tour des politiques publiques et des priorités qu'elles se sont données pour cette année, et que le budget viendra permettre de remplir.

D'abord, c'est sur la politique du handicap, politique de cohésion sociale s'il en est, avec un peu plus de 94 000 euros de budget de fonctionnement, 1,5 million d'investissements,

I – 40

essentiellement des travaux d'accessibilité, et avec les enjeux et actions 2015 que vous découvrirez, le renforcement de la démarche du Conseil Nantais des Personnes Handicapées. Vous savez que s'il y a une politique qui a une antériorité en matière de coconstruction et de dialogue citoyen à Nantes, c'est bien cette politique du handicap. La poursuite des partenariats et l'amélioration des actions pour l'accessibilité je vous l'ai dit, les actions visant à garantir un accueil de qualité dans nos services et à faciliter l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap, les parcours éducatifs, l'accès à l'emploi évidemment, et le soutien aux associations : voilà les grands axes des politiques du handicap qui seront conduites en 2015.

En matière de solidarité et de lutte contre la précarité, c'est un budget de près de 11,5 millions d'euros avec un petit peu d'investissement, avec des priorités autour du soutien à l'insertion par le logement, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et les aides aux Nantais, ainsi que l'urgence sociale. Nous voyons là les besoins qui se développent malheureusement en ces périodes de crise.

En matière d'action pour les retraités et personnes âgées, 8 millions d'euros en fonctionnement, 847 000 euros en investissement. En investissement, nous poursuivrons la politique de rénovation reconstruction de nos foyers logements. Ce sera bientôt le tour de celui du Bout des Landes et c'est évidemment Nantes Habitat qui porte la plus grosse partie de l'investissement, mais il y aura aussi en 2015 l'accompagnement et le soutien des personnes âgées, des aidants, l'accompagnement et le soutien pour les établissements, et des subventions à l'Office pour les Retraités et Personnes Âgées pour près de 700 000 euros : le soutien à la vie associative là aussi ne se dément pas.

En matière d'accueil d'usagers, cela aussi c'est la Ville facile, c'est la vie quotidienne. Quand on vient à la mairie, trouve-t-on les services dont on a besoin ? Trouve-t-on les réponses aux questions que l'on vient porter ? Allô Nantes, c'est la gestion des appels réguliers et aussi liés aux événementiels. Nous avons là aujourd'hui un service tout à fait performant. Les nouveaux Nantais, nous allons continuer bien sûr à les accueillir chaque année, et en matière d'état civil, en matière d'e-démarches, nous allons continuer à moderniser les relations entre les usagers, nos concitoyens et l'institution municipale. Cela fera un budget de fonctionnement de 10,8 millions et un budget d'investissement de 1,9 million, avec notamment la relocalisation de la mairie annexe de Nantes Sud.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, 11,7 millions de fonctionnement, 1,9 million d'investissement. Nous avons évidemment les questions de l'offre de stationnement sur voirie, la diversification des modes de paiement pour les usagers, la police municipale et la proximité, la lutte contre l'habitat indigne (cela fait partie de ces politiques de sécurité et de tranquillité publique), et puis la déclinaison bien sûr du plan d'action de prévention de la délinquance, tout cela, ce sont des actions publiques déterminantes et évidemment utiles à nos concitoyens.

La politique sportive, Mme le Maire disait un mot tout à l'heure de l'importance qu'elle revêt en matière éducative, là aussi pour la cohésion sociale et pour le lien social, avec des soutiens aux événements sportifs et manifestations renouvelés, avec évidemment un soutien à la vie associative. Il n'y aurait pas de politique sportive sans l'action des bénévoles. Il faut les soutenir et il faut les soutenir à la fois sur le plan matériel mais également sur le plan financier. Il y aura la montée en puissance de l'École Municipale des Sports autour de l'éducation sportive, l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires où évidemment les activités sportives ont un rôle important à jouer, dans tout l'aspect périscolaire mais aussi dans l'aspect éducatif pendant les temps de classe. Nous avons là à Nantes, je crois, un dispositif tout à fait exemplaire.

Les projets d'investissement, ce sera la salle multisport de Nantes Erdre livrée en juillet 2015. Je vois Catherine Piau déjà satisfaite. Et puis la poursuite (là nous en aurons fait le tour, enfin, dirons-nous) aux Dervallières et à Nantes Nord, puisque les clubs de ces quartiers pourront bénéficier de la création de terrains synthétiques de football. Nous avons 2,4 millions

I – 41

d'entretien durable des équipements. Je reviendrai sur cette volonté maintenue d'entretenir et de moderniser en permanence les équipements municipaux, au moment où nous parlerons des investissements.

La santé publique : 3,5 millions de fonctionnement, 267 000 euros d'investissement avec toujours ce gros effort sur la santé scolaire. La Ville de Nantes fait partie des rares Villes en France qui ont gardé cette compétence et qui continuent à l'exercer. Là encore en termes d'égalité, nous parlions d'inclusion tout à l'heure, l'accès à la santé, notamment pour les enfants, est évidemment déterminant pour la préparation de leur avenir. Donc il y aura également, pour répondre à des situations de démographie médicale qui sont beaucoup plus compliquées que nous pourrions l'imaginer dans certains quartiers, le soutien à la création de trois maisons de santé pluri professionnelles, l'évaluation du Plan Santé Environnemental et l'instauration d'un Conseil Local de Santé Mentale. Vous le savez, nous avons de plus en plus de difficultés parfois à gérer dans le quotidien, dans les relations de voisinage, de proximité, ces questions de santé mentale qui sont compliquées à gérer, à prendre en charge. La Ville peut y apporter sa part, son savoir-faire et son expérience.

L'éducation, cela reste la priorité de notre municipalité avec 58,8 millions d'euros en fonctionnement et près de 9 millions d'euros en investissement, avec évidemment comme enjeu l'action périscolaire, l'accueil périscolaire : c'est en quelque sorte la finalisation de la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires, le projet de réussite éducative avec un travail partenarial déjà très engagé à l'échelle du territoire dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, la poursuite et le développement du recours aux produits issus des circuits courts et de l'agriculture biologique en matière de restauration scolaire, et la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire. Voilà des aspects qui sont autant éducatifs qu'environnementaux, et également à visée économique.

Les principaux projets d'investissement, ce sera la rénovation du lycée de l'ancienne annexe du lycée du Grand Carcouët pour le centre, un accueil de loisirs et l'école ABA, la poursuite du développement des écoles numériques, le plan d'équipement informatique (Frankie « Numericman » y est extrêmement attentif en même temps que Myriam Naël), et également la poursuite des travaux d'amélioration et de mise aux normes des restaurants, l'acquisition de mobilier, tout ce qui fait que les petits écoliers nantais ont les conditions optimales – en tout cas c'est notre recherche permanente – pour bien apprendre.

Famille et parentalité, là encore, une fonction qui au regard de son budget n'apparaît pas essentielle, mais avec des actions tout à fait importantes (tous les participants à ces événements le savent bien) : la réussite éducative, le Projet Éducatif de Territoire Bien grandir à Nantes et le soutien renouvelé aux associations œuvrant dans le champ familial.

Coopération et solidarité internationale : 1 million en fonctionnement, 107 000 euros en investissement avec la poursuite des missions de Cosmopolis, le renforcement de la gouvernance locale avec nos Villes partenaires, les jumelages internationaux, les jumelages européens, le soutien à la mobilité des jeunes avec le CLAP collectif Europe et la solidarité. Un appel à projets des projets de solidarité internationale des associations nantaises va être réalisé pour permettre de sélectionner et d'aider les plus innovants et les plus pertinents d'entre eux.

La petite enfance : en 2015, ce seront plus de 28,5 millions d'euros de fonctionnement et 752 000 euros d'investissement exactement, avec la poursuite de la création de places nouvelles de crèche par deux associations. Cela fera 74 places. Le Relais Accueil Petite Enfance avec des actions de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes.

Il faut varier les modes d'accueil et il faut que l'ensemble des modes d'accueil puisse être à la fois accessible et rassurant pour les parents, qu'ils puissent confier leurs enfants en toute sécurité, donc évidemment cela suppose des actions de formation et de professionnalisation. Et des actions spécifiques pour la petite enfance : l'accueil des familles en situation d'insertion

I – 42

sociale et professionnelle, tout cela concourt à la réussite future des enfants. Sur les investissements ce sont des multi accueils associatifs avec des fonds de concours que nous versons aux associations, en plus des traditionnelles garanties d'emprunt que nous leur accordons.

Enfance jeunesse : 18 millions d'euros, 682 000 euros d'investissement, évidemment non sans lien avec l'éducation. Tout cela est un continuum d'actions en cohérence avec le Rendez-vous des droits de l'enfant, Nant'Arctique nouvelle édition, les Actions de réussite éducative – vous voyez que nous les retrouvons dans l'éducation, dans la petite enfance mais aussi dans l'enfance jeunesse, le volet temps libre, etc. Le dispositif Nantado, le soutien aux associations dont la Maison Départementale des Adolescents qui joue un rôle tout à fait essentiel, la Genèse 16-25 ans, ce sont les chantiers de remobilisation, le marché Plan Job, CLAP mobilité : Je ne détaille pas l'ensemble mais il y a là un large panel à la fois de propositions d'actions et de propositions de loisirs en direction des jeunes Nantais.

Les établissements culturels, vous les connaissez : 17 millions d'euros en fonctionnement, 6,1 millions en investissement, le conservatoire à rayonnement régional, les réseaux de lecture publique. Je le rappelle, nous ne le répéterons jamais assez, la lecture publique est le premier budget culturel de la Ville de Nantes. Je crois que nous n'allons pas revenir dessus, mais parfois les magistrats de Chambre des comptes l'avaient un peu oublié.

Les principaux projets d'investissement, c'est l'ouverture en 2015 du pôle d'enseignement supérieur et de recherche du spectacle vivant Bretagne Pays-de-la-Loire, c'est un projet évidemment important.

Le développement culturel : 23,5 millions en fonctionnement, 781 000 euros en investissement, le soutien aux activités pluridisciplinaires, les différentes activités théâtrales, chorégraphiques de nos grandes institutions, mais aussi le soutien aux arts plastiques, l'enseignement des arts, la consolidation du réseau des fabriques. Vous voyez que nous avons, là-dessus encore, un large panel d'action. Évidemment (et j'y reviendrai au moment de vous présenter la maquette financière du budget), tout cela est impacté dorénavant par le transfert d'équipements qui a été fait en direction de Nantes Métropole, y compris pour un certain nombre de grands équipements et de grandes institutions culturelles. Cela va modifier le périmètre et le champ de nos actions en la matière, mais cela n'enlève rien (bien au contraire) à l'ambition que nous avons portée avec ces équipements, la Ville de Nantes seule depuis des années et désormais au niveau qui convenait à l'évidence, c'est-à-dire le niveau métropolitain. Nous allons continuer à permettre à des acteurs de la vie culturelle de s'équiper, que ce soit le Lieu unique ou que ce soit Songo ou Trempolino.

Nous allons continuer avec le patrimoine et l'archéologie pour 2,7 millions en fonctionnement, 1,9 en investissement. Il y a un gros enjeu sur la gestion des archives municipales, les animations patrimoniales, et les projets d'investissement. C'est l'acquisition du site des Cordeliers, le programme d'aide pour les ravalements de façades et l'entretien de nos fameuses grues portuaires auxquelles nous tenons beaucoup. Les défenseurs du patrimoine, à juste titre, y sont toujours extrêmement attentifs.

En matière d'égalité et d'intégration, nous avons un budget de fonctionnement de 1,3 million. Les enjeux 2015 sont la reconduction, la poursuite des actions en matière de sédentarisation des gens du voyage, l'égalité hommes-femmes, soutenir les associations œuvrant pour l'égalité, la lutte contre l'homophobie, la création du Conseil Nantais de l'Égalité Hommes-Femmes (cela a été mentionné tout à l'heure), et l'égalité et l'intégration citoyennes – je ne reviens pas sur ce que Nathalie Blin nous a exposé à l'instant sur le renforcement du rôle du Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étrangers.

Citoyenneté et territoires, il y a là le dialogue citoyen de quartier, nous en avons beaucoup parlé, l'élaboration des schémas de développement de quartier dans les 11 quartiers et les

I – 43

animations traditionnelles, le Printemps des Voisins, les journaux de quartier, tout cela pour un budget de 3,4 millions en fonctionnement et de 5 000 euros, modeste, en investissement.

La vie associative, toujours un enjeu considérable avec 11,5 millions de budget et 8,5 millions en investissement. Les principaux projets d'investissement sont évidemment l'ouverture de la salle festive Nantes Sud et le démarrage de l'opération Désiré Colombe, vous le savez, qui est un projet tout à fait considérable, avec la réhabilitation de l'ancienne Bourse du travail et des Salons Mauduit, et il y aura notamment un pôle associatif et une salle festive en plein centre-ville. Sur les enjeux d'action, nous allons y revenir. Le partenariat socio-éducatif, la convention de partenariat avec l'ACCOORD, et l'aide au soutien aux associations avec les microprojets de quartier, au travers du FIL – c'était l'essentiel de ce que je voulais rappeler.

En matière de développement durable et d'Agenda 21, 143 000 euros de budget mais là aussi, des actions tout à fait transversales. C'est-à-dire que vous allez trouver dans les différents centres de responsabilité, dans les différentes politiques publiques, des actions qui concourent naturellement à nos objectifs en matière de développement durable. Il y a l'accompagnement d'actions de proximité dans ce budget, l'évaluation du volet énergie climat, la démarche Cit'Ergie que Pascale Chiron a largement initiée il y a déjà quelques années, mais qui se poursuit et à laquelle nous sommes très attachés. Le rapport développement durable sera également à conclure cette année 2015.

En matière de maîtrise des énergies, là aussi c'est une préoccupation tout à fait transversale. Nous retrouvons la démarche Cit'Ergie, mais aussi le raccordement d'un certain nombre de sites à des réseaux de chaleur. Je vous rappelle que l'objectif est d'augmenter significativement le nombre notamment de logements sociaux raccordés à ces réseaux de chaleur, en plus des équipements publics qui permettent une économie tout à fait significative. A la fois une économie pour la collectivité, pour ses propres équipements, mais également économie de charges, notamment pour les locataires du logement social. Et au total, 16,8 millions d'euros consacrés à l'entretien durable du patrimoine qui très souvent a y compris des objectifs en matière d'économie d'énergie.

Enfin, Service des Espaces Verts et de l'Environnement, la trame verte nantaise est réputée, ses parcs et jardins sont de plus en plus fréquentés. Je crois même que le Jardin des Plantes est un des premiers sites, sinon le premier (c'est le premier site, Fabienne Padovani me rafraîchit la mémoire), ce sont plus d'un million de visiteurs, c'est le premier site visité à Nantes, et évidemment les œuvres de Claude Ponti n'y sont pas tout à fait pour rien. Elles ont permis souvent à des Nantais de redécouvrir ce véritable trésor qu'est le Jardin des Plantes. Nous aurons aussi en 2015 la Biennale de la rose parfumée et la Folie des plantes, sous un thème qui s'appellera Mobiles et volubiles. Nous attendons de voir cela avec impatience.

Et puis le projet d'investissement, ce sera la participation à la reconstruction qui était un engagement formel, Alain Robert y tient beaucoup, du Jardin des cinq sens par la Région dans le cadre du lycée international de l'île Nantes.

Voilà, mes chers collègues, tout ce que nous allons faire en 2015. Donc j'ai été peut-être un petit peu long, mais je crois que cela valait vraiment le coup de faire ce balayage des différentes actions et des politiques publiques que vous portez chacun dans vos délégations. Nous voyons que là, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer en 2015. Si vous aviez la moindre crainte là-dessus, cette démonstration aura pu la dissiper immédiatement.

Pour tout cela, il faut financer. Et pour financer durablement, il vaut mieux savoir où l'on va, c'est-à-dire avoir une stratégie financière. Je vous l'avais développé au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, nous pouvons y revenir très rapidement. Budget de sobriété pour la première année de la mandature, politique d'investissement ambitieuse, il faut le maintenir pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure, et puis nous allons essayer d'allier la rigueur, le volontarisme et la recherche de l'efficacité dans la dépense publique.

I – 44

Le budget 2015 respecte donc les engagements financiers établis pour le mandat, que je vous avais présentés et que je vous rappelle. Premier élément : dégager un niveau d'épargne socle permettant d'assurer l'autofinancement ; deuxième axe, une politique fiscale équitable, c'est-à-dire conserver notre politique d'abattement sans augmenter les taux de fiscalité, la stabilisation de l'encours de la dette (nous nous sommes désendettés de manière considérable les années précédentes, ce qui est fait n'est plus à faire et nous pouvons nous contenter maintenant de stabiliser cet encours), tout cela pour financer évidemment à la fois les investissements courants et les nouvelles opérations.

La maquette du budget s'établit donc à 448,4 millions d'euros. Mais, me direz-vous, cela fait 40 millions de moins que le budget 2014. Eh oui : Ronan Dantec opine du chef. Il faut apporter là une précision méthodologique. La comparaison entre le budget 2015 et le budget 2014 va être extrêmement compliquée à établir. Tout simplement parce que nous avons (je l'ai évoqué pour les établissements culturels tout à l'heure) transféré un certain nombre d'équipements à Nantes Métropole, et que nous avons également transféré (même si ce ne sera effectif qu'à partir de la saison 2015-2016) par exemple la compétence sur le sport de haut niveau. La loi a transféré des questions liées aux pouvoirs de police du Maire également au 1^{er} janvier.

Donc nous sommes sur un budget non seulement de début de mandat, en plus avec un changement de périmètre, mais encore dans une phase transitoire, puisque le transfert a été officiel au 1^{er} janvier, est en train d'être voté par les différents Conseils municipaux qui composent la Métropole nantaise. Évidemment, cela ne va rien changer au quotidien pour les services et pour la manière, heureusement, d'exercer les services aux habitants. Il va y avoir des conventions de gestion entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes qui vont faire que Nantes Métropole va rembourser à la Ville les dépenses que la Ville engagera pour continuer à gérer ses services, et qu'à l'inverse quand la Ville recevra des recettes en lien avec ses services, elle les reversera à Nantes Métropole.

Ces opérations sont techniquement très compliquées donc il a été décidé de vous présenter ici des chiffres retraités des conventions de gestion, c'est-à-dire tenant compte du changement de périmètre. Pourtant, les chiffres que vous avez votés sur la nomenclature comptable M14, ce seront les chiffres qui comprennent (nous ne pouvons pas faire autrement) les conventions de gestion c'est-à-dire qui comporteront, en dépenses et en recettes, les échanges que je viens d'évoquer avec Nantes Métropole.

Tout cela est évidemment un peu complexe mais la réalité à nouveau périmètre, c'est ce diagramme avec 389 millions d'euros pour le fonctionnement et 94 millions d'euros pour l'investissement, avec 58,2 de dépenses d'équipement et 35,8 millions de remboursement de capital de la dette. C'est une année importante en matière de remboursement de capital de la dette, mais nous y reviendrons plus dans le détail.

Le fonctionnement : budget 2015, 389 millions d'euros, avec une épargne de gestion à 41,8 millions d'euros, ce qui nous permet, une fois que nous avons payé les frais financiers, d'avoir un total d'épargne brute de 34,6 millions d'euros, soit 8,9 % de taux d'épargne brute. Et vous vous souvenez : nous avons dit que pour ce mandat, nous pensions qu'il ne fallait pas descendre en dessous de 8 % de taux d'épargne, sinon le taux de financement de nos investissements serait menacé. Cela veut dire que nous avons encore un peu de marge avec ces 8,9 %, mais qu'au regard de ce qu'était la situation des années précédentes, c'est évidemment une marge non pas de progrès mais en tout cas nous consommons une partie de la marge que nous nous sommes donné antérieurement.

Et c'est l'occasion pour moi de dire et de répéter : nous n'aurions pas pu boucler de cette manière le budget 2015 si nous n'avions pas eu une situation de départ saine, avec des marges de manœuvre. Ce sont les marges de manœuvre qui nous ont été données dans les années précédentes, qui nous permettent aujourd'hui d'encaisser en quelque sorte le désengagement

I – 45

sans précédent, il faut le dire, de l'État, au regard de nos finances. Nous préservons ce taux d'épargne.

Les recettes de fonctionnement : le produit fiscal des impôts ménages va légèrement augmenter par rapport à 2014, avec 194,4 millions d'euros. Ce produit fiscal va augmenté sous l'effet de l'augmentation des bases votées par la loi de finances et de ce que l'on appelle l'effet volume, c'est-à-dire l'effet des nouvelles constructions à Nantes, à la fois en matière de taxe d'habitation, de logement, et en matière de taxe foncière, y compris d'immobilier économique. Évidemment, vous le savez, la période n'est pas florissante en la matière et donc nous aurons un produit fiscal en faible augmentation.

Les dotations de l'État : 85,1 millions d'euros, nous allons voir le détail dans un instant. Les dotations de la Communauté Urbaine, nous allons rayer le terme « Communauté Urbaine » de nos diapositives, c'est la coquille que nous avons laissée. On ne dit plus « Communauté Urbaine », on dit « Métropole ». Il y a un pari en cours entre nous qui fait que chaque fois que je parle de Communauté Urbaine, au lieu de Métropole, je mets un centime dans un petit pochon et nous prendrons un pot à la fin. Un euro !

Donc, les impôts locaux, on ne bouge pas et nous allons pouvoir passer à l'État. Pardon : les taux de fiscalité, nous les voterons à part. Vous voyez ce que je vous disais à l'instant, avec une taxe foncière sur le bâti qui reste le premier produit fiscal de la Ville. Nous l'avons souhaité ainsi lorsque nous avons voté notre politique d'abattement en matière de taxe d'habitation. La taxe foncière reste la première recette fiscale de la Ville, devant la taxe d'habitation, sur les montants que vous voyez.

Les dotations de l'État, elles devront diminuer de 7,9 millions d'euros en 2015. C'est la part que nous devons assumer sur le total des 25 millions d'euros de participation à l'effort de redressement des comptes publics que nous allons devoir consentir. Cela veut dire que le budget 2015 doit être d'autant plus rigoureux et sobre qu'il est avant (c'est une lapalissade, excusez-moi) le budget 2016, qui devra comporter de nouveaux efforts en matière de dépenses. C'est pour cela qu'il est très important que nous ne consommions pas toutes nos marges de manœuvre, notamment en épargne brute, car il nous faudra probablement à nouveau en consommer un peu pour boucler le budget 2016. Participation de l'État : 85,1 millions d'euros.

S'agissant de Nantes Métropole, c'est le nouveau Pacte Métropolitain qui va s'appliquer. Il nous permet de maintenir une participation importante de la Métropole aux finances communales puisque 20 %, je le rappelle, du budget de Nantes Métropole est consacré au reversement aux communes, ce qui fait de la Métropole nantaise l'intercommunalité, parmi les grandes Villes, la plus généreuse envers ses différentes communes, avec la répartition que vous voyez là.

L'attribution de compensations : c'est là que nous voyons la complexité des transferts de charges. Évidemment, elle est en baisse et elle intègre une réduction de la charge des équipements et compétences transférées pour les charges directes. C'est-à-dire qu'au budget prévisionnel, nous avons impacté l'allocation de compensation, des charges directes consacrées par la Ville de Nantes aux équipements et compétences transférées. Cela fait 15 millions et demi.

Mais il y a aussi des charges indirectes qu'il appartiendra à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de déterminer, de fixer. C'est le Conseil communautaire... le Conseil métropolitain (ça y est, un centime !) qui votera et qui définira cette part d'évaluation des transferts de charges indirectes de la Ville de Nantes vers Nantes Métropole, et qui ajustera en fonction l'allocation de compensation. Donc, là, nous avons juste 15,5 millions et c'est en décision modificative au mois de juin que nous aurons un chiffre exact. Il y aura une décision modificative à la fois à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole pour prendre en compte tout cela.

I – 46

Mais d'ores et déjà, ce montant d'allocation de compensation prend également en compte la baisse de 1 % décidée par Nantes Métropole au profit de la dotation de solidarité communautaire. C'est l'application du nouveau Pacte Métropolitain financier entre les 24 communes.

Les autres recettes de gestion : là nous allons retrouver des ressources tarifaires qui augmentent certes sous l'effet de certains ajustements de tarifs, mais également sous l'effet de la fréquentation. Je pense par exemple aux accueils périscolaires, mais également aux changements de périmètres. Je pense là au stationnement payant, sous l'œil vigilant de Gilles Nicolas. Les autres impôts et taxes : nous allons même trouver essentiellement les droits de mutation qui sont évidemment en augmentation (voire en stabilisation puisque le marché de l'immobilier n'est pas très dynamique par les temps qui courent), et les diverses participations et autres recettes, nous allons trouver là des subventionnements divers.

Les dépenses de fonctionnement sont évidemment inférieures puisque nous dégageons une épargne. Donc l'éducation est bien la priorité. Le renforcement de la cohésion sociale, le maintien des services de proximité, tout cela nécessite quand même des économies. Ces économies, nous allons les trouver dans tous les domaines, dans tous les services. Nous l'avons dit : le budget de la communication va baisser de 10 %, nous l'avons dit : les charges du budget du protocole vont également baisser notamment par les nouvelles modalités de tournée des vœux dans les quartiers que Johanna Rolland explique et va continuer d'expliquer le week-end prochain d'ailleurs, puisque ce n'est pas fini.

Des économies sont recherchées partout, dans tous les domaines et c'est pour cela que je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des services et à vous, chers collègues, pour les efforts quotidiens que vous faites pour chaque fois trouver la solution la moins onéreuse pour tenir en permanence les comptes.

Par quoi cela se traduit-il ? Par des dépenses de personnel d'abord qui sont en augmentation extrêmement faible, aux alentours de 2 % d'augmentation. Pour mémoire, un certain nombre d'autres communes de l'agglomération ont des taux d'augmentation de masse salariale supérieurs à 3 %, tout simplement parce que si vous prenez l'effet des carrières, si vous prenez l'effet de nature nationale aussi, notamment concernant les bas salaires qui impactent notre masse salariale, plus quelques effets du dialogue social que nous continuons de nouer avec les organisations syndicales et les différentes catégories de personnel, il est évident que 2 % d'augmentation de la masse salariale, cela suppose une grande maîtrise et que chaque fois qu'un remplacement se présente, chaque fois que l'on peut agir sur le taux d'absentéisme, chaque fois que l'on peut renforcer la qualité de vie au travail et l'efficacité des agents publics, évidemment nous le faisons.

C'est la politique des ressources humaines gérée et animée par Elisabeth Lefranc, et tout cela doit aboutir à ce que nous tenions ainsi la masse salariale. Je rappelle que c'est plus de la moitié du budget de fonctionnement de la Ville et que c'est évidemment un enjeu tout à fait considérable.

Les dépenses de gestion, elles, sont serrées, serrées, serrées. Les charges liées à la structure, parfois nous n'avons pas le choix mais nous essayons par exemple de veiller à ne pas louer inutilement des locaux extérieurs. Dans le plan d'entretien du patrimoine de la mairie, il arrive que des locaux soient occupés pour des travaux, donc il faut essayer de gérer tout cela au mieux. Ainsi par exemple, pour les agents recenseurs pour qui nous devons louer des locaux les années précédentes, là nous trouverons des locaux municipaux disponibles et il y aura une économie en matière de location.

Les charges liées à l'activité, c'est tout ce qui fait le quotidien des services : l'augmentation est de plus de 0 % depuis des années et elle continue à être extrêmement serrée.

I – 47

Et puis, il y a l'autre grand enjeu, les subventions de fonctionnement et les transferts divers. Nous allons y passer tout de suite. Je crois que c'est la première fois que nous présentons ce diagramme, pour que les choses une bonne fois pour toutes soient claires. Dans ces 100,6 millions d'euros de transferts et de subventions, 28 % correspondent à des délégations de service public ou assimilés. Nous allons trouver là l'ACCOORD, nous allons trouver là Nantes Gestion Équipement pour les stationnements, nous allons trouver là Nantes Action Périscolaire évidemment pour les activités périscolaires. C'est 28 % de ce montant global d'un peu plus de 100 millions.

Les subventions aux organismes publics : nous allons trouver là nos participations dans des syndicats mixtes. C'était le SMANO, c'était le CCAS, évidemment et principalement. Là aussi, c'est dans la même corbeille mais c'est de nature très différente puisqu'il s'agit évidemment de politiques publiques et d'équipements en faveur de ces politiques publiques.

Les subventions aux crèches associatives qui concourent à la politique de la petite enfance, c'est une évidence, pour 6 %, les subventions aux écoles privées qui dépendent à la fois de la loi et des accords, des conventions que nous passons avec l'enseignement privé sous contrat, ce qui fait qu'il reste 32 % de cette enveloppe globale. Mais ces 32 % (soit 32,8 millions d'euros), nous y tenons tout particulièrement puisqu'il s'agit de la part de notre soutien à la vie associative, et que cela évidemment, il n'est pas question d'y toucher. Cela fait partie des priorités de la Ville, parce que c'est indispensable à la cohésion sociale et c'est indispensable au fonctionnement de la Ville.

Les recherches économiques : j'en ai déjà décrit un certain nombre. Je n'ai pas parlé encore des rationalisations d'achats favorisées par les groupements de commandes avec Nantes Métropole, mais là aussi nous négocions en permanence les achats publics. Et puis nous pensons que nous pouvons faire des économies sur les frais d'affranchissement. Nous pouvons encore rationaliser un peu tout cela. Nous pouvons faire des économies sur des frais d'impression, à la fois par le numérique mais aussi parce que nous pouvons ré internaliser certaines prestations sur notre centre d'édition. Et puis il y a des dépenses comme celles de carburant, l'optimisation de notre parc de véhicules, de nouvelles organisations de modalités de travail et de déplacement, qui permettent là aussi de faire des économies.

L'occupation des locaux, j'en ai parlé à l'instant, l'optimisation de nos dépenses de fluides, ce sont les travaux d'entretien durable dont je parlais tout à l'heure qui permettent là aussi, avec le développement des réseaux de chaleur, de faire les économies que nous recherchons et dont nous avons besoin.

Vous voyez donc que la recherche d'économies, la maîtrise budgétaire, ce ne sont pas des grands effets d'annonce avec des suppressions où nous allons couper un bras au service public à la disposition des Nantais et nous allons faire des choses très spectaculaires, dont la réalité de la mise en œuvre serait extrêmement problématique. C'est plutôt (et c'est plus efficace) une recherche quotidienne et permanente d'économie et d'efficacité. C'est comme cela que nous allons pouvoir continuer à faire des économies.

En matière de relations avec le monde associatif, que ce soit très clair, nous l'avons dit (je parle sous le contrôle d'Aïcha Bassal) : toutes les subventions de petits montants aux associations qui en font la demande naturellement (parce que si elles n'en ont pas besoin nous n'y voyons pas d'inconvénient) sont évidemment maintenues, reconduites sans aucune difficulté. Nous allons avoir cependant cette année une procédure particulière pour les associations recevant des subventions supérieures à 23 000 euros. Pourquoi ce seuil de 23 000 ? Parce que c'est celui qui légalement impose une convention entre la Ville et l'association subventionnée, et que cela correspond souvent à des associations qui ont une part de charges salariales soit par des emplois aidés, soit simplement parce qu'elles ont une masse critique telle qu'elles ont des salariés.

I – 48

Jusqu'ici, nous individualisons les subventions à toutes ces associations dès le budget prévisionnel. C'est-à-dire que si nous avons procédé de la même manière, nous aurions voté d'ores et déjà 100 % de reconduction de leurs subventions antérieures, sous réserve qu'elles en aient fait la demande, sous réserve évidemment des évolutions de leur projet, mais toutes choses étant égales par ailleurs, une subvention reconduite. Là, nous allons procéder de manière un peu différente.

Nous allons inscrire d'abord 75 % du montant qui permet à l'évidence de continuer à fonctionner tout à fait normalement et notamment d'assumer les charges salariales de début d'année. Et nous allons (quand je dis « nous allons », le travail est déjà bien avancé) discuter avec chacune de ces associations pour examiner leur situation financière et voir si celles qui ont des réserves un peu importantes, des fonds de roulement un peu dérogatoire par rapport au nécessaire, si elles ne peuvent pas (mais en plein accord avec elles et en plein dialogue, en négociation) accepter une réduction des concours que leur donne habituellement la Ville, enclencher ainsi un mouvement de consommation de réserves pas forcément indispensables, sans remettre en cause leurs actions, sans remettre en cause leurs ambitions, sans remettre en cause l'emploi, et permettre ainsi de faire une économie en 2015 sur ces montants de subventionnement.

Il y a des associations qui ont d'ores et déjà accepté de jouer le jeu et qui vont nous permettre ainsi d'affirmer le soutien au monde associatif et en même temps, lorsque c'est possible, de faire les économies que nous recherchons. Ces principes permettront progressivement, au cours de l'année 2015, de voter à chaque Conseil municipal les compléments de subventions qui correspondront à ce à quoi nous serons arrivés avec chacun de nos partenaires.

Les dépenses de fonctionnement, ce sont aussi les frais financiers. Je vous rappelle l'époque où les frais financiers, c'étaient 12 à 13 millions d'euros au budget prévisionnel. C'est le fruit de notre désendettement et c'est cela qui nous donne des marges de manœuvre. Donc nous allons continuer à avoir une gestion active de la dette. Il est vrai que nous avons des taux historiquement bas. Cela nous permet, je crois que nous le verrons plus tard, une structure de dette avec une part importante d'emprunts à taux variable qui aujourd'hui sont extrêmement avantageux. Je ne vous cache pas que nous avons, entre notre désendettement et des taux d'intérêt très bas, plutôt de la chance, et nous avons un coût de notre dette qui est extrêmement faible.

Le budget d'investissement justement : évidemment 58,2 millions d'euros, c'est un budget d'investissement de début de mandat. Il comprend pour beaucoup des opérations qui étaient déjà décidées, déjà parties, même si avec plus de 7 millions, l'opération, la CPA Désiré Colombe (Convention Publique d'Aménagement) va impacter le budget 2015 et également les opérations dont j'ai parlé tout à l'heure. Par exemple les terrains synthétiques aux Dervallières et à Nantes Nord sont aussi des opérations nouvelles, mais nous avons là beaucoup de choses qui étaient parties ou décidées. C'est une politique d'investissement toujours ambitieuse.

Nous sommes en début de mandat à 58,2 millions d'euros puisqu'effectivement les montants d'investissements concernant des équipements transférés ne se retrouvent plus dans ces montants. Il est tout à fait logique que notamment en début de mandat (je le répète) nous soyons à des niveaux de ce type, qui sont tout à fait ambitieux.

Les dépenses d'équipement, ce sont donc celles-ci. 13 millions qui seront consacrés à l'entretien durable du patrimoine. Je vous ai parlé de 16,8 millions tout à l'heure, vous m'avez dit : « Mais où sont les 3,8 millions ? » Ils sont là. Ce sont les 3,8 millions consacrés aux travaux de mise aux normes, à l'accessibilité. Nous continuons notre effort en la matière, nous voulons toujours que Nantes puisse reconcourir avec nos amis grenoblois dans le palmarès des Villes les plus accessibles, et nous avons là aussi des sommes : je crois qu'il y a plus de 1 million consacré à la prévention contre la légionnelle. Nos équipements évidemment doivent en tenir compte et ce sont des montants qui ne sont pas négligeables.

Nous arrivons à la traditionnelle ventilation des dépenses d'équipement par politiques publiques. Vous voyez que tout cela est assez équilibré mais que la gestion des services publics, l'aménagement du patrimoine, du cadre de vie, les relations aux usagers et la sécurité sont des parts importantes avec évidemment l'éducation qui est toujours un des gros postes d'investissement. C'est le cadre de vie et d'étude des petits Nantais dont je vous parlais tout à l'heure.

Le remboursement du capital de la dette : je n'insiste pas. 35,8 millions d'euros. Les recettes d'équipement avec un fonds de compensation TVA (qui sera important cette année parce que nous avons fait énormément d'investissements les deux années précédentes) avec ce décalage d'un an, se retrouvent maintenant, les produits de cession foncière sont là assez traditionnels, et puis les recettes d'équipement attendues des principaux partenaires.

Je voudrais à cet égard rappeler que le partenariat que nous avons avec par exemple le Conseil général de Loire-Atlantique est tout à fait important puisque, de 2008 à 2014, ce sont plus de 15 700 000 euros que le Conseil général a consacrés à nous aider dans des travaux, que ce soient des travaux dans les écoles, que ce soit au Château des Ducs, que ce soit dans les gymnases, que ce soit dans nos groupes scolaires, que ce soit dans les multi accueils, que ce soit y compris dans les charges de patrimoine – l'église Saint-Nicolas avait bénéficié de subventions départementales.

Nous avons vraiment un partenariat très fort, et le Département reste le premier partenaire des politiques d'investissement de la Ville de Nantes. Je crois qu'il n'était pas inutile de souligner que quand les collectivités travaillent bien entre elles, c'est cela de plus d'efficacité au service de nos concitoyens et du développement du territoire.

Les recettes d'investissement, vous les voyez là avec cet autofinancement important et les emprunts. Nous avons dit que nous allions stabiliser notre stock de dette, vous avez vu que nous remboursions 35,8 millions d'euros, eh bien nous pourrions réemprunter 35,8 millions d'euros. C'est en tout cas ce que nous inscrivons au budget. Je ne vous cache pas que si nous pouvons, dans le déroulement des projets, n'emprunter que 34, nous n'emprunterons que 34. Nous n'emprunterons que ce dont nous aurons besoin. Si nous pouvons grappiller un peu de désendettement en plus de nos objectifs... Quand nous avons un objectif, nous ne renonçons jamais à faire un petit peu mieux que l'objectif fixé.

Je crois que c'est la dernière fois que je vous présente ce graphique, pour ceux qui étaient là les années précédentes, puisque cela montre la dette par habitant depuis 1989. Nous allons peut-être considérer qu'il y a prescription pour toute la partie gauche du tableau, voire une bonne moitié, d'autant plus que comme maintenant l'objectif est une stabilisation de notre encours de dette, cela n'aurait plus grande signification les années suivantes. Donc je le mets pour la dernière fois et pour le plaisir : le désendettement de la ville de Nantes ces 20 dernières années avec un stock de dette, si j'ose dire, de 812 euros par habitant au 31 décembre 2014. Nous sommes en dessous de la moyenne des grandes Villes de France et nous entendons le rester.

Le traditionnel petit billet de 100 euros, la répartition des dépenses, investissement et fonctionnement confondus. Là encore, il figurera sur tous les documents de communication financière auxquelles l'ensemble de nos concitoyens pourront avoir un accès extrêmement facile. La répartition des recettes de la même manière : toujours le billet de 100 euros.

Il me reste à vous remercier de votre patiente attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Mme le Maire, mes chers collègues, le PRG et le MRC souhaitent souligner l'importance de ce budget. C'est le premier de cette mandature. Il est impacté par le nouveau Pacte Métropolitain adopté par les 24 communes de l'agglomération et

I – 50

le transfert des grands équipements culturels ou sportifs nantais vers la Métropole. Il est établi dans un contexte financier contraint, et tout d'abord, je soulignerai que ce budget est tout à fait conforme et respecte les engagements qui avaient été pris lors du Débat d'Orientations Budgétaires en décembre.

Le contexte global si particulier que nous connaissons, avec une baisse des dotations de l'État qui diminuent de 7,9 millions d'euros pour cette année, nous oblige à initier un plan d'économie volontariste et à rationaliser une partie de nos dépenses. Nous saluons cette démarche que nous encourageons à accentuer, sachant qu'au total, sur la période de 2014 à 2017, c'est à hauteur de 25 millions que notre Ville contribuera au redressement des comptes publics. Sans remettre en cause la qualité de notre service public, nous devons innover pour faire aussi bien (si ce n'est mieux), tout en étant très économes.

Nous partageons globalement la stratégie financière de ce budget : garder un haut niveau d'épargne avec l'objectif d'un socle de 8 %. Cette ressource interne nous permettra de financer nos investissements. Nous saluons aussi le fait de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau précédent en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière, engagements que nous avons pris de ne pas augmenter les taux sur toute la durée du mandat. Donc c'est uniquement avec l'actualisation des valeurs locatives que nous permettrons d'augmenter ce produit fiscal d'environ 1,9 % par rapport à l'exercice 2014.

Nous prenons acte du choix d'appliquer la nouvelle taxe sur les résidences secondaires majorée de 20 %, mais nous sommes très réservés sur cette taxe. Nous pensons qu'elle viendra alourdir la fiscalité des classes moyennes qui connaissent déjà une forte pression fiscale. Nous souhaiterions qu'une évaluation soit faite de l'impact de cette taxe sur la vacance des résidences secondaires.

Pour le reste, nous prenons acte aussi de la dette qui sera stabilisée, avec une gestion très active de cette dette pour optimiser son coût tout en limitant les risques financiers. C'est surtout une stratégie qui nous permettra de conserver une capacité d'investissement significative pour déployer des dispositifs ambitieux, pour notre territoire et tous les quartiers de Nantes. Je n'en citerai que quelques-uns : par exemple, sur notre quartier de Nantes Sud dans le secteur associatif, le lancement des études pour les travaux d'extension de l'école Jacques Tati, la relocalisation de la mairie de Nantes. Tous ces investissements sont nécessaires pour contribuer à l'activité économique de la Métropole, et nos artisans en ont bien besoin. C'est pourquoi les élus radicaux de gauche et du MRC voteront en faveur de ce budget.

Mme LE MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Mme le Maire, chers collègues, le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu ici en décembre avait montré s'il en était besoin la difficulté pour l'ensemble des collectivités locales, des Villes notamment, de préparer leur budget dans un contexte économique et financier particulièrement pénalisant, je n'y reviendrai pas.

La loi de finances 2015 et les débats parlementaires actuels autour de la loi Macron provoquent des inquiétudes, de la colère parfois, chez les salariés de ce pays, et les difficultés que cela sous-entend pour les collectivités locales qui font déjà tant d'efforts pour préserver et développer la cohésion sociale.

Les grands rassemblements populaires des 10 et 11 janvier en réaction aux attentats de *Charlie Hebdo* et de l'épicerie *Hypercacher* portent en eux l'exigence de politiques publiques plus fortes, la République, son école, le lien social, la vie de nos quartiers, le rapport avec les institutions, le lien à la nation. Tout cela est réinterrogé. « Nous sommes tous Charlie », clamions-nous encore il y a quelques jours. Serons-nous encore Charlie demain, pour mener des politiques publiques audacieuses, courageuses, donnant les moyens aux collectivités de renouveler les défis auxquels nous sommes confrontés ?

I – 51

À l'évidence, l'examen du budget qui est aujourd'hui soumis à notre approbation témoigne d'une double volonté municipale : celle de maintenir un haut niveau de service public garant de la cohésion sociale, celle aussi de maintenir un niveau d'investissement permettant de soutenir une activité économique qui en a évidemment bien besoin. Les élus communistes l'avaient exprimé ici lors du Débat d'Orientations Budgétaires : les dépenses de fonctionnement, dont celles de personnel qui représentent 52 %, ne sont pour nous pas un coût à réduire, mais un investissement dans l'avenir pour permettre de développer nos politiques de cohésion sociale et d'éducation.

C'est pourquoi nous notons l'augmentation de 2 % de ces dépenses, assurant à la fois le financement de déroulement de carrière des agents, et permettant enfin de faire face aux obligations de service public. Et il faudrait aller au-delà.

De la même façon, nous souhaitons que le niveau d'investissement pour ce mandat municipal soit maintenu à 400 millions avec une moyenne de 70 millions par an. Ce budget propose 58,2 millions de projets d'investissement. Il nous faudra donc veiller pour les années à venir à maintenir le cap, permettant de réaliser des programmes d'équipement, d'entretenir notre patrimoine, de soutenir l'emploi par le développement économique et donc d'investir davantage.

Le présent budget permettra ainsi des extensions scolaires importantes, cela a déjà été évoqué. Il permet de lancer la création du Centre archéologique des Cordeliers, de financer les opérations en cours comme le gymnase Nantes Erdre, l'école du Grand Carcouët, la mairie annexe et la salle festive de Nantes Sud.

Ce budget est sous tension mais il s'inscrit dans un projet municipal dont l'ambition doit rester intacte. Il en va du respect de nos engagements pris devant la population. Le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant, la poursuite d'une politique fiscale équitable maintenant les taux des taxes locales sur les ménages, la stabilisation de la dette de la Ville témoignent d'une gestion rigoureuse et efficiente. Le niveau relativement faible du taux d'endettement de la Ville (812 euros par habitant, cela a été rappelé avec beaucoup de plaisir par Pascal Bolo) montre que ce levier reste pertinent pour relever les défis auxquels nous sommes attachés, soutenir l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de la Ville, développer les équipements de proximité, accompagner le rayonnement et l'attractivité de la Ville. Ce budget est un budget de gauche, n'en déplaise à nos adversaires : plus de 11 % pour la culture et le patrimoine, plus de 18 % pour l'éducation, plus de 19 % à la solidarité et à la vie sociale, près de 20 % à la gestion de nos services publics.

Si nous partageons avec Pascal Bolo la conviction que la dépense publique est une dépense utile, nous considérons que la gestion sobre à laquelle nous sommes invités ne répond pas aux enjeux du moment. C'est une contrainte inique que Nantes subit en raison des politiques d'austérité et de réduction de la dette conduite par l'État.

D'une part, nous l'avons dit au moment du Débat d'Orientations Budgétaires : l'affichage d'un assainissement des finances publiques est une supercherie quand on multiplie les cadeaux fiscaux sans contrepartie au patronat, comme en témoigne le scandale du CICE. D'autre part, l'obsession de la réduction de la dette imposée par les critères de stabilité européens est de moins en moins légitime aux yeux de l'opinion publique dans notre pays comme en Europe – nous l'avons vu dernièrement avec la victoire éclatante de SYRIZA en Grèce dimanche dernier. Notre ami Alexis Tsipras propose une conférence européenne sur la dette, pas seulement celle de la Grèce. Il est temps que le pays, comme l'Europe, s'empare de ce débat.

Pour conclure, ce budget 2015 est le premier budget de ce mandat municipal. Son bouclage dans des conditions financières contraintes témoigne pourtant d'une volonté politique réaffirmée de garder le cap des engagements pris devant les Nantaises et les Nantais. Aussi, il

I – 52

nous semble important de conforter les acteurs et partenaires associatifs qui aujourd'hui s'interrogent.

Je veux insister sur le fait que les élus communistes restent attentifs à ce que l'évolution de la masse salariale ne descende pas au-dessous des 2 %, condition essentielle garantissant un bon niveau de service public. De la même manière, le niveau d'investissement que la Ville entend déployer chaque année devra être évalué de telle façon que 60 à 70 millions en moyenne puissent être respectés au cours de ce mandat.

Cela nécessite l'engagement de tous pour mener le combat permanent, permettant de faire respecter Nantes et les Nantais en obtenant un nécessaire réengagement de l'État. C'est dans cette optique que les élus communistes voteront ce budget. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Jean-Paul Huard.

M. HUARD, Adjoint – Mme le Maire, chers collègues, après le Débat d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif traduit logiquement les contributions faites par les élus. Il devient notre engagement vers les Nantaises et les Nantais. Ce budget est le premier budget du mandat, un budget encore à la charnière entre deux mandats avec beaucoup de reconduites et de financement d'opérations engagées.

2015, c'est l'année de la COP 21, la 21^e conférence climatique : elle nous oblige à être exemplaires, à prendre la mesure de l'urgence dans laquelle nous sommes. La réhabilitation thermique de nos bâtiments doit par exemple continuer d'être une priorité, comme tout ce qui participe à la transition écologique – nous l'avons déjà souligné dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

Les élus écologistes et citoyens approuvent les grands équilibres proposés. Des inflexions seront nécessaires dans l'année. Début 2015, deux événements nous obligent à une grande attention. Les attentats ont révélé des fractures importantes entre les différents quartiers des villes de France. Nantes n'échappe pas à cette règle. Nous avons des responsabilités particulières, notamment sur les questions d'égalité.

Nous devons soutenir et impulser les démarches qui participent à la lutte contre les inégalités dans l'éducation, dans la culture, dans l'implication et l'insertion des jeunes, dans le soutien à la parentalité, dans le soutien aux dynamiques associatives, dans le renforcement de nos services publics. La réponse aux tentations de violence nous oblige à une qualité de notre action, à des présences humaines de professionnels et acteurs associatifs sur tous les terrains.

Le deuxième enseignement nous vient de Grèce. En votant massivement pour SYRIZA, les Grecs ont dit non à trop d'austérité. Quand certains y voient un acte collectif de désespoir, nous pensons au contraire que cet acte politique est porteur d'avenir. Les Grecs veulent un autre avenir, ils veulent participer au changement. Ils nous incitent à construire un autre modèle de développement aux niveaux local, national et européen. Ils nous incitent aussi au dialogue citoyen.

Que nous propose la droite pour nos communes ? De diminuer le nombre de fonctionnaires, et de diminuer les subventions aux associations. Nous disons au contraire qu'il faut maintenir de grands équilibres tels qu'ils sont proposés. Oui, nos choix budgétaires impactent directement les questions d'emploi. Il nous faut maintenir un équilibre vital entre trois grands secteurs : l'emploi dans les entreprises stimulé par l'investissement public et la transition écologique ; l'emploi public pour assurer des services de qualité ; et l'emploi associatif pour le lien social et l'implication des habitants. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Thomas Quérou.

I – 53

M. QUERO, Conseiller municipal – Mme le Maire, chers collègues, sans vouloir parler au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je pense pouvoir résumer un sentiment que nous partageons ici : celui qu'à notre échelle, à la Ville de Nantes, nous avons un rôle important à jouer. Les événements l'ont rappelé en début de Conseil municipal. Nos actions en faveur de la réussite éducative, de l'égalité, de l'intégration de tous les habitants nantais ou encore de la citoyenneté et du développement des territoires, font partie des outils que nous devons développer pour mieux vivre ensemble.

Vous l'avez rappelé, Mme le Maire, en début de ce Conseil : la République et nos valeurs ont été attaquées et je pense que nous sommes convaincus que l'action locale, nos actions locales contribuent à donner du sens et du concret à la République pour nos concitoyens et que cela fait partie des enjeux que nous avons aujourd'hui à travailler.

Notre budget 2015 nous permettra d'agir encore pour l'émancipation de chacune et de chacun comme pour la solidarité, pour toutes et tous. Un budget, ce n'est pas une série de chiffres vides de sens, une série de masses financières. Au contraire : c'est un message, un cadre d'action qui vient guider et soutenir nos politiques publiques. Cette année encore une fois, la priorité (comme l'a rappelé Pascal Bolo) est donnée à l'éducation et à toutes les mesures qui font en sorte que Nantes soit une Ville où il fait bon vivre, une Ville dans laquelle chacun a un rôle à jouer.

Je crois qu'il nous appartient à nous, élus, de faire œuvre de pédagogie tous les jours pour faire comprendre le rôle de la Ville, de nos actions, et les conséquences de ce vote du budget pour la vie des Nantais. Comment nous pouvons participer à des actions de redistribution, comment nous pouvons contribuer à la création ou au maintien d'un service public de qualité à destination de tous les habitants.

Je souhaite aussi évidemment, comme l'a dit Pascal Bolo, souligner le volontarisme de notre budget pour l'exercice 2015, même si le contexte économique permanent peut rendre nos actions au service des Nantaises et des Nantais plus efficiente et plus sobre. Loin de l'austérité qui assèche la vitalité des Villes et des pays qui la subissent, nous faisons le choix, par ce budget, d'une part du sérieux budgétaire qu'attendent de nous les Nantais dans un temps marqué par les difficultés économiques avec la stabilisation de la dette, d'autre part du respect des engagements pris pendant la campagne municipale avec la stabilité des taux d'imposition, et je crois que le respect de la parole politique n'est pas le moindre des enjeux de ce moment.

Enfin, nous faisons le choix d'une véritable ambition pour mettre en œuvre un projet au service des Nantais avec 58 millions d'euros d'investissement. L'investissement dans les projets de salle festive Nantes Sud, l'opération Désiré Colombe, la salle multisport Nantes Erdre, les terrains synthétiques des Dervallières ou les 13 millions d'euros pour l'entretien durable du patrimoine, sont les preuves de notre engagement pour le développement de Nantes.

Au-delà des chiffres qui ont été donnés, je voudrais que l'on retienne deux choses : que ce budget est ambitieux, et qu'il vient soutenir nos politiques publiques pour ce vivre ensemble qui fait aussi la marque de la Ville de Nantes et des politiques que nous avons suivies précédemment. J'espère que c'est aussi ce que vous retiendrez et ce que retiendront les citoyens dans cet exercice budgétaire important et démocratique qu'il faut encore une fois, je pense, souligner au quotidien.

Mme LE MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Ecoutez, je ne vais pas faire une intervention politique. Il y a eu des tas de choses intéressantes de dites. Je veux noter simplement une grande proximité entre les Verts et le Parti Communiste, et mes amis communistes ont annoncé (avant que je n'aie éventuellement l'occasion de le faire) ce que la droite proposerait, donc je vous laisse la paternité de ces propositions, M. Huard. Je pense qu'il y a plus de subtilité que cela à mettre dans les débats que nous pouvons avoir entre nous.

I – 54

D'abord, je voudrais dire un petit mot à M. Bolo concernant les remerciements auxquels il a la gentillesse de m'associer, remerciements aux services. Bien sûr, je m'y associe. Je note juste une différence (c'est peut-être un problème de gouvernance, M. Bolo) : vous avez, je crois, dit que pour vous c'était un agrément quotidien. Pour moi, c'est un agrément seulement mensuel, je le regrette. Si nous pouvons progresser un jour, je pense que cela ne pourra faire de mal à personne. Mais je m'y associe.

M. Quéro, j'ai rebondi sur ce que vous avez dit. Il est vrai qu'un budget ce ne sont pas des chiffres ; derrière il y a une politique. Nous n'allons pas revenir sur la politique ici, mais je voudrais revenir un peu sur les chiffres et je pense qu'il est extrêmement important de bien voir, en vision un peu dynamique, ce que représente ce budget également, même si c'est un budget de début de mandat. Je crois que nous avons tous intérêt à essayer de parler le même langage dans ce domaine.

Vous l'avez qualifié de sérieux : moi, je ne veux pas me prononcer là-dessus. Je suis encore trop nouveau dans cette assemblée pour me permettre d'émettre des jugements de valeur sur un budget d'une municipalité comme la nôtre. En revanche, je voudrais dire (et je le pense vraiment profondément) que c'est un budget qui n'est pas suffisamment sérieux dans sa présentation. Je crois qu'il est extrêmement important, ici, de bien se comprendre. Comme M. Bolo nous l'a dit, c'est un budget compliqué. Il est rendu compliqué par différentes choses qu'il a citées. Quand c'est compliqué, on a intérêt à essayer de simplifier un peu et à bien regarder ce qui s'est passé avant et après.

Je vais le faire rapidement. Je ne dis pas cela à la légère car je regrette d'avoir à le dire mais je le pense vraiment sincèrement. On en a parlé entre nous. C'est une opinion partagée au sein de notre petite équipe. D'abord, il a un problème de présentation (mais on ne va pas insister là-dessus) parce que je crois que chaque année à Nantes on nous soumet le budget de la Ville de Nantes sans évoquer en quoi que ce soit l'ensemble des actions mais des dépenses également, qui sont logées dans des associations que je qualifierais de « liées ».

Je rappelle ici que quand on évoque la masse salariale de la Ville de Nantes, on en oublie grosso modo la moitié. Ce n'est quand même pas rien. J'insiste pour que nous puissions un jour ici discuter globalement des actions de la Ville de Nantes, et pas seulement de ce qui comptablement entre dans son budget. C'est un premier point.

Cette année, c'est compliqué, en termes de clarté aussi, du fait de ces transferts à la Métropole qui ne sont pas simples. Nous en avons parlé à plusieurs reprises avec les équipes financières et M. Bolo, cela a été évoqué à plusieurs reprises déjà depuis ce matin, mais cela devient très compliqué. On a tous retenu (et je crois que c'est maintenant clair dans tous les esprits) que les mutualisations, si elles devaient permettre à terme des améliorations de services, ne génèreraient pas d'économies.

On a aujourd'hui un nombre de tuyaux posés entre le budget de la Ville de Nantes et le budget de la Métropole qui est extrêmement important, avec des circuits parfois un peu compliqués à suivre. C'est vrai pour les emprunts, c'est vrai pour le personnel, c'est vrai également pour les transferts qui ont été décidés au 1^{er} janvier. Tout cela ne facilite pas la clarté, ce qui me permet de le regretter un peu, même si je sais que c'est difficile.

Deuxième point : ce n'est pas en termes de clarté mais en termes de perspectives. Je crois profondément que nous avons besoin d'avoir une vision dynamique, c'est-à-dire de voir d'abord et de comparer le Budget Primitif de 2015 à celui de 2014. Cela nous permettrait d'avoir sous les yeux de façon simple les éléments d'évolution qui parfois sont importants, qui naturellement reflètent la politique choisie – mais je crois que c'est bien de le voir traduit aussi dans la réalité un an après. De la même manière, pour les années qui viennent, nous savons parfaitement (malheureusement d'ailleurs) que nous aurons des efforts extrêmement conséquents à faire. Cela a été souligné tout à l'heure, je crois, par Mme Sotter, elle a évoqué le chiffre de

I – 55

25 millions, en tout cas c'est de manière assurée entre 7 et 8 millions d'économies qu'il nous faudra bien trouver au niveau de la Ville de Nantes pour les exercices prochains : 2015, 2016, 2017. C'est l'effet mécanique des baisses de dotations de l'État.

Donc, quand on est face à une telle situation, je crois qu'il faut absolument accepter de se projeter et d'aller au-delà du simple cliché de la photographie statique qu'est le budget 2015 sans même le comparer au Budget Primitif de l'année passée. Cela nous manque. Je le dis au passage parce que je crois qu'il faut le souligner : il y a un domaine dans lequel vous n'êtes pas statique, cher M. Bolo, il y en a même deux que j'ai notés, ce n'est pas du tout la totalité sans doute.

Le premier : c'est quand vous fixez des objectifs budgétaires. Vous avez eu la précaution de langage qu'il fallait l'année dernière mais vous aviez fixé un socle intangible d'épargne brute à 10 % comme étant une garantie qu'il fallait respecter. Cette année, exactement un an après d'ailleurs (je crois que c'était le 31 janvier l'année dernière, lors de la présentation du Budget Primitif 2014), nous sommes passés à 8 %. Il y a de vraies raisons à cela. Mais cela mérite quand même aussi des débats qui, me semble-t-il, n'ont pas eu lieu, en tout cas dans cette enceinte, jusqu'à maintenant.

Et puis il y a un deuxième domaine dans lequel vous êtes moins statique, c'est celui de la fiscalité. Je le regrette. Même si ce n'est pas extrêmement significatif, il y a eu un engagement très ferme pris par vous, madame, et toute votre équipe lors de la campagne électorale. Une loi a été votée le 29 décembre 2014, qui autorise effectivement dans certaines conditions très restrictives une augmentation forte de la taxe d'habitation. Mon ami Hervé Grélard y reviendra tout à l'heure. La loi est à peine sortie, publiée qu'à Nantes on se précipite sur l'augmentation maximale de cette taxe d'habitation pour quelques milliers de foyers. C'est quand même à mes yeux, je suis navré, une entorse aux engagements qui avaient été pris. Je pense qu'il est difficile de penser le contraire.

Je voudrais juste insister sur deux ou trois grandes masses pour que, si M. Bolo me le permet, nous puissions essayer d'illustrer un peu cette évolution entre 2014, 2015 et les années qui viennent. D'abord, si nous regardons les recettes de fonctionnement, on s'aperçoit qu'il y a un seul poste qui augmente, et ce sont les effets mécaniques (plus peut-être cette augmentation qui doit produire un million d'euros, ce qui n'est pas énorme au niveau du budget de la Ville de Nantes mais ce qui n'est jamais négligeable) : le seul poste des recettes de fonctionnement qui augmente est effectivement la fiscalité locale. Elle augmente de Budget Primitif à Budget Primitif de 1,8 million. C'est beaucoup moins que les autres années mais cela continue d'augmenter. Je ne critique pas, je constate juste.

Tous les autres postes diminuent : bien entendu, la dotation de Nantes Métropole (cela a été souligné tout à l'heure), celle de l'État malheureusement, également les recettes diverses. Sur les recettes diverses, je fais un tout petit aparté pour ceux qui liraient avec attention le rapport budgétaire (ce qui est probablement notre cas à tous) : c'est rédigé de telle manière que l'on imagine qu'elles augmentent ces recettes diverses. Je ne sais plus quelle est la formulation qui est utilisée, mais si ça vous intéresse, vous pourrez retourner voir page 11 je crois. En fait, ces recettes diverses n'augmentent pas, comme on pourrait le croire à la lecture. Elles baissent de 5,4 millions. Je pense là qu'il y a vraiment quelques améliorations à faire, me semble-t-il, en termes de présentation.

Et puis, je passe aux dépenses très vite, pour ne pas être trop long, puisque je ne voudrais pas que notre Maire me rappelle à l'ordre. (Si, c'était cela ?) Il y a deux grandes masses qui aujourd'hui sont des réalités très fortes, que nous n'allons pas retrouver tous les ans. La première est que nous avons 10 millions de masse salariale en moins en 2015 qu'en 2014. 10 millions de masse salariale, c'est énorme. Je ne sais pas exactement le nombre mais cela représente probablement les 200 transferts à Nantes Métropole. C'est la variation de masse. Et puis nous avons une autre variation extrêmement importante sur le poste subventions et

I – 56

transferts, qui, elle, est de 11 millions. Cela fait 22 millions à peu près, 21 millions ou 22. Ce que je veux juste dire est que quand nous regardons de budget à budget, la quasi-totalité des économies que nous engrangerons par rapport à 2014 en 2015 à la Ville de Nantes vient de l'évolution de ces deux postes. En économies, c'est l'essentiel.

Le reste, j'ai regardé dans le détail ce que j'avais à disposition : je pense effectivement qu'il y a d'autres économies à côté qui sont des économies de gestion, qui sont extrêmement modestes, je le comprends, qui sont extrêmement difficiles à mobiliser. Avec les moyens que j'ai, je les ai évaluées à 600 000 euros pour l'année 2014 en économies nettes. 600 000 euros, cela représente quand même uniquement 0,16 % ou 0,17 % de nos dépenses en économie réelle hors ces deux grands transferts à Nantes Métropole.

Et enfin, on a -29 millions sur les recettes de fonctionnement et en face nous avons -22 millions pour faire face en dépense. Donc il manque 7 millions ou un peu plus. C'est exactement la baisse de la dotation de l'État. Je veux dire là que je pense qu'il est important de souligner ici pour nous tous que cette baisse est tellement brutale et forte, qu'elle nous laisse dans une certaine incapacité à réagir dans l'instant.

Je ne dis pas que nous n'avons pas les moyens de le faire sur l'avenir, mais nous voyons bien que la réponse qu'est ce Budget Primitif 2015 ne peut pas être, en tout cas n'est certainement pas à la hauteur des enjeux déjà d'aujourd'hui, 2015, mais également des deux ou trois années qui viennent. Cela se traduit simplement par le fait que notre épargne brute (tout le monde sait ici combien elle est essentielle pour financer des investissements en particulier mais également rembourser le capital de la dette), notre épargne brute a juste perdu 40 % depuis trois ans quand même. Il faut être conscient de cela. 40 % d'épargne brute en moins depuis trois ans, et cela risque de s'accélérer.

Cela va se traduire comment ? Je termine. Cela va se traduire par une épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute en question moins le remboursement du capital de la dette qui va être malheureusement proche de zéro fin 2015, sauf si nous arrivons d'ici là à trouver d'autres leviers d'économies que les 0,16 ou 0,17 % que je vous disais tout à l'heure. Cela signifie tout simplement que s'il n'y avait pas de changement plus marqué, on entre dans une période où l'épargne que nous sommes capables de dégager en fonctionnement va nous permettre uniquement de rembourser la dette en capital. Il faudra bien que nous trouvions d'autres moyens si nous voulons continuer de maintenir (ce qui est un objectif que nous pouvons aisément partager) un niveau d'investissement important dans tous les domaines qui ont été cités. C'est le premier point.

Le deuxième point : malheureusement, cela ne va pas se terminer, vous l'avez compris, mais c'est la situation de 2015. Pour 2016, ce sera pareil et pour 2017 ce sera pareil également. Je voudrais juste dire peut-être deux choses en terminant. Nous ne pourrons pas maintenir, à mon avis, ce niveau d'investissement au niveau de la Ville de Nantes. Derrière, la question que je pose ici et que nous posons est : jusqu'où pourront aller ces transferts à Nantes Métropole et cette forme de mutualisation à laquelle j'adhère complètement bien entendu, au niveau d'une Métropole comme la nôtre ? C'est probablement là qu'existent une bonne partie des réponses à cette problématique posée aujourd'hui.

La deuxième chose, pardon d'y revenir M. Bolo, je le fais bien respectueusement naturellement, mais je pense que s'il n'est pas facile de changer de politique, il est quand même plus facile en général de changer de mode de présentation. Vraiment, j'insiste là-dessus parce que c'est une acrobatie pas possible aujourd'hui qu'il nous faut faire dans des temps courts pour pouvoir faire des comparaisons de Budget Primitif à Budget Primitif. Pourquoi ne nous présentez-vous pas en parallèle les chiffres de 2014 et de 2015 ? Pourquoi n'essayons-nous pas d'avoir un minimum de vision sur les deux années qui suivent ? Cela nous permettrait probablement de mieux nous comprendre entre nous et peut-être d'avoir des idées à partager dès maintenant sur la bonne

I – 57

manière de faire face à cette situation que tout le monde regrette mais dans laquelle nous sommes tous. Voilà.

Je termine juste : vous vous en doutez, pour ces deux raisons que j'ai soulignées, au nom de notre groupe, nous ne voterons pas ce Budget Primitif.

Mme LE MAIRE – Merci. Karine Daniel.

Mme DANIEL, Adjointe – Merci Mme le Maire. Pascal Bolo l'a dit : ce budget, il l'a présenté, est marqué par la sobriété, l'ambition, et aussi par une forte recherche et une forte volonté de plus grande efficacité de nos politiques publiques. Ce budget, à la fois sur le volet investissement et sur le volet fonctionnement, est très volontaire sur les aspects de cohésion sociale pour notre Ville. Très concrètement, cela se traduit par 58 millions d'euros d'investissements qui vont servir à développer des projets qui vont aller au plus proche des citoyens pour déployer des services publics de proximité et de qualité dans notre Ville.

Sur le budget de fonctionnement, j'aimerais souligner deux aspects importants (cela a été dit) : le volet accueil et droit des populations étrangères, et le volet réussite éducatif qui est un axe majeur de notre politique publique. Je souligne précisément ces deux thèmes parce qu'ils font aussi l'objet de projets européens. Très concrètement, ces deux sujets, ces deux projets contribuent au rayonnement de notre Ville.

J'aime souvent à rappeler qu'ici, à Nantes, on n'oppose pas cohésion, égalité et rayonnement et attractivité internationale. J'y ajoute évidemment l'enjeu transversal majeur de la citoyenneté européenne. Ce budget est attentif à ces dimensions. C'est notre responsabilité, c'est notre volonté politique de conjuguer ces enjeux de cohésion, d'égalité, d'ouverture internationale et aussi d'efficacité des politiques publiques. Ce budget est un outil, c'est un moyen pour servir concrètement ces engagements.

Pour terminer, en réponse à M. Reneaume et aux enjeux éminemment importants de clarté qu'il a soulignés : effectivement, construire un budget cela peut apparaître comme étant quelque chose de compliqué et de complexe, mais il me semble que c'est respecter nos concitoyens que de justement présenter cette complexité et de le faire avec la plus grande pédagogie. C'est notre volonté renforcée et nous nous améliorons chaque fois sur cette présentation. Et oui, enfin, faire un budget, construire un budget est un acte éminemment politique et nous le revendiquons. Nous sommes plutôt fiers de présenter ce budget qui a évidemment un caractère très politique sur les priorités qui sont les nôtres.

Mme LE MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je voudrais remercier d'abord mes collègues de la majorité pour les commentaires qu'ils ont faits sur ce projet de budget, et essayer de répondre à M. Reneaume. J'ai un peu de mal parce que d'abord vous parlez souvent de gouvernance et je dois vous avouer que parfois je suis un peu surpris de votre volonté d'être seulement associé à l'exécution d'un programme que votre liste a quand même très largement combattu.

Je crois qu'il y a quand même un problème de clarification, et j'en suis d'autant plus surpris que si je peux partager un certain nombre des commentaires que vous venez de faire sur le contexte de ce budget et sur les difficultés des temps qui nous attendent – cela ne fait pas de doute, je ne le cache pas –, je constate aussi que je n'ai pas entendu (c'est un peu une constante depuis le début de ce Conseil) la moindre proposition alternative. Je n'ai pas entendu : « Si nous étions aux affaires, voilà à quoi ressemblerait notre budget, voilà les points sur lesquels nous aurions fait des économies supplémentaires, voilà les points sur lesquels nous aurions porté au contraire un effort budgétaire plus important. » Je n'ai pas entendu cela.

Oui, nous avons comme objectif, lors du mandat précédent (parce que c'était un objectif de prudence) de maintenir un taux d'épargne à 10 %. C'était une contrainte que nous nous étions fixée à nous-mêmes parce qu'elle nous paraissait raisonnable, justement parce que les temps

étaient incertains. Heureusement que nous avons pris cette décision parce qu'aujourd'hui, nous pouvons assumer une baisse de ce taux d'épargne brute, et nous disons que la marge de manœuvre que nous pouvons consommer, sans remettre en cause la qualité de la santé financière de la collectivité, c'est 8. Oui, nous assumons que nous nous sommes donné 2 points d'épargne brute, de marge, pour faire face justement soit à des recettes moins dynamiques (et nous avons vu pourquoi elles le sont moins), soit à des dépenses qui seraient incontournables, incompressibles au regard de ce que sont nos objectifs et nos priorités.

Sur la présentation, je reconnais (et je l'ai dit d'emblée) que la comparaison cette année avec le budget 2014 est extrêmement compliquée. Dans une des observations que vous avez faites sur les écarts 2014-2015, il y a évidemment compris la question des transferts de compétences et des transferts d'équipements. Mais je suis moins d'accord avec votre critique sur le fait que notre présentation ne serait pas sérieuse parce qu'un certain nombre d'activités seraient déléguées, et que par conséquent leur masse salariale ne figure pas au budget.

Évidemment si nous prenons la DSP ACCOORD, la masse salariale de l'ACCOORD est du service public. Certaines Villes ont internalisé ces fonctions. Nous pouvons considérer que cette masse salariale doit s'ajouter à l'analyse. Mais je rappelle quand même que cette DSP est votée en Conseil municipal, que tous les éléments financiers (pour ne prendre que cet exemple, mais c'est pareil pour tous les autres) sont clairement indiqués dans ces contrats de Délégations de Service Public, que nous avons chaque année un reporting extrêmement précis, et que tous les comptes de l'ACCOORD figurent dans tous les rapports financiers que nous diffusons, notamment au moment du compte administratif.

Certes, cela nécessite peut-être un effort d'aller chercher l'information mais qui me paraît quand même extrêmement accessible. De toute façon, comme nous ne sommes pas dans une société holding, nous ne pouvons pas présenter des comptes consolidés. Cela n'aurait pas de sens, au regard de ce que sont les textes qui régissent la gestion publique. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Sur les résidences secondaires, l'engagement a été pris pendant la campagne où cette idée d'une taxe supplémentaire sur les résidences secondaires n'est apparue à aucun moment. Évidemment, il était difficile de faire des propositions dessus : cela n'existait pas, donc vous m'accorderez ce décalage dans le temps.

Ensuite, quel est le sens de cette taxe ? C'est de dire que dans les zones en tension en matière de construction de logements, au regard de l'évolution des besoins, il faut inciter le plus possible que les logements soient occupés, et occupés en permanence. À ce titre-là, cela concerne 7 000 locaux (je ne sais pas combien cela concerne de foyers mais en tout cas un peu plus de 7 000 locaux), une recette maximale attendue d'un million d'euros.

Et je pense qu'avec les dégrèvements qui sont heureusement prévus pour les gens qui n'ont pas d'autre choix que d'avoir deux résidences, en fait le rapport sera probablement assez nettement moindre que le 1 million d'euros maximum que nous pouvons en attendre. Je ne vois pas ce qu'il y a de scandaleux pour la Ville à profiter de cette petite manne. Le terme de « manne » me vient à l'esprit mais pour 500 000 à un million d'euros, il est évidemment mal choisi. En tout cas, ce petit bonus financier qui nous arrive, je pense qu'il n'est pas illégitime au regard du fait qu'il y a là des logements vides assez souvent, et qui pour autant bénéficient et doivent bénéficier de l'ensemble des services et structures qui sont autour.

Je pense que nous en ferons le bilan très clairement, nous le communiquerons, mais l'objectif n'est pas d'avoir des recettes supplémentaires, c'est de lutter contre la vacance de logements. C'est un peu dans le même esprit, sous un autre domaine, que la taxe sur les enseignes. L'objectif n'est pas qu'il nous rapporte aussi quelques centaines de milliers d'euros, l'objectif premier n'est pas une recette pérenne pour la commune. Il est d'abord de diminuer la pollution visuelle liée aux espaces publicitaires d'un certain nombre de magasins.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur tout cela. Je vérifie que je n'oublie rien. Non, je crois que c'est tout. Merci beaucoup.

Mme LE MAIRE – Vraiment une toute dernière intervention ? Je crois que vous avez eu tout à fait l'occasion d'exprimer vos différentes remarques. Un dernier mot ?

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Je vous remercie Mme le Maire, c'est sympa.

Mme LE MAIRE – C'est le terme !

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Juste pour dire trois choses... Je dois le dire, et si je le dis c'est que je le pense.

C'est juste pour répondre en trois mots à M. Bolo. D'abord, bien sûr, on peut jouer. J'admire votre faconde, M. Bolo, mais il ne faudrait pas que cela frôle maintenant (je ne veux pas employer de mots trop forts) la manipulation. Quand on parle de la taxe d'habitation qui va augmenter de 20 % (certes pour peu de gens), on ne peut pas nier que ce soit une augmentation d'impôt. Je ne me suis pas prononcé sur le fond. J'ai simplement souligné que c'était une augmentation d'impôt.

Deuxièmement, aujourd'hui j'insiste sur des choses plus importantes. Ce n'était peut-être pas très important. Nous arrivons à mobiliser moins de 1,5 million d'économies cette année. Je ne sais pas comment on fera mais je me proposais juste que nous soyons associés à certaines réflexions, et non pas que nous rentrions dans le fameux exécutif que vous vous réservez bien légitimement. On a besoin de trouver 7 millions par an, minimum, pour les trois ans qui viennent. C'est une tâche herculéenne et la proposition que j'avais déjà faite lors du Débat d'Orientations Budgétaires était tout simplement que l'on vous donne un coup de main, mais visiblement vous n'en avez pas besoin.

Et dernier point : le résultat de tout cela, dès cette année, est que nous allons investir 17 millions d'euros de moins que l'an dernier, qui certes était une année importante, et que l'année prochaine je crains que mécaniquement on soit encore à la baisse. Mais on le verra d'ici-là. C'est tout ce que je me permettais de préciser. Madame, je vous remercie encore de cette deuxième prise de parole.

Mme LE MAIRE – Merci. Je vois que vous êtes fort pressé de parler des résidences secondaires, sujet absolument stratégique sur lequel, depuis le début du mois de janvier, tous les Nantais dans tous les quartiers de Nantes m'interpellent.

Cette petite remarque taquine mise de côté, je voudrais simplement dire deux mots pour conclure avant de mettre le budget au vote. D'abord, c'est un budget pour l'action et je crois que c'est essentiel de le dire, de l'expliquer et de le démontrer. Parce qu'un budget n'est pas un exercice exclusivement technique et je ne voudrais pas que ce matin, les Nantais et les Nantaises qui nous écoutent, qui regardent peut-être la retransmission du Conseil municipal, se retrouvent perdus dans des discussions et des débats qui relèveraient exclusivement de discussions, de débats sur tel ou tel point de présentation, sur tel ou tel point technique, sur tel ou tel point de process financier. Derrière ce budget, il y a des choix, des choix politiques, des choix pour l'éducation, des choix pour la culture, des choix pour la transition écologique, des choix pour la transition numérique, des choix pour un rayonnement conjugué à la proximité et à l'action dans nos 11 quartiers.

C'est donc bien un budget pour l'action que nous avons collectivement construit, et je voudrais remercier le premier Adjoint pour son implication plus que pleine et entière sur cet enjeu difficile, cet enjeu complexe, dans un contexte que chacune et chacun a bien en tête. Ce budget, c'est un outil, c'est un outil pour agir, c'est un outil pour renouveler, c'est un outil pour avancer. C'est bien dans cet état d'esprit que nous l'avons conçu.

I – 60

Je vais donc mettre aux voix le budget 2015. Le budget est adopté et je vous propose de passer un dernier dossier avant la pause déjeuner puisque nous avons largement commencé à l'entamer : il s'agit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Vote des taux 2015 des trois taxes directes locales – Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : majoration – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Effectivement, nous l'avons largement énoncé. En termes de procédure du vote du budget, nous sommes réputés l'avoir voté dans les formes, chapitre par chapitre, etc. Je précisais pour la bonne forme de nos délibérations.

S'agissant donc de cette légère surtaxe de 20 %, elle n'est pas modulable, je le précise à la suite de notre débat : nous allons voter, en même temps que les trois taxes, les taux des trois taxes directes locales qui sont sans majoration, cette taxe supplémentaire sur les résidences secondaires, une taxe de 20 % sans modulation possible, avec de nombreuses exonérations dégrèvements prévus et possibles, notamment pour tous ce qui n'ont pas d'autre choix que d'avoir une double résidence. Je pense notamment à des gens qui pour des questions d'emploi vont être sur plusieurs sites, et évidemment également, des personnes âgées qui devraient quitter leur domicile pour aller en établissement collectif et qui gardent néanmoins leur appartement. Nous n'allons pas les taxer en plus, ce ne serait pas raisonnable.

Nous avons bien strictement la population de gens (souvent des Nantais) qui ont fait le choix d'aller vivre plutôt à la campagne ou plutôt sur la côte (c'est un phénomène que nous rencontrons assez souvent) et qui gardent, y compris par attachement à la Ville et par attachement à tout ce qu'elle offre de vie culturelle, de commodités, etc., un pied-à-terre ou un peu plus en ville. Eh bien il n'est pas absurde, puisque la loi le permet, que nous leur demandions un petit effort supplémentaire.

Mme LE MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Mme le Maire, mes chers collègues, juste avant d'aborder la question de la surtaxe pour les résidences secondaires (même si elle vous apparaît accessoire), vous dire que si vous respectez votre engagement de campagne qui est de ne pas augmenter le taux local (et nous en faisons le constat), les bases augmentent de 0,9 %. Je voudrais que nous pensions un peu à toutes ces familles qui ont affronté le chômage, le chômage partiel, à toutes les branches salariales dans lesquelles il n'y a pas d'augmentation de salaire. Votre majorité, celle que vous soutenez au niveau national, vote l'augmentation de 0,9 % des bases. C'est quand même une dynamique fiscale bien indépendante effectivement de l'exécutif local je le reconnais, mais vous soutenez malgré tout la politique du gouvernement et ce 0,9 % va assurer une dynamique fiscale locale malgré tout, bien au-delà du taux d'inflation et bien au-delà de l'augmentation de l'ensemble des salaires dans les différentes branches nationales.

Pour revenir sur l'augmentation des résidences secondaires, je fais un constat. Effectivement, cela ne vous apparaît peut-être pas comme un dispositif majeur. Je fais un constat : on est clairement dans le détournement de la loi et dans le détournement de l'esprit de la loi. Ce dispositif n'est pas un dispositif fiscal. C'est un dispositif qui a pour objectif de faire rentrer dans le parc du logement des logements aujourd'hui qui ne sont pas occupés. C'est très loin des propos que vous venez de tenir, M. Bolo.

Vous vouliez du concret : je vais vous dire comment je ferais si j'étais dans l'exécutif aujourd'hui. Vous connaissez mon intérêt pour le logement et je comprends qu'il y a nécessité

I – 61

quelquefois de faire rentrer dans le parc locatif ou dans le parc d'achat, du logement qui n'est pas occupé. Toutefois, si nous prenons la manière dont c'est mené ici, on nous annonce que 7 000 logements sont concernés. Si notre équipe avait été majoritaire, j'aurais souhaité que l'on qualifie ce parc pour savoir s'il y a une adéquation entre les demandes de logements à Nantes, ce qu'attendent les Nantaises et les Nantais en termes de logement, et le parc aujourd'hui de logements secondaires. Parce que nous sommes bien dans une mesure qui doit inciter au retour à l'habitation dans ces logements-là. Il faut que l'on vérifie que ce parc correspond bien à la demande. Ce n'est pas fait. C'est le premier point.

Le second point sur la question de l'équité fiscale : vous nous parliez de personnes qui habitent à La Baule, etc. Je trouve cela assez étrange. Vous assumez pleinement qu'il s'agit d'une surcote fiscale et pas du tout d'un dispositif lié à la réintégration dans le parc de logements de ces logements vides. Sur le plan de l'équité fiscale, il me semble que si ces logements sont des logements secondaires, qui paient déjà un certain nombre de taxes locales, les usagers qui ne sont pas là à l'année sont moins usagers des services publics que les autres, donc finalement, participent de manière égalitaire au financement des politiques publiques, accèdent peut-être même à des tarifs différents au service public, donc cette surtaxe pourrait être questionnée.

Enfin, moi j'ai des doutes sur la finalité. Si nous avons été aux manettes, effectivement nous aurions souhaité qualifier ce parc pour savoir s'il correspondait à la demande, parce qu'il s'agit de mesurer l'efficacité d'une politique publique quand même qui est clairement fléchée vers la réintégration des logements dans le parc logement et dans le parc habité, et pas une pénalité fiscale pour les résidents secondaires. Et nous aurions souhaité que vous fixiez des objectifs. À trois à cinq ans, nous aurions fixé des objectifs en disant qu'il s'agissait de réintégrer 5 % de ce parc secondaire dans le parc occupé, ou 10 %. Et l'on mesure le progrès fait, on vérifie la pertinence de cette politique publique.

Ce que j'entends et ce qui fait que nous allons voter contre ce dispositif, ce n'est pas que vous cherchiez de nouvelles entrées fiscales (je le comprends bien) face au désendettement de l'État. Mais je ne comprends pas que l'on vienne parler de valeurs de la République, l'on vienne parler de la transparence et qu'aujourd'hui nous assistions aux propos d'un Adjoint qui nous dit : « Je détourne très largement le dispositif puisque c'est un dispositif logement, mais je l'assume. Cette manne complémentaire, je l'applique et je ne vais même pas chercher à en faire un levier sur le plan du logement. » Je suis désolé mais cela ne correspond pas à la façon dont nous utiliserions les politiques publiques, c'est-à-dire valider leur pertinence, mesurer leur efficacité et les appliquer si elles sont vraiment dans ce cadre-là.

Mme LE MAIRE – Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Plusieurs choses. Sur la première partie de votre intervention, la loi de finances constate depuis toujours l'inflation, en quelque sorte, et rarement beaucoup plus. Ce n'est pas 0,9. Vous reconnaîtrez que la prévision d'inflation à 0,9 qui aboutit à cette augmentation des bases n'était pas absurde, et que ce qui commence à être absurde, c'est le peu d'inflation que nous avons puisque nous sommes à la limite de la déflation, ce que personne ne souhaite.

Par ailleurs vous savez aussi, puisqu'il ne faut pas faire de démagogie en la matière, que ce que l'Association des Maires de France appelle le « panier du Maire » a un taux d'augmentation annuel supérieur au taux d'inflation général. Il ne faut pas raconter d'histoires aux gens : s'il n'y avait pas cet ajustement de base annuelle au minimum de l'inflation générale, de toute façon l'équation du financement des services publics locaux deviendrait absolument impossible à tenir.

Là-dessus très franchement, je trouve que votre observation n'est pas pertinente, d'autant plus qu'il y a des dispositifs de dégrèvement pour les personnes qui ont des bas revenus et qu'en plus, à Nantes, nous avons une politique d'abattement qui fait que les personnes défavorisées

I – 62

(notamment les familles) bénéficient d'une décote supplémentaire au niveau de la taxe d'habitation.

Vous savez, on a souvent publié (y compris dans cette enceinte) le rapport : « Qui paye la taxe d'habitation à Nantes ? ». Je me souviens vous avoir présenté (au moment du DOB peut-être) un certain nombre de diagrammes en la matière. Cela ne correspond pas à la vision caricaturale que vous en avez.

En ce qui concerne la taxe sur les résidences secondaires, vous aurez observé que c'est un dispositif plutôt récent. Nul doute que nous ferons immédiatement et dès la première année le bilan, je l'ai dit, et nous partagerons avec le Conseil municipal sur ce que cela aura rapporté, mais également sur la typologie de logements. Je n'ai pas beaucoup de doutes sur le fait que quelles que soient les typologies de logements concernés – et nous pouvons trouver des choses très variables –, si ces logements étaient remis sur le marché locatif ou sur le marché de la vente (les deux choses sont possibles), cela ne porterait que bénéfice à l'ensemble de la population, en tout cas cela porterait bénéfice à un rééquilibrage entre l'offre et la demande de logements.

Cela paraît tellement naturel que je veux bien que nous allions chercher (et nous le ferons probablement à l'avenir) les différentes typologies de logements concernés, la part de collectif, la part d'individuel, la part de petits logements, la part de grands logements, mais certainement nous pouvons anticiper une typologie extrêmement variée et qui n'aura donc dès lors plus un intérêt majeur à être ainsi analysée.

Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel va être le comportement des ménages concernés au regard d'abord de leur décision de résidence principale et ensuite de leur décision de garder ou non une résidence secondaire à Nantes. Il y aura là aussi des choses très variables, et je pense que nous ne pouvons pas tenter de modéliser les choses comme vous essayez de le faire croire. Nous sommes sur l'analyse d'un phénomène nouveau. Je ne vous cache pas que j'ai été surpris (je n'étais sûrement pas le seul, de constater qu'il y avait plus de 7 000 locaux, 7 000 logements à Nantes qui étaient concernés potentiellement par cette taxe. En fait, cela fera beaucoup moins au bout du compte, pour les raisons que nous avons dites tout à l'heure, mais c'est quand même important.

Quand on me dit qu'il y a une marge de 7 000 logements qui ne sont pas utilisés à Nantes pour de la résidence principale, c'est suffisamment important pour que sans attendre tous les aspects d'analyse que vous avez développés, nous nous saisissions de cette opportunité d'une incitation de chacun à réfléchir sur les choix qu'il fait pour lui-même et en tout cas qui pèsent aussi sur la collectivité.

Enfin, sur ce que vous avez dit sur les résidents secondaires, je vous rappelle qu'un impôt n'est pas un prix. Il n'y a pas de corrélation effectivement à l'instant T entre les services dont on bénéficie et les impôts que l'on paye. C'est la règle de base, si j'ose dire, de la fiscalité.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme LE MAIRE – Je vous invite à ce que nous nous retrouvions à la pause déjeuner, et que nous démarrions le Conseil vers 14 heures 15.

La séance reprend à 14h40

Mme LE MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions reprendre nos travaux. Merci. Et je donne la parole à Myriam Naël pour la délibération numéro 9 sur la subvention au titre des actions éducatives.

I – 63

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Convention avec la Fédération des Amicales Laïques 44 (FAL 44) et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 44) – Convention avec le Relais – Approbation.

Mme NAËL, Adjointe – Mme le Maire, merci. Chers collègues, il s'agit donc de la délibération concernant des actions éducatives, dans le cadre du projet éducatif Bien grandir à Nantes. Nous avons là la traduction concrète de notre budget volontariste voté ce matin en matière d'éducation. Vous allez trouver à l'intérieur de cette délibération à la fois l'appel à projets que nous faisons tous les ans avec le Centre de Ressources de la Ville, en partenariat avec la direction académique concernant le thème « J'explore, tu t'exprimes et nous grandissons », qui permet aux écoles de travailler tout au long de l'année sur des projets de lecture et écriture, avec l'aide donc du Centre de Ressources Ville. Pour cette année, il vous est proposé un projet qui représente 12 937 euros pour 13 écoles. Je vous le rappelle, c'est un appel à projets : les écoles qui souhaitent se positionner répondent à l'appel à projets.

Vous trouverez ensuite deux conventions puisque ce sont des montants de subventions supérieurs à 23 000 euros, donc cela nous oblige à prévoir une convention. La première avec la question des classes de découverte que nous travaillons tous les ans avec nos partenaires la FAL 44 et les PEP 44. Deux conventions qui nous permettent d'approuver une subvention de 65 000 euros, qui est attribuée à chacune des deux associations et qui concernent la répartition des aides financières directes aux familles pour le départ en classe de découverte. Pour rappel, pour l'année précédente, il s'agissait de près de 800 enfants qui sont partis en classe de découverte.

Une dernière convention pour cette délibération qui concerne l'association le Relais pour le transport et l'accompagnement des enfants du voyage de l'école Maurice Macé – une convention qui permet, pour une durée de trois ans, de donner le cadre de travail avec cette association, pour à la fois permettre aux enfants du voyage d'être scolarisés dans de bonnes conditions et d'avoir un travail avec les familles pour leur permettre d'avoir accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles sur le temps extrascolaire.

Mme LE MAIRE – Merci. Oui ? Allez-y.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Mme le Maire. Je voudrais savoir : pourriez-vous nous présenter un bilan du projet Bien grandir à Nantes ? D'abord, combien d'enfants en particulier ont été concernés par les classes de découverte mer et nature et les projets de lecture-écriture pilotés par CRV ? Quel impact également le transport scolaire des enfants du voyage a-t-il eu sur leur intégration dans l'école et leur participation aux activités extrascolaires ?

Dernière question : la délibération mentionne un certain nombre d'actions pour l'éducation artistique et culturelle, d'ouverture à l'Europe, aux technologies nouvelles, au développement durable, etc. Des projets pédagogiques d'éducation civique sont-ils également proposés dans cette offre très large, ou doit-on attendre la mise en place de nouveaux dispositifs comme vous les avez annoncés ce matin ? Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais laisser Myriam Naël répondre. Je rappelle juste (je crois qu'il y a une petite confusion dans votre question) que Bien grandir à Nantes est le nom donné à la totalité du Projet Éducatif de Territoire, dont les classes de découverte par exemple que vous avez mentionnées n'est qu'un élément de la démarche de réussite éducative. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Très concrètement, concernant les classes de découverte, la convention qui vous est adjointe en annexe mentionne qu'en 2012-2013, 875 enfants sont partis en classe de découverte, ce qui représente 6 % des effectifs des écoles nantaises, sur les

I – 64

18 000 évidemment. 18 écoles ont été concernées pour l'année, je le dis bien, 2012-2013. Pour cette année, il y a un appel à projets avec une commission. Nous le verrons à la fin de l'année civile, nous serons en capacité de vous dire le nombre total d'enfants qui sont partis sur cette année scolaire.

Sur la question des enfants du voyage, c'est un dispositif partenarial avec l'Éducation nationale et nous savons aujourd'hui très clairement que cela permet aux enfants d'être présents à l'école, notamment d'être à l'heure, puisqu'il s'agit de travailler sur la ponctualité par exemple. Sur la question de l'accès aux activités de loisirs, sur le temps extrascolaire, il s'agit d'un nouvel axe dans la convention. Je ne peux pas vous donner le bilan. Nous pourrions en parler dans un an, lorsque nous aurons un an de recul, mais c'est bien la logique cohérente dans laquelle nous nous trouvons quand nous parlons de réussite éducative, et de travailler sur l'ensemble des temps de l'enfant. Nous avons passé un cap avec l'association le Relais.

Juste un mot pour effectivement souligner ce que vient de dire Mme le Maire sur le Projet Éducatif de Territoire : bien évidemment, il serait ubuesque de faire un bilan au 30 janvier 2015 alors que nous avons voté les intentions de ce projet il y a tout juste un mois, au dernier Conseil municipal de 2014, avec l'intention très claire de décliner le Projet Éducatif de Territoire de manière territoriale sur les 11 quartiers nantais, en le construisant avec l'ensemble des acteurs éducatifs qu'il y a sur le territoire, à la fois les écoles, les acteurs du temps périscolaire, extrascolaire, les associations et les représentants de parents d'élèves.

Comme ce matin il a été mentionné par mon collègue Bassem Asseh dans le cadre du dialogue citoyen, nous sommes dans une logique cohérente avec la réussite éducative et la coconstruction, parce que l'éducation à Nantes est une éducation partagée. Nous travaillerons cela tout au long de l'année 2015, ce sera présenté, travaillé dans le cadre du Conseil Nantais de la Réussite Éducative et nous pourrions revenir vers le Conseil municipal pour vous faire un point d'étape dès l'année prochaine.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Dossier suivant, Mme Naël.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « Les Perrines », association ARRIA, au sein de l'école élémentaire Champenois – Renouvellement de la convention – Approbation.

Mme NAËL, Adjointe – Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la scolarisation des enfants porteurs de handicap dans les milieux ordinaires, et notamment ce qui est imposé par la loi de 2005. Il s'agit d'une convention que nous renouvelons puisque le bilan a été positif, avec l'association ARRIA qui est en fait l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique qui se dénomme « Les Perrines » et qui permet l'accueil de 10 enfants à l'école élémentaire Champenois. Cette convention permet de définir et de décrire les responsabilités des différents acteurs entre les acteurs de l'Éducation nationale, de la Ville de Nantes et des personnels de l'ITEP, pour permettre que 10 enfants puissent être scolarisés en milieu ordinaire.

Mme LE MAIRE – Merci. Benoit Blineau ?

M. BLINEAU, Adjoint – Mme le Maire, chers collègues, en tant qu'Adjoint au Maire des personnes handicapées, je tiens à souligner l'importance de cette délibération. Cela démontre le travail, entre autres, l'esprit du travail de la mission handicap et des élus de la Ville de Nantes, pour arriver à plus d'inclusion au niveau des handicapés. Nantes veut être une Ville inclusive : le terme « inclusif », je crois que dans le monde du handicap, aucun reproche ne peut lui être fait.

I – 65

Je crois que Mme Meyer n'est pas là mais dans le monde du handicap, tout le monde est d'accord. Les parents d'enfants handicapés sont très heureux de pouvoir mettre leurs enfants dans des écoles « ordinaires ».

Il y a une réussite. Les évaluations sont bonnes, les résultats sont bons pour ces écoles, et ce n'est pas le seul exemple à Nantes. Il y a plus de 300 élèves handicapés à Nantes dans les écoles. Il y a d'autres exemples puisque c'est aussi le cas pour les jeunes sourds et malentendants de la Persagotière qui vont à l'école à Ledru Rollin et à Sarah Bernhardt. C'est une délibération qui avait été votée l'année dernière.

Il y a autre chose qui est très important pour la mission handicap et pour la politique de Nantes : c'est le regard sur les jeunes handicapés, le regard que nous pouvons porter sur le handicap. Je crois que cet exemple d'inclusion dans les écoles, pour les jeunes enfants valides, d'être avec des enfants handicapés, cela permet un changement de regard. Cela leur permet de voir par exemple que les enfants handicapés sont bien sûr intégrés et sont soumis au même règlement intérieur en vigueur au sein de l'école, et participent également au fonctionnement de l'école. Ce sont vraiment des conventions à encourager. Je crois que la Ville de Nantes a envie de continuer dans cette voie-là, continuera bien sûr dans cette voie-là et continuera à anticiper pour arriver vers plus d'accessibilité universelle. Merci de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets donc aux voix la délibération.

Dossier suivant, Mme Salomon.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation.

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Mme le Maire, chers collègues, cette délibération que je vous présente entre dans la politique publique famille et parentalité. Elle concerne sept associations qui répondent vraiment à notre politique thématique famille et parentalité, puisque ces associations travaillent pour faciliter l'accès au droit, à l'expression et au libre choix des familles, pour les aider à améliorer la vie quotidienne, par des services notamment de proximité, et conforter leur rôle en tant que parents en matière de responsabilité éducative et valoriser donc leurs compétences. Sept associations, pour une première répartition de subventions, pour un montant global de 7 800 euros. Je vais vous citer très vite ces sept associations : Couples et Familles, Équipe Saint-Vincent, La Leche League, Nantes Maman, Parrains par mille, Vacances et Familles 44. Voilà la délibération que je vous propose, chers collègues. Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Mme le Maire, chers collègues, nous votons aujourd'hui le premier volet de subventions aux associations de soutien à la parentalité et aux familles. Les associations et structures œuvrant dans ce champ sont nombreuses. Elles agissent souvent à l'aide de bénévoles très impliqués, dans des domaines très diversifiés.

C'est l'occasion pour moi de rappeler l'intérêt de réussir à mener, durant ce mandat, une politique volontaire de soutien à la parentalité comme premier maillon de la politique de réussite éducative. Parmi les actions concrètes de soutien, j'ai proposé à mes collègues Bassem Asseh et Franckie Trichet de créer dans l'application Multiservice, prévue dans le cadre du nouveau dispositif de dialogue citoyen, un volet dédié à l'offre en direction des parents de

I – 66

jeunes enfants. C'est là un moyen simple de valoriser les initiatives et les lieux existants adaptés aux jeunes enfants et de faciliter la vie, faciliter la Ville pour les familles.

Au-delà de cette action et les soutient des initiatives ponctuelles, il est important de construire de manière transversale et avec l'ensemble des acteurs concernés et bien sûr les parents eux-mêmes, une ambition partagée sur cette thématique. Ma collègue en charge de la parentalité et de la famille peut compter sur moi pour contribuer activement à cette construction.

Mme LE MAIRE – Merci. Mme Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Mme le Maire, mes chers collègues, vous avez évoqué ce matin le vivre ensemble. Je crois important de rappeler l'importance de la famille, premier lieu de la construction du vivre ensemble, premier lieu de la transmission des valeurs. Cette importance me paraît un peu négligée, voire oubliée. Si je prends les délibérations de ce jour, vous avez les délibérations pour les associations sportives et les délibérations pour le soutien à la parentalité et à la famille.

Je sais que nous ne sommes pas à l'épicerie. Je sais que l'on ne mesure pas l'importance à l'épaisseur et au poids des dossiers, donc je pourrais regarder les chiffres. Le compte n'y est pas tout à fait. 7 800 euros pour soutenir et accompagner les associations œuvrant dans le domaine de la famille et de la parentalité, ce n'est presque rien comparé aux 925 334 euros que nous répartirons dans quelques instants aux associations sportives. Il ne s'agit aucunement de remettre en cause le travail important de ces associations sportives, pour la majorité d'entre elles au service des Nantais.

C'est aussi une goutte d'eau, comparée au pavé de la délibération 20 sur la politique culturelle. Aider les familles, c'est pourtant aider tout le corps social puisqu'agir sur son maillon premier. La réussite éducative commence au sein de nos familles. L'écoute et le respect de l'autre différent, la confiance dans la transmission dont les adultes ont la responsabilité, se construisent dans ce même cercle. Un gamin de primaire (je dis bien un « gamin » volontairement), qui perturbe la minute de silence, c'est d'abord une question de famille. La première action de prévention contre la délinquance, le décrochage scolaire, c'est au sein de la famille qu'il faut la mener.

Mais nous le savons : ce rôle de parent n'est pas facile aujourd'hui. Alors, soutenons bien plus largement et concrètement les familles, Mme le Maire, d'autant que la moitié des Nantais sont des familles. Quand on met en œuvre une action en direction de la famille, on touche autant une fratrie complète que les parents eux-mêmes, alors que trop souvent nos actions de prévention ciblent l'enfant en tant qu'individu isolé de son environnement familial.

Nous voterons pour cette délibération en appelant de nos vœux un rééquilibrage de nos politiques publiques et des choix de subventionnement associés. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Madame, juste une question : croyez-vous sincèrement et de bonne foi que quand nous aidons les associations sportives et culturelles de cette Ville, ce n'est pas parce que cela a un impact direct d'aide et d'accompagnement des familles ? J'avoue que j'en reste sidérée. Cela me paraît d'une telle limpidité que nos enfants grandissent, bien sûr, dans leur famille, les parents ont ce rôle de premier éducateur, bien sûr à l'école, mais aussi quand ils participent à une activité de loisirs, à une activité sportive, à une activité culturelle.

Cela n'a donc tout simplement aucun sens, de découper ce qui serait du ressort de l'aide aux familles et ce qui serait du ressort de l'aide aux acteurs sportifs et culturels, alors que justement, les parents nantais, les familles nantaises nous demandent d'offrir ces conditions d'accompagnement, sur le champ sportif et culturel, à leurs enfants. J'avoue que vos propos me laissent pour le moins perplexes.

I – 67

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, parce que je ne voudrais pas que dans l'enceinte de ce conseil municipal soient tenus des propos erronés et faux, tout particulièrement sur un sujet aussi grave que les événements dramatiques qui ont eu lieu : après vérification faite auprès de M. l'Inspecteur d'académie, confirmée par M. le Recteur, je veux vous dire, madame, qu'à Nantes, dans aucune de nos écoles publiques, une minute de silence n'aurait pas été respectée par un enfant d'école élémentaire. Vous avez fait cette référence dans votre propos. Nous sommes à Nantes. Cela n'est pas exact. Cela n'est pas la réalité. Et je crois que pour construire le vivre ensemble, dans la sérénité, sans amalgame, sans présupposé, c'est essentiel de repartir des faits tels qu'ils se sont réellement déroulés.

Et puis la dernière chose que je voudrais vous dire est que, oui, nous nous occupons des familles. Je sais bien que des fois cela vous ennuie. Je sais bien que des fois, quand je parle du Ticket Famille, eh bien vous dites : « Est-ce le rôle d'une majorité de gauche de s'occuper des familles ? » Eh bien je vous le dis : oui, nous travaillons pour les familles nantaises. Nous travaillons pour toutes les familles nantaises dans leur diversité, dans le respect de leur liberté de choix, de modes de famille, de modes de vie, et nous entendons bien continuer. Si je peux vous rassurer sur un point, c'est que oui, les familles, toutes les formes de familles sont bien au cœur du projet nantais.

Je mets donc aux voix cette délibération. Mme Garnier ?

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci Mme le Maire. Ecoutez, juste une intervention rapide. J'aimerais que l'on puisse exprimer sereinement dans cette assemblée des points de vue qui sont les nôtres, qui ne sont peut-être pas les vôtres, mais on est là pour cela. Si on pouvait éviter de recevoir des leçons chaque fois que nous parlons de sujets qui nous tiennent à cœur, ce serait vraiment appréciable ! En tout cas, nous on l'apprécierait vraiment.

Vous parlez de propos erronés et faux. Vous jouez sur les mots. Vous nous dites : « en élémentaire il n'y a pas eu de difficulté » et tant mieux, c'est très bien, on s'en réjouit. On en est absolument ravi. Est-ce la même chose au niveau des collèges, est-ce la même chose au niveau des lycées ? Ça, vous ne nous le dites pas. Il ne faut pas jouer sur les mots. Il y a des difficultés, quel que soit le niveau où elles se trouvent. Blandine Krysmann évoqué un certain nombre de difficultés qui se posent à nous tous, pas uniquement à Nantes. Je crois qu'il faut arrêter de donner des leçons et de stigmatiser comme cela un positionnement qui est parfaitement légitime.

Et puis enfin, sur le Ticket Famille, là vous ne manquez pas d'air, passez-moi l'expression ! Le Ticket Famille, on l'a défendu dans notre projet municipal, vous l'avez repris, on s'en félicite, on en est absolument ravi. Ne dites pas que nous ne sommes pas satisfaits. Au contraire : quand vous vous occupez des familles et qu'à fortiori vous reprenez des propositions que nous avons portées, nous nous en réjouissons sincèrement.

Mme LE MAIRE – Clarté d'information pour clarté d'information, je rappelle pour la centième fois je crois (mais si je dois le faire une 101^e, je le ferai avec plaisir) que cette proposition du Ticket Famille figurait dans notre programme. Je vous invite à retrouver la page, je peux même vous donner le numéro. C'est vrai que cela faisait partie de nos propositions conjointes. Soyons précis : au premier tour, cela faisait même partie des propositions conjointes de Pascale Chiron, du vôtre et du mien. Vous voyez : il y a des points sur lesquels nous sommes d'accord - travailler pour les familles -, et c'est tant mieux.

Et je redis à Mme Krysmann à quel point je pense que sur les sujets (comme les minutes de silence) qui se sont produits, il faut être précis et clair. Parce que vous savez comme moi, Mme Garnier, ce qui est véhiculé après des propos de ce type. Je redis donc (parce que nous nous sommes assurés de cette information et que c'est important que les Nantaises et les Nantais le sachent) : non, à Nantes, dans nos écoles élémentaires, il n'y a pas eu de difficultés liées aux minutes de silence.

I – 68

Enfin, Mme Garnier, dites-moi si vous considérez, comme l'a dit Mme Krysmann, que quand on aide les associations sportives et culturelles, on n'aide pas les familles. Parce que là, j'avoue que je ne comprends toujours pas la logique du raisonnement.

Mme Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci. Je crois qu'il y a un malentendu. Je crois que quand nous parlons du Ticket Famille, quand nous parlons du fait de permettre de pratiquer du sport, on ne se situe pas du tout, à mon avis, au même niveau que le soutien à la parentalité. C'est tout ce que j'ai dit.

Je trouve qu'il est important effectivement de permettre aux enfants de pratiquer du sport, d'aller voir des spectacles, etc. Je parlais bien ici du soutien à la parentalité et à l'éducation. Vous le savez comme moi : c'est un besoin. Je pense que je ne vais pas parler des Conseils généraux, mais cela explose le budget il me semble aussi, dans tout ce qui est l'aide sociale à l'enfance. Je crois que c'est un besoin et il me semble qu'à partir du moment où la moitié des Nantais sont des familles, on peut effectivement développer une politique aussi volontaire dans le soutien aux familles, à l'éducation et à la parentalité.

Mme LE MAIRE – Deux mots pour terminer. D'abord, la précision que j'évoquais : c'était donc la proposition 189 du programme, pour être précise. Deuxièmement, je vous redis, Mme Krysmann, que nous avons un point de désaccord sur ce sujet, à l'évidence. Je ne partage pas cette vision conservatrice. Quand on aide une famille dans sa globalité, quand on accompagne un enfant pour s'inscrire dans un club de sport ou dans une activité culturelle, oui, on travaille pour les familles. C'est justement le sens de la politique que nous revendiquons. Nous revendiquons cette idée de la coéducation. Nous revendiquons l'idée qu'un enfant se construit dans ces différentes sphères et qu'il est justement de la responsabilité des adultes qui l'accompagnent, des adultes au pluriel, de travailler en cohérence et dans les intérêts de l'enfant.

Nous continuerons donc, avec conviction, à soutenir ces actions sportives, ces actions culturelles. Je vous invite à observer une chose, juste un élément très concret. Un certain nombre d'adolescents par exemple, parfois en rupture avec leur famille (parce que cela arrive et cela existe et dans toutes sortes de familles), un adolescent en rupture par exemple avec l'institution de l'Éducation nationale. Eh bien, parfois le seul endroit où il garde un lien de confiance, un repère avec un adulte, c'est le club de sport qu'il fréquente, c'est l'association culturelle qu'il fréquente. C'est la raison pour laquelle soutenir ces clubs, soutenir ces actions culturelles, c'est soutenir ces adolescents et donc soutenir les jeunes, et que cela vient bien en complément de la politique familiale à laquelle nous travaillons.

Je mets maintenant aux voix la délibération. M. Rebouh.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Associations sportives – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – C'est une bonne transition. Vous avez tout dit, Mme le Maire, je pourrais presque arrêter. Non. Trêve de plaisanterie : première répartition de subventions aux associations, suivant la répartition qui vous est proposée :

- 10 400 euros concernant des manifestations sportives, avec :
- 1 500 euros pour le Comité Régional de Sport Universitaire, pour l'organisation d'un Championnat de France de boxe française,

I – 69

- 1 500 euros pour l'association Bonne Garde à laquelle j'ai eu la chance de participer la semaine dernière pour l'organisation des demi-finales de Coupe nationale de gymnastique,
- 500 euros pour le taekwondo,
- 1 000 euros pour l'ASPTT section escalade,
- 5 900 euros pour Nantes Sport Glace pour l'organisation d'un tournoi national de patinage artistique en mars prochain ;
- des subventions aussi exceptionnelles, de 1 100 euros pour l'Amicale Laïque des Ponts pour son activité de foot de table ;

- des subventions qui sont liées au haut niveau :
- 20 000 euros pour le VBN, pour l'aide au parcours en Coupe d'Europe,
- 10 000 euros pour le NRB, pour aussi une aide qui correspond à la Coupe d'Europe ;
- et aussi (nous allons peut-être en parler un peu plus en détail), la fameuse subvention commune pour laquelle je tenais aussi à remercier l'Office Municipal du Sport qui fait un travail considérable pour calculer cette répartition en fonction de critères qui sont extrêmement bien établis, qui sont non seulement liés aux effectifs, aux titres, aux déplacements, aux licenciés, une répartition qui compte 305 sections sportives, ce qui n'est pas rien, qui correspond quasiment à 60 000 licenciés – cela représente quasiment un quart de la population nantaise, ce n'est pas rien.

Juste une petite remarque : je partage complètement votre avis, Mme le Maire : la vision du sport ne doit pas être uniquement une vision d'activité physique. Il y a toute cette dimension éducative, vous en avez parlé, ces dimensions sociales, et j'irais même plus loin (car il ne faut pas occulter les mots) : cette dimension citoyenne que le sport est capable de nous donner.

À travers cette délibération, en tous les cas je remercie et je félicite tous les bénévoles parce qu'ils sont nombreux à Nantes, et nous sommes heureux de les soutenir, modestement mais nous les soutenons déjà bien. Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération. M. Rebouh, délibération 13.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

SEM Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) – Délégation de service public – Centre de Loisirs du Petit Port : dispositions financières – Avenant n° 6 – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Une délibération un peu plus technique, cette fois-ci. Elle concerne un avenant à la Délégation de Service Public qui lie Nantes et Nantes Métropole Gestion Équipements. Cet avenant est nécessaire pour différentes raisons. La première concerne la suppression du mécanisme prévu pour la redevance du SPA suite à la fermeture mi-décembre du SPA qui avait ouvert en septembre 2010 et surtout à l'application d'un nouveau mécanisme financier.

En effet, les deux parties ont constaté que le mécanisme financier défini en 2001 n'était plus du tout adapté, d'une part en raison de son caractère particulièrement complexe (nécessitant une délibération fixant d'abord les montants et les contributions prévisionnelles, et une deuxième délibération actant les montants définitifs entraînant des régularisations), et d'autre part car certains fondements mêmes du mécanisme n'apparaissent plus judicieux.

Par exemple, le niveau de l'objectif est à réajuster. Il était de 180 000 en 2001, il est aujourd'hui de 240 000. Il nécessite aussi de réajuster les éléments budgétaires prévisionnels définis en 2007. Les indices ne sont pas représentés en fonction des charges constatées, l'essentiel du coût est constitué de coûts fixes. En tout, ce nouveau mécanisme a l'avantage d'apporter un peu plus de lisibilité budgétaire.

I – 70

L'intéressement des deux parties, la bonne maîtrise financière est renforcée par NGE et la collectivité, qui se partageront 50 % des éventuels bénéfices. Vous avez un tableau en annexe qui vous présente, sur les cinq prochaines années, un peu le mécanisme financier. Il vous est donc demandé d'approuver cet avenant numéro 6 à la Délégation de Service Public entre NGE et la Ville.

Mme LE MAIRE – Merci. Guillaume Richard ?

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Effectivement, c'est une délibération technique qui relève différentes modifications. J'ai juste deux questions, notamment par rapport à l'arrêt de l'activité du SPA mi-décembre. Ma première question est : quid des pertes financières ? De quel ordre sont-elles et qui va en supporter le poids ? Nous avons des éléments financiers qui indiquent en réalité assez peu de choses sur cette question. C'est une question qui permettra peut-être d'en savoir plus, dans la mesure où le lien entre NGE et la mairie nous oblige à être clairs vis-à-vis des Nantais.

Ma deuxième question est de savoir si nous devons nous inquiéter de votre projet de monnaie locale. L'engouement que vous avez montré nous rappelle ce qui avait été défendu pour le SPA. Est-ce que SoNantes, qui est insufflé dans les mêmes conditions et par les mêmes équipes, dont le projet n'est pas de la compétence propre de notre collectivité, risque le même succès que le SPA ? Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Peut-être ma collègue Catherine Choquet aura des chiffres plus précis pour vous répondre, monsieur, sur la question des pertes du SPA. Mais en tout cas, que les choses soient très claires. Elles le sont pour vous, si toutefois vous vous parlez entre vous, ou si toutefois vous regardez un peu les choses, puisque Julien Bainvel est assidu au Conseil d'administration de Nantes Gestion Équipements et qu'il a tous les éléments en sa possession pour répondre aux questions que vous venez de poser. Il pourra vous le confirmer.

Que les choses soient très claires : le SPA est une activité que NGE a lancée sur ses fonds propres, et qui n'a aucune incidence de quelque nature que ce soit sur le déroulement des Délégations de Service Public et sur les missions de service public que NGE engage. À partir du moment où Nantes Gestion Équipements et son Conseil d'administration ont constaté que malgré les efforts et les redressements effectivement opérés, l'équilibre de l'activité du SPA ne pourrait pas être atteint à une échéance visible, la décision courageuse a été prise de l'arrêter. Naturellement, la première préoccupation de l'ensemble de la société est le reclassement des salariés.

Ensuite, j'ai cru comprendre que vous parliez du projet SoNantes dans la même intervention. Ce qui m'a permis de me demander si vous aviez consommé des substances je ne sais pas de quelle nature. Je suis heureux de vous confirmer, puisque vous êtes visiblement dans une grande confusion, que tout cela n'a absolument et exactement rien à voir. C'est effectivement heureux : ce serait dommage pour le projet SoNantes car le SPA est plutôt une expérimentation qui n'a pas réussi, et je pense que SoNantes est une expérimentation qui réussira.

Mme LE MAIRE – Merci. Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Effectivement, M. Bainvel assiste régulièrement aux Conseils d'administration, mais vous aussi M. Richard, vous y assistez, donc les éléments vous les avez, et surtout dans le Conseil d'administration nous avons parlé du SPA. Votre question, là, je pense que c'est un peu une mise en scène – vous connaissez la réponse.

Il est vrai que le SPA est porté par NGE, donc les pertes ne sont pas supportées par la Ville du tout mais par la SEM. C'est la même chose d'ailleurs, et je le regrette chaque fois, c'est la même chose qui se passe pour le camping du Petit Port qui est aussi porté par NGE et qui, lui,

I – 71

marche bien. On sait toujours souligner ce qui ne marche pas, mais ce qui marche bien, c'est bien malheureux, on n'en parle jamais pour dire que c'est bien.

Peut-être qu'à une prochaine délibération vous pourrez intervenir dans ce sens. Mais je ne doute pas que vous participerez ou que vous siégerez au prochain Conseil d'administration et continuerez à avoir les informations comme tous les administrateurs présents régulièrement au Conseil d'administration de NGE.

Mme LE MAIRE – Nous allons laisser Catherine Choquet terminer. Si vous souhaitez redemander la parole, les uns ou les autres, je vous demanderai de la demander.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Ma question en fait était de savoir qui allait supporter la perte, comment cela allait se dérouler. Répondez-nous. Si c'est NGE, dans quelle proportion ? Je crois qu'au Conseil, avec les liens qu'il assurait avec NGE, nous sommes capables de savoir dans quelle mesure et quel est le global de la perte sur les trois dernières années et sur la rupture d'activité. C'est la question. On peut peut-être nous dire cela avec plus de détails.

Mme LE MAIRE – Je crois, M. Guillaume Richard, que Catherine Choquet a parfaitement et très intelligiblement répondu à cette question en disant qu'il y avait bien une DSP qui liait la Ville de Nantes et NGE, et qu'en aucun cas et en aucune manière (cela vous a été dit par le premier Adjoint en charge des finances, par la Présidente de NGE) ces coûts ne seraient supportés par la Ville de Nantes, puisque les règles de fonctionnement de la DSP précisent de manière particulièrement claire ce type de cas de figure.

Je mets donc aux voix cette délibération. Dossier suivant, Mme Bassal.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe – Mme le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, les associations sont un des marqueurs du lien social et du vivre ensemble. Elles sont également un élément du dynamisme et de l'attractivité de notre Ville puisqu'avec plus de 7 000 associations dans l'ensemble des quartiers de la Ville, avec une grande diversité des activités, les associations sont également un espace d'engagement des Nantais et un espace de dialogue citoyen – cela a été rappelé ce matin par mon collègue Bassem Asseh –, mais également un lieu d'émancipation.

Comme vous le savez, la Ville soutient et continue à le faire, accompagne le fait associatif de différentes manières. Une de ces manières est d'apporter des aides financières à travers l'attribution de subventions, et c'est bien le dossier que je vous présente puisque cette délibération représente la première répartition des subventions pour plusieurs associations. Je ne vais pas vous détailler chaque action, vous avez l'ensemble du détail dans l'annexe 1. Cela représente un montant total de 211 308 euros, dont 79 575 euros de cofinancement pour 19 emplois aidés, mais aussi 15 000 euros au titre de projets émergents. Cette délibération comprend aussi le renouvellement de conventions pour une durée de trois ans avec six associations nantaises, et également deux avenants à des conventions.

La première convention est avec l'association sportive et culturelle Bonne Garde qui se trouve dans le quartier Nantes Sud et qui met en place des activités culturelles et de médiation de la pratique sportive, notamment pour les publics les plus éloignés. Elle a un partenariat avec la Maison des Confluences. Il s'agit d'accorder 11 250 euros.

I – 72

La deuxième convention est avec la Maison des Jeux qui fait évidemment la promotion des jeux et qui est en lien avec l'ensemble des ludothèques de notre ville, pour un montant de 18 000 euros.

La troisième convention concerne le collectif du DIX. C'est un collectif porté par plusieurs associations, qui fait de l'activité culturelle, notamment avec l'animation du lieu du DIX.

La quatrième convention est avec le collectif Lire, qui se trouve aux Dervallières. Nous sommes sur la convention d'un lieu ressource pour lutter contre la fracture numérique, pour un montant de 37 275 euros.

Une convention avec l'association Médiagraph à hauteur de 19 000 euros, c'est une association ressource du Cadran et c'est un lieu intergénérationnel dans la promotion et l'éducation numérique.

Enfin, avec Peuple et Culture pour un montant de 12 500 qui est également une association ressource Cadran, qui est une association d'éducation populaire et qui fait de la formation à la vie associative, dans une démarche collective et solidaire.

Les deux avenants concernent le syndicat de l'Union locale CGT-FO pour un montant de 17 603 euros et un montant exceptionnel de 10 000 euros, et Cité Monde pour le cofinancement d'emplois aidés à hauteur de 4 926 euros.

Comme vous pouvez le voir, mes chers collègues (cela a été dit ce matin, nous le voyons bien à travers la délibération que je vous présente), une nouvelle fois la Ville est au rendez-vous et continue d'affirmer son soutien et sa confiance auprès des acteurs associatifs, dans un moment évidemment où nous avons besoin de l'action de toutes et tous, dans un mouvement de solidarité et de cohésion. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Dossier suivant, Mme BASSAL.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, et Mme FAVENNEC, Conseillère municipale, donnent lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

Politique publique égalité, volets intégration citoyenneté et lutte contre l'homophobie – Conventions avec la CIMADE, le Centre Interculturel de Documentation (CID) et le Centre LGBT – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe – Si vous me le permettez, Mme le Maire, nous allons présenter cette délibération à deux voix avec ma collègue Katell Favennec. Comme vous le savez, nous développons une politique volontariste et ambitieuse en matière d'égalité avec plusieurs objectifs précis tels que faciliter l'accès au droit, l'accueil des populations immigrées, la promotion de la citoyenneté des étrangers et le dialogue interculturel. Cette délibération concerne trois projets de convention avec trois associations qui inscrivent leurs actions dans les objectifs que je viens de vous présenter.

La première convention triennale concerne la CIMADE, qui est le Comité InterMouvements Auprès Des Évacués. Les activités menées par l'association visent à permettre l'accès au droit, l'accès au respect et à la citoyenneté des migrantes et des migrants qui résident à Nantes. Il est donc proposé, pour l'année 2015, une subvention de 23 000 euros.

La deuxième convention triennale concerne le Centre Interculturel de Documentation. Le CID inscrit son action au service de l'interculturalité et du mieux vivre ensemble. Cette association

I – 73

prend appui sur des espaces de documentation, notamment avec l'espace ressource, mais elle mène surtout des temps de réflexion collective et différentes actions pour outiller les acteurs du territoire aux questions de migration et de lutte contre les discriminations. Il est donc proposé, pour l'année 2015, une subvention de 84 300 euros, et je laisse donc (si vous en êtes d'accord Mme le Maire) la parole à ma collègue Katell Favennec.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Merci, Aïcha. Effectivement, le dernier point de cette délibération concerne la convention avec l'association Centre Lesbien, Gay, Bi et Transidentitaire de Nantes. Dans le cadre de la politique d'égalité que nous menons, la Ville soutient le Centre LGBT qui œuvre pour la lutte contre l'homophobie. En effet, le Centre, par son lieu, met en place des actions pour lutter contre toute forme d'exclusion, de discrimination sociale, professionnelle ou de tout autre nature, fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Le centre accompagne également les personnes victimes de telles discriminations ou exclusions.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre LGBT pour un montant de 22 000 euros. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver l'ensemble de la délibération que je viens de vous présenter avec ma collègue Aïcha Bassal.

Mme LE MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Qu'il me soit permis, à l'occasion de cette délibération, d'évoquer ici les projets de convention avec la CIMADE et le CID en particulier, associations visant l'accès aux droits des migrants, leur insertion, et la formation à l'accès au droit des acteurs associatifs, à la reconnaissance de la diversité culturelle par l'éducation populaire et la laïcité.

Sur la Ville, le réseau associatif dynamique permet d'apporter des solutions face à l'urgence, mais également de rompre en partie avec l'isolement, de construire des projets, de faire vivre la solidarité au quotidien. Ces subventions versées à la CIMADE et au CID rappellent donc l'attachement de notre Ville à porter une politique ambitieuse en termes d'intégration. L'intégration est une question de long terme qui va au-delà de la prise en charge à l'arrivée sur le territoire.

Un migrant, c'est aussi une personne qui s'installe dans une ville, qui y vit, qui fait vivre la diversité sur notre territoire. Il reste que la situation de ces femmes et de ces hommes appelle un accompagnement au jour le jour et dans la durée. À Nantes, 100 à 150 migrants arrivent chaque mois sur le territoire de la Ville. Cette réalité soulève bien des questionnements interpellant l'ensemble des acteurs locaux. Quels droits ? Quelle politique d'accompagnement de ces migrations ? Quel hébergement et ensuite quelles démarches d'insertion sociale, professionnelle ?

Or, aujourd'hui, l'un des droits fondamentaux, un droit constitutionnel, celui d'avoir un toit, est souvent un parcours du combattant. La précarisation au quotidien est le corollaire de l'installation dans des squats, dont l'un des effets pervers peut être l'ignorance de repérage par les services sociaux. Des migrants rencontrés au squat de Doulon nous ont fait part d'une situation de précarité qui durait depuis trop longtemps. Nous agissons de façon positive le fait que la Ville s'engage à mettre en mouvement l'ensemble des acteurs locaux autour d'une table ronde, à l'initiative de la Préfecture, afin de dégager des solutions.

Mais il faut bien reconnaître que l'État a une responsabilité essentielle. Celui-ci ne donne pas les moyens d'accueillir dans des conditions dignes ces populations, comme nous en faisons l'expérience ici à Nantes avec le manque cruel d'hébergement d'urgence pour les migrants – mais je pourrais l'élargir à d'autres situations qui sont aujourd'hui à la rue ou dans des logements très précaires. Le choix est fait de privilégier la mise à l'abri à l'hôtel, qui a un coût certain, répondant ainsi aux objectifs des lois sur l'immigration.

I – 74

L'intégration est un véritable enjeu pour notre Ville, pour les habitants issus de l'immigration de première, deuxième ou troisième génération, résidant dans les quartiers les plus défavorisés en termes d'accès à l'emploi, à la santé ou encore aux loisirs. L'engagement de la Ville auprès des Nantaises et des Nantais, sans distinction de nationalité ou d'origine, est le fruit d'une réelle volonté politique de lutte en faveur de l'intégration. Les services publics de proximité, le logement social ou encore l'accès aux transports sont autant de réponses que la Ville a su déployer ces dernières années et doit poursuivre avec détermination.

Dans un contexte de restriction budgétaire, les élus communistes auront à cœur de faire entendre la nécessité d'un haut niveau de service public pour favoriser l'intégration et l'égalité réelle sur tout le territoire nantais. Sans justice sociale, sans solidarité, il n'y aura pas de réponse à la hauteur des enjeux soulevés par cette question de l'intégration. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Maguy Salomon.

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Merci, Mme le Maire. Notre municipalité est un partenaire effectivement de longue date du Centre LGBT, par le soutien au fonctionnement global de l'association, avec un appui aux opérations de communication, le versement d'une subvention spécifique, notamment pour le Festival CinéPride.

Ce soutien se place dans une cohérence qui dépasse l'actuel mandat et remonte à des acquis des précédents mandats qui ont permis à la Ville de Nantes d'obtenir le label DiverCité en juin 2012. Ce label est le résultat d'un travail de longue date et en profondeur, ce à plusieurs niveaux. Par exemple, en dispensant des formations aux agents de la Ville pour les rendre sensibles aux différentes formes de discrimination dont celles liées à l'orientation sexuelle ou au sexe, mais également avec le dispositif Écoute Discrimination et la mise en place d'une cellule d'écoute dédiée aux victimes de discriminations.

Soucieuse de l'égalité et de l'importance de respecter les droits de chacun, la Ville dispose également d'un élu dont la délégation est exclusivement consacrée à la lutte contre l'homophobie et au suivi des associations LGBT. Car nous sommes intimement convaincus du fait que la lutte contre les discriminations liées au sexe ou aux orientations sexuelles est quelque chose de fondamental. C'est un combat dont l'intérêt dépasse largement l'intérêt des personnes directement concernées par ces discriminations, tout comme le racisme et l'antisémitisme nous concernent tous.

C'est dans sa façon de traiter les minorités que l'on perçoit la santé d'une démocratie. La municipalité ne peut pas tout faire dans ce domaine bien entendu, mais dans la perspective du vivre ensemble elle peut apporter beaucoup et s'efforce de le faire. L'arrivée de la gauche au pouvoir au niveau national a permis une avancée historique : l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe. Cela a été un grand pas sur le chemin de l'égalité. Au-delà des conséquences juridiques, cela a déjà et continuera d'avoir des conséquences très importantes au niveau de notre société. En effet, cette loi a effacé l'une des dernières discriminations existant dans notre corpus législatif. Nous sommes fiers d'avoir défendu et fait adopter cette réforme. Elle représente à la fois un progrès des droits des homosexuels, mais aussi un progrès pour la République qui est plus que jamais fidèle à ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Maintenant que cette égalité est définitivement inscrite dans la loi, il faut qu'elle devienne naturelle, qu'elle soit acceptée par tous. C'est là un long travail qui concerne les différents acteurs : certains, publics, comme l'Éducation nationale, la police, la justice, les autorités régionales, départementales et municipales ; d'autres, privés, comme la presse, les entreprises ou comme chaque citoyen individuellement ; ou d'autres associatifs, comme c'est le cas du Centre LGBT.

Si la Ville œuvre pour la fin de toutes les discriminations, elle doit le faire donc aussi bien auprès de la population tout entière que tout spécialement auprès des personnes discriminées.

I – 75

En effet, soutenir le Centre LGBT nous paraît une obligation nécessaire, un point sur lequel nous nous étions engagés, souvenez-vous, pendant notre campagne électorale, donc un soutien que nous souhaitons rendre encore plus effectif aujourd'hui.

Nantes Ville ouverte veut dire pour nous Ville ouverte à l'international, aux échanges économiques et interculturels, mais aussi Ville ouverte à tous, Ville où tous les Nantais et toutes les Nantaises peuvent se sentir chez eux en sécurité, où l'orientation sexuelle ne soit pas un élément de stigmatisation mais quelque chose qui relève des choix de vie de chacun.

Voilà pourquoi, chers collègues, nous rappelons notre attachement à ces valeurs, notre volonté de faire progresser les droits de toutes et tous, et affirmons notre rejet des discriminations vécues par les personnes LGBT. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Suite à ce qu'a dit notre collègue Maguy Salomon, je tiens évidemment à faire part du soutien des élus écologistes et citoyens au Centre LGBT.

Cela fait près de 18 ans que ce Centre existe à Nantes. Il était vraiment pilote dans les villes en dehors de Paris, dans l'action pour le soutien aux personnes LGBT, c'était le premier Centre en dehors de Paris à avoir un salarié, et le salarié et toute l'équipe de bénévoles ont fait un travail extraordinaire. Je crois que c'est important, bien évidemment, de continuer à le soutenir, surtout avec une augmentation très forte de tous les actes homophobes auxquels nous assistons depuis déjà quelques années.

Je trouve qu'en plus, le Centre n'est pas simplement une association. Il regroupe plus d'une dizaine d'associations. Nous voyons aussi la diversité dans ce centre. Évidemment, après l'autorisation du mariage pour les personnes de même sexe, le Centre est aussi un point d'appui, un point ressource pour accompagner cette nouvelle parentalité dont nous parlions tout à l'heure. Nous parlions de la parentalité, mais il y a aussi cette nouvelle parentalité pour accompagner et soutenir les parents de même sexe à avoir une vie parentale avec leurs enfants. Cela me semble très important et bien évidemment, nous ne pouvons que soutenir cette demande de subvention.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Dossier suivant, M. Salecroix.

Le Conseil approuve (abstention de 11 élus du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

Associations Vie Étudiante – Première répartition de subventions – Avenant – Approbation.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Au titre de l'année 2015, il est proposé de procéder à une première répartition de subventions pour un montant de 1 000 euros. Cette attribution est destinée à l'association étudiante L'S Faire tes mains, à titre de soutien à des cours de langue des signes destinés aux étudiants, dans le but d'une irrigation et d'une diffusion large de cette forme de langage et de sensibilisation à la culture sourde.

De plus, une expérimentation a été conduite au cours de l'année universitaire 2013-2014 concernant des interventions d'aide sociale aux étudiants, imputée sur les crédits municipaux. La prise en compte du bilan de cette expérimentation nécessite la conclusion d'un avenant à la convention signée entre la Ville de Nantes et le CROUS afin d'élargir le champ d'intervention de ces mêmes aides, notamment aux étudiants de plus de 35 ans et pour venir en complément

I – 76

aux fonds nationaux pour aider les étudiants les plus précaires. Il vous est donc proposé de vous prononcer sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Dossier suivant, M. Bolo.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

ACCOORD – Accueils de loisirs et centres de vacances – Avenant n° 4 au contrat de Délégation de Service Public / Actions éducatives, sociales et culturelles – Avenant n° 3 à la convention d'objectifs – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Mme le Maire. Il s'agit d'un avenant passé avec l'ACCOORD sur la Délégation de Service Public, puisque vous savez que toutes les activités de l'ACCOORD relevant des activités de loisirs sont exécutées au terme d'un contrat de Délégation de Service Public. Il s'agit de quatre points sur lesquels il convient de rectifier en quelque sorte le contrat de Délégation de Service Public, pour des éléments soit qui sont apparus au cours de l'exécution du contrat sur ce qui était son objet ordinaire, soit des éléments que le contrat ne pouvait pas prévoir évidemment, compte tenu de sa date de signature.

D'abord, tenir compte de l'existant : c'est le budget complémentaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap qui doit tenir compte de l'évolution du service tout simplement. Les dispositions qui prévoyaient l'intégration des Journées Jeunes destinées à la réalisation de publics 16-17 ans (dans les données de fréquentation sur la rubrique « adolescents ») sont prolongées jusqu'au terme du contrat de DSP. Là, il s'agit juste d'un ajustement d'indicateur qui paraît pertinent et qui est donc gardé dans sa pertinence jusqu'au terme du contrat.

Enfin, il y a des changements de comportement des familles constatés depuis l'instauration des nouveaux rythmes scolaires. Évidemment, ces nouveaux comportements des familles induisent des effets économiques sur l'organisation et la tenue, le déroulement du contrat de Délégation de Service Public. Pour tenir compte de ces éléments qui n'étaient pas prévisibles à la signature du contrat, nous rectifions la participation dite « d'accessibilité sociale » pour l'exercice 2013-2014.

Les surcoûts qui n'avaient pas été identifiés dans un avenant précédent et qui résultent de la mise en place de la réforme des rythmes seront tout à fait normalement supportés par la Ville. Vous savez qu'un contrat de Délégation de Service Public permet de faire exécuter le service aux risques et périls du délégataire. Mais si évidemment le cadre change, il est normal que ce soit le délégant qui assume les risques liés à ces changements de cadre.

Enfin, je crois que c'est une chose importante qu'il faut souligner : les 276 places d'accueil mises en place à titre exceptionnel pour l'année 2013-2014 le mercredi matin hors vacances scolaires pour les enfants qui ne sont pas concernés par les nouveaux rythmes et ne fréquentent qu'un seul type d'établissement, sont pérennisées jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public.

Et deuxième chapitre de cette courte délibération : il s'agit d'un avenant à la convention d'objectifs qui couvre les activités socioculturelles des centres ACCOORD, et au vu des actions réalisées il y a lieu d'ajuster le montant de la subvention annuelle.

Mme LE MAIRE – Merci. Mme Krysmann ?

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Oui Mme le Maire, mes chers collègues, cette délibération propose donc un avenant aux termes de la convention qui lie la Ville à l'ACCOORD. Le budget complémentaire accordé pour l'accueil des enfants en situation de handicap est

I – 77

augmenté afin de tenir compte de l'évolution du service : c'est ce qui est noté. Cela signifie-t-il que de nouvelles places pour l'accueil des enfants avec un handicap ont été créées ?

D'autre part, les 267 places d'accueil mises en place le mercredi matin pour les enfants non concernés par les nouveaux rythmes seront-elles pérennisées au-delà de cette année ? Merci.

Mme LE MAIRE – Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – S'agissant de votre première question, je crois que ce ne sont pas des places pour des enfants en situation de handicap qui sont réservées, c'est le nombre d'enfants en situation de handicap qui participent aux activités habituelles avec l'ensemble de leurs autres camarades. Nous sommes dans un processus d'inclusion, pas dans un processus de réservation de places particulières. Effectivement, comme ces enfants nécessitent souvent un encadrement plus important pour permettre leur bonne intégration aux activités de tous, il fallait aider l'ACCOORD à faire face à des dépenses supplémentaires. C'est la première réponse.

La deuxième : vous n'avez pas bien entendu, je crois, puisque là nous sommes sur un avenant à la Délégation de Service Public. La Délégation de Service Public, c'est un contrat qui a un début et une fin. La fin du contrat de Délégation de Service Public, c'est je crois (je n'ai plus la date en tête) jusqu'en 2017, je pense que c'est cela. Cela veut dire que jusqu'à la fin de ce contrat (donc jusqu'en 2017), ces places seront maintenues. C'est-à-dire que nous les considérons grosso modo comme pérennisées. Naturellement, l'avenant au contrat ne peut pas imaginer ce qui se passe après puisque ce sera un autre contrat. Mais l'esprit est bien à la pérennisation, c'est bien le cas.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération en précisant que plusieurs élus de notre Conseil ne participent pas au vote : Ali Rebouh, Myriam Naël, Robin Salecroix, Jean-Paul Huard, Nicolas Martin, Aïcha Bassal, Jean-Jacques Moreau et Abbassia Hakem. Je mets donc aux voix la délibération.

Dossier suivant, Mme Benâtre.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de :

- M. Rebouh, Mme Naël, MM. Salecroix, Huard, Martin, Mme Bassal, M. Moreau, Mme Hakem.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Il s'agit d'une première répartition de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé et plus particulièrement :

- des actions d'accès aux soins pour Médecins du monde et l'Association Accompagnement Santé et Soins ;
- des actions sur l'environnement (Association Nantaise d'Aérobiologie de l'Agglomération Nantaise) ;
- des actions sur le don d'organes et du sang pour l'Association pour le Don du Sang Bénévole de Nantes Saint-Joseph-de-Porterie ;
- des associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide aux malades et aux familles (l'Association des Insuffisances Respiratoires de Loire-Atlantique, Écoute et Soutien des Familles d'Enfants Dyslexiques, Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie), l'accueil des familles de malades hospitalisés Sur Nantes et non originaires de la région, et l'assistance aux opérés du larynx ;

I – 78

- et enfin, des actions sur la réduction des risques : l'Association Alcool Assistance, Le Triangle, l'Association La Croix Bleue, l'Association AIDES, l'Association SIS Animation et l'Association Vie Libre, pour un total de 57 950 euros. Je vous remercie d'accepter cette délibération.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Pardon, Rachel Bocher.

Mme BOCHER, Conseillère municipale – Mme le Maire, mes chers collègues, agir au quotidien pour notre majorité, c'est agir pour assurer les droits fondamentaux, l'éducation, le logement, la santé et la sécurité. Je ne vais pas tout aborder, je vous rassure, mais j'aimerais citer des exemples concrets qui explicitent le centre de notre action.

Si en matière de santé, la Ville de Nantes et Nantes Métropole accompagnent la construction d'un nouveau CHU sur l'île de Nantes, pour un grand service public de santé d'excellence du XXI^e siècle et accessible à tous (je m'en réjouis d'ailleurs pour les Nantais et les Nantaises), la Ville de Nantes aussi a décidé la création de deux maisons de santé, Pascal Bolo en a parlé ce matin, dans les quartiers, tout en maintenant nos acquis comme notre service de santé scolaire qui permet à chaque enfant de maternelle d'avoir un bilan de santé.

Mais parce qu'avant les soins il faut une politique de prévention, d'éducation à la santé et de préservation de notre capital santé, à la Ville de Nantes le service de santé scolaire est un réel choix politique. Pour préserver sa santé et bien grandir, il faut s'en préoccuper dès le plus jeune âge. C'est pourquoi la Ville de Nantes a créé un service de santé scolaire, comme dans 12 autres Villes en France.

Les enfants rencontrent régulièrement la santé scolaire sur les thèmes suivants : dépistage par des bilans de santé, un bilan, conformément à la loi, en grande section maternelle et des bilans supplémentaires en CE2, et si nécessaire en CM2 (d'autres bilans peuvent être réalisés à la demande tout au long de la scolarité de l'enfant), l'éducation à la santé avec le programme nantais, j'apprends la santé à l'école, l'estime de soi, l'alimentation, les activités physiques, le rythme de vie, les relations garçons filles, sur le thème également de l'intégration des enfants présentant des handicaps, des troubles de la santé ou des troubles des apprentissages, l'accompagnement des enfants et de leurs familles rencontrant certaines difficultés, et enfin la protection de l'enfance, en lien avec le Conseil général. Sur le terrain, les professionnels de la Ville de Nantes travaillent en équipe pour promouvoir la santé des enfants sur les différents temps de la journée. Chaque équipe participe à la vie de l'école et à ses projets, en lien avec le quartier.

Également, notre majorité envisage de développer une politique de santé environnementale. Il s'agit pour nous de prendre en compte la santé environnementale dans les projets urbains, promotion d'une bonne alimentation et lutte contre les pollutions. C'est pour ces raisons que la Ville de Nantes soutient fortement les associations œuvrant dans le domaine de la santé pour appuyer leurs actions en faveur de la population nantaise.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Dossier suivant, Mme Daniel.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.

Mme DANIEL, Adjointe – Merci, Mme le Maire. Il s'agit des subventions qui concernent les échanges internationaux ou soutiens aux projets dans ce cadre-là. Vous avez en annexe du document la liste des associations et des partenaires qui sont concernés. Je rappelle juste qu'il y a deux volets dans ces subventions et dans ces attributions. Il y a le volet de soutien à des

I – 79

manifestations à caractère international qui contribuent à l'ouverture internationale, globalement, du territoire nantais. C'est le cas par exemple de la subvention à l'association Jeunesse France Japon qui organisera le salon Passion Japon sur l'île Versailles en mai 2015, et il y a aussi des subventions qui soutiennent des échanges, des déplacements, des mobilités de nos concitoyens vers des destinations et des villes. Là, nous avons des échanges qui concernent les États-Unis, l'Allemagne, la Géorgie et Cardiff.

J'insiste sur le fait qu'il y a un fort soutien à des associations ou à des projets tournés vers la jeunesse et si vous le permettez, Mme le Maire, je passe la parole à mon collègue Alassane Guissé, qui suit particulièrement ces questions de mobilité internationale des jeunes.

M. GUISSÉ, Conseiller municipal – Sur cela, nous n'allons pas faire de pédagogie. Il s'agit de rappeler en tout cas ici, au niveau de la municipalité de la Ville de Nantes, le fait qu'avoir une délégation chargée de la mobilité internationale des jeunes rentre direct dans ce que nous pensons. Si nous voulons avoir des jeunes conscients des problèmes de la société et soucieux de pouvoir apporter des solutions, le fait de partir et de revenir permet de construire une personnalité. Sur la mobilité internationale des jeunes, comme le disait Karine, nous apportons notre soutien et notre contribution à accompagner les établissements scolaires et des associations aussi qui œuvrent dans des actions qui permettent de créer des liens.

Renforcer la citoyenneté mondiale et les démarches interculturelles et linguistiques est une priorité que nous essayons de travailler le jour comme la nuit, avec des associations partenaires, pour arriver à former cette citoyenneté, cette jeunesse qui nous est très chère, à la nantaise. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Dossier suivant, M. Martineau.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

Associations culturelles – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci Mme le Maire. Si vous me permettez, avant de présenter cette délibération concernant les associations culturelles et les premières répartitions de subvention, je vais me permettre deux petites digressions extrêmement rapides.

Mon collègue Stéphane Junique ce matin nous a fait une recette de cuisine, moi je vous propose une devinette. 370 concerts, cinq jours de fête, 150 000 à 160 000 spectateurs attendus et un direct réalisé de la Folle Journée de 16 à 18 heures par Frédéric Lodéon, c'est en ce moment la Folle Journée. Je vous rappelle à tous que cette année encore, la programmation est extrêmement riche, qu'il reste quelques places pour ce week-end avec des trésors musicaux à découvrir.

Une découverte dans tous les sens cette année : le thème des passions continue d'exister à la Folle Journée. Je n'irai pas plus loin pour ma première digression puisque je vous encourage dès 16 heures à être sur France-Musique, à écouter M. Lodéon (dès 16 heures, oui, il va falloir faire vite), avec qui j'ai eu la chance de déjeuner ce midi et qui m'a demandé de vous passer le bonjour.

Deuxième petite digression, celle-ci pour dire un petit au revoir à Gérard Pardessus qui assiste aujourd'hui à son dernier Conseil municipal. Gérard qui est depuis maintenant plusieurs années à la direction de la culture, avec qui je viens pendant plusieurs mois de travailler en relation étroite. Je crois qu'au-delà du dévouement, que Gérard représente pour notre municipalité

I – 80

(comme d'ailleurs avec de nombreux fonctionnaires de la fonction publique territoriale), se sont créés des liens de confiance, des liens de travail, des liens d'amitié. Je souhaitais profiter de son dernier Conseil municipal pour lui rendre un hommage qui, je crois, est bien mérité.

J'en profiterai aussi pour souhaiter la bienvenue à Helga Sobota qui arrive donc dès le début du mois de février pour remplacer Gérard. Merci, Gérard, de tout ce que tu as fait pour la Ville. Nous espérons avoir l'occasion de te revoir très régulièrement dans nos salles nantaises, mais nous ne doutons pas trop de cette dernière affirmation.

Je ne serai pas plus long pour mes digressions et je vous propose donc de passer à la délibération proprement dite. Cette délibération se décompose en trois sous-délibérations.

Pour commencer, 10 subventions et conventions d'aide au fonctionnement que nous présentons ici dans cette délibération, parce que les conventions sont renouvelées en ce début d'année 2015. Elles concernent donc 10 structures, pour un montant d'un peu plus de 2 millions d'euros. Ensuite, nous présenterons 12 créations partagées dans les différentes disciplines pour un budget de 200 000 euros, une politique qui bien sûr est une politique centrale de la Ville de Nantes et que nous souhaitons cette année encore conserver. Et puis je finirai par une aide ponctuelle aux projets.

Concernant les aides au fonctionnement, pour 2 millions d'euros, un certain nombre de structures ici financées. Nous venons de parler de la Folle Journée mais vous savez que l'éclectisme à la nantaise, c'est aussi la diversité des propositions. Donc suivront, après les journées classiques, les journées hip-hop qui seront proposées par l'association Pick-Up Production début février. Je vous invite aussi à rencontrer ces propositions danse, culture hip-hop et musicales qui seront faites début février un peu partout dans Nantes par cette association Pick-Up Production que nous soutenons à hauteur de 62 000 et quelques euros, qui représente 75 % de la subvention prévue, comme l'a expliqué ce matin Pascal Bolo lors de la présentation du budget.

Je ne vais pas toutes les citer car j'ai dit moi-même qu'il fallait qu'à 16 heures nous soyons prêts. J'en cite quelques-unes : peut-être Tissé Métisse qui a cette année encore réalisé une fête extrêmement riche, à la fois dans les échanges et dans les propositions culturelles, que nous soutenons donc pour sa fête organisée à la Cité des Congrès.

Je citerai la subvention que nous apportons à la Cité des Congrès pour l'organisation d'une saison Baroque 2015-2016, le travail réalisé à Nantes Nord particulièrement mais sur d'autres territoires par l'association PaQ'la Lune, qui s'adresse en particulier aux jeunes publics dans le cadre de l'art en partage, la compagnie Non Nova qui est une compagnie phare sur le territoire. Certains considèrent que pour réussir, il faut à un certain âge de sa vie avoir acquis une Rolex ; moi j'ai plutôt l'impression qu'il faut avoir vu un spectacle de la compagnie Non Nova, et avoir rencontré Phia Ménard parce que c'est d'une richesse absolue, les créations qui sont proposées par cette compagnie. Nous soutenons cette compagnie en même temps qu'un certain nombre de partenaires qui encouragent cette compagnie qui rayonne partout dans le monde, soutenue ici à hauteur de 90 000 euros.

Ensuite, sur l'île de Nantes, l'association Songo, c'est ici Stéréolux, le soutien aux musiques actuelles.

Ensuite je passe à la deuxième partie qui concerne les 12 créations partagées. Ces 12 créations partagées concernent bien évidemment l'ensemble des quartiers nantais et concernent tous les types de pratiques. C'est un impératif pour nous que de pouvoir proposer différents domaines artistiques sur tous les quartiers. Nous commençons par exemple, dans le spectacle pluridisciplinaire, par des propositions faites par l'Association Le Monde Des Barons Perchés sur le quartier Dalby-Coulmiers. Nous aurons, avec Les Am'arts, une proposition sur le quartier Bottière-Pin Sec, l'Association ECOS sur le quartier Nantes Sud, l'Association À Propos sur le quartier des Dervallières.

I – 81

Ensuite, dans le cadre du spectacle vivant là encore, quatre quartiers concernés : Bellevue Chantenay, Breil Barberie, ile de Nantes et Nantes Nord, avec par exemple l'Association Cirkatomic qui est bien connue à Nantes Nord.

Ensuite, une proposition dans le domaine de la danse qui est une proposition plutôt thématique, qui s'applique à l'ensemble du territoire et qui est un travail avec les EHPAD et les usagers de l'ORPAN, un travail tout à fait enrichissant pour amener les personnes âgées, les personnes peut-être un peu moins jeunes à la pratique de la danse.

Les activités musicales, c'est l'association Système B au Grand Bellevue et dans le cadre des arts visuels, deux propositions dans le quartier Nantes Erdre et dans le quartier Malakoff Beaulieu. Une de ces propositions est à cheval sur plusieurs quartiers puisque vous le savez, dans le quartier Malakoff grâce à la percée du pont Tabarly aujourd'hui, des relations extrêmement étroites se nouent entre les deux quartiers. Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, il ne faut jamais oublier de parler du quartier de Malakoff dans lequel des choses formidables se passent jour après jour.

Je finirai par une petite subvention pour une aide au projet dans le cadre du spectacle vivant, qui concerne un projet de résidence sur le quartier de Bellevue réalisé par l'association Succursale 101. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Oui ?

M. ROUSSELY, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Mme le Maire, mes chers collègues, je voudrais aborder deux questions. Les subventions aux associations culturelles constituent aujourd'hui une nébuleuse dans laquelle nous avons du mal à voir clair. Cela sera encore moins simple après le transfert à Nantes Métropole. Pouvez-vous nous confirmer ce que M. Martineau nous a proposé en commission, c'est-à-dire une présentation du budget culture en cours d'année pour faciliter la compréhension des dossiers, notamment avec ces changements avec Nantes Métropole ?

Le deuxième point : en ce qui concerne le projet d'Arbre aux Hérons, la presse nous annonce que le dossier progresse et qu'après plusieurs rencontres, la municipalité et Nantes Métropole ont pris la main. Pouvez-vous faire un point sur ce dossier ? Quelle est votre position, notamment par rapport à des financements collaboratifs et à des partenariats extérieurs ? Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Je répondrai peut-être sur la première partie de votre intervention. Par définition, si je vous l'ai proposé, c'est que c'était un engagement ferme. Pascal Bolo l'a expliqué ce matin : la lecture du budget de cette année est rendue beaucoup plus difficile par le transfert à Nantes Métropole d'un certain nombre de responsabilités. Cela s'applique à tous les domaines de nos politiques publiques, particulièrement au domaine de la culture puisque nous sommes particulièrement touchés par cette affaire.

Il y a une deuxième chose que j'avais signalée en commission, c'est que jusqu'à présent, les activités culturelles étaient aussi très largement financées par des décisions modificatives qui pouvaient arriver en cours d'année pour des compléments de financement sur des activités proposées. Nous avons fait un travail très important : c'est pour cette année de passer en BP, en Budget Prévisionnel, un certain nombre d'associations pour assurer des financements et une visibilité pour l'année, ce qui rend en effet les comparaisons un peu délicates.

Comme je vous l'avais annoncé, je vous propose en effet qu'au cours du premier trimestre, nous puissions avoir une présentation pédagogique de la réalisation de ce budget pour que chacun puisse mieux comprendre la réalité du budget culturel de la Ville de Nantes. Cette réalité est simple à comprendre : c'est un soutien très fort aux associations, un soutien très fort aux différentes formes de pratiques et un soutien très fort à l'émergence et à la créativité.

I – 82

Mme LE MAIRE – Merci. Quant au deuxième volet de votre question qui concernait la position de la municipalité sur le projet d'Arbre aux Hérons, notre position est connue et n'a pas varié. Pour que ce projet puisse se réaliser, il faudrait qu'il puisse y avoir des financements croisés, notamment une part de financement privé.

Je mets donc aux voix la délibération.

Dossier suivant, M. Seassau.

Le Conseil municipal approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de :

- Mmes Bocher, Daniel, Sotter, M. Lebrun, Mme Guerra pour la convention avec la SEM Cité des Congrès.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

Associations culturelles – Conventions – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci Mme le Maire. Je voulais moi aussi m'associer aux propos de David et souhaiter bonne route à Gérard Pardessus. J'ai eu l'occasion de le lui dire au moment des vœux au personnel des médiathèques, c'était une chance d'être accompagnés dans l'ouverture de ce nouveau cycle par l'expérience de Gérard. Comme il a promis devant les agents de s'abonner aux médiathèques, nous aurons l'occasion de le revoir souvent et c'est heureux.

Trois subventions pour prolonger celles qui ont été présentées à l'instant par David Martineau. La première pour le Lieu Unique à hauteur de 2 200 000 euros. Le Lieu Unique, ce sont 250 propositions originales, des géopolitiques jusqu'au soutien d'un événement littéraire de l'ampleur du festival Atlantide, dont je veux vous rappeler que pour les spectacles payants le public du Lieu Unique a progressé de 20 %, ce qui témoigne de la pertinence de ses propositions.

Ensuite, le Centre Chorégraphique National de Nantes à hauteur de 195 000 euros, Centre Chorégraphique National qui peut désormais s'appuyer dans l'écriture de son cahier des charges sur le diagnostic partagé de la danse qui a été mené maintenant il y a un peu plus d'un an.

Enfin, l'Association des Trois Continents que nous ne présentons plus, qui a su redresser la barre après quelques difficultés maintenant bien dépassées et qui se propose de maintenir le cap avec sa programmation originale dont je veux souligner que les préconisations que nous avons faites, notamment à destination du jeune public, ont été entendues puisque la fréquentation dans ce domaine a doublé ces deux dernières années, une subvention de 300 000 euros donc, que je vous propose d'approuver.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil municipal approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de :

- MM. Martineau et Mauduit pour la convention avec le Lieu unique – CRDC.

- MM. Martineau, Mauduit et Mme Salomon pour la convention avec le Centre chorégraphique national de Nantes.

- MM. Martineau et Mauduit pour la convention avec l'association Les trois continents.

Délibération suivante, M. Seassau à nouveau.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

Lecture publique et associations culturelles – Conventions – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci. Deux aides au fonctionnement pour un montant de 116 000 euros : le Dernier Spectateur dont je vous parlais déjà lors du dernier Conseil municipal et le Musée de l'Imprimerie qui est à hauteur de 95 000 euros.

Ensuite, une donation intéressante d'un ensemble de documents appartenant à Lisa Bresner donnés par sa famille : cela a été évoqué ce matin, mais le nom de cette jeune femme ouverte sur le monde avait été choisi après une concertation citoyenne dans le quartier, donc nous accueillons avec beaucoup de plaisir les différents objets qui nous sont offerts par sa famille, notamment des notes et des objets relatifs à l'Asie, qui était au centre des travaux de Lisa Bresner.

Enfin, une convention originale de partenariat entre le Musée Jules Verne et l'école de design. Il s'agira pour les étudiants de l'école de monter des projets scénographiques, de faire travailler les étudiants sur le musée lui-même, jusqu'à proposer une scénographie du musée et des scénarios de visite qui pourraient nous inspirer pour améliorer le Musée Jules Verne qui, comme vous le savez, est très visité.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Non participation de M. Junique pour la convention avec l'association Pro Arte Graphica.

Avant de poursuivre, je voudrais à mon tour remercier et saluer chaleureusement Gérard Pardessus. Effectivement, c'est, Gérard, ton dernier Conseil municipal. Je voudrais te remercier au nom des Nantaises et des Nantais pour ton engagement pendant toutes ces années, pour ton engagement au sein du service public, pour ton engagement pour la culture à Nantes, pour les cultures à Nantes. Tu vas entamer une nouvelle étape qui, j'en suis sûre, sera pleine à nouveau de découvertes et de curiosité. Je sais que tu as de nombreux projets. En tout cas, je voulais profiter de ce Conseil municipal pour te dire très publiquement, très solennellement aussi, mes remerciements personnels, les remerciements de l'ensemble de l'équipe, pour ce travail conduit pendant toutes ces années.

À travers toi, je voudrais saluer plus globalement le renouvellement qui s'opère aujourd'hui au sein de la direction générale de la Ville. Vous l'aurez observé : plusieurs de nos Directeurs généraux adjoints ont passé le relais. Je voudrais les remercier pour l'état d'esprit dans lequel ils l'ont fait parce que je crois que cette transmission de relais à certains qui viennent avec d'autres expériences, d'autres Villes, à certains qui étaient à Nantes et qui ont connu d'autres expériences, qui sont revenus, l'état d'esprit et la sérénité dans lesquelles s'est faite cette transmission, dans lesquelles se fait cette transmission, est un élément absolument indispensable de la construction du nouveau cycle que nous nous sommes engagés à construire.

Merci à toi Gérard, et bonne continuation, mais de toute façon comme David et Aymeric l'ont dit, à très bientôt.

Nous reprenons. Délibération 23 avec Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

Sécurité et Tranquillité publique – Convention entre la Ville et la Préfecture en matière de prévention situationnelle – Approbation.

M. NICOLAS, Adjoint – Nous passons sur un autre sujet, Mme le Maire, mes chers collègues. C'est un peu moins poétique mais nous allons essayer quand même. Cette délibération me permet de vous faire un peu un point sur la politique de ce que j'appelle la « prévention situationnelle ». Vous savez qu'à la Ville de Nantes, depuis plusieurs années, c'est un point fort de notre politique en matière de tranquillité publique.

Mettre des garde-corps le long de la Loire, c'est faire de la prévention situationnelle. Enfouir des poubelles pour lutter contre les actes criminels qui visent à les incendier, c'est faire de la prévention situationnelle. Mettre en place des dispositifs de résidentialisation au bas de certains immeubles qui posent souci, c'est faire de la prévention situationnelle. Mettre un certain nombre d'aménagements pour éviter les rodéos urbains comme nous l'avons fait à Bellevue, c'est faire de la prévention situationnelle. Je pourrais multiplier les exemples.

Nous avons une tradition maintenant assez forte à la Ville de Nantes sur ce sujet. Par ailleurs, nous avons des obligations légales comme vous le savez : la loi nous oblige à effectuer des études de sûreté et de sécurité publique pour les Villes de plus de 100 000 habitants dont nous faisons partie lorsque nous faisons des aménagements urbains sur des surfaces qui représentent plus de 70 000 mètres carrés, ou sur des ERP, des Établissements Recevant du Public, de niveaux 1 et 2.

J'ai souhaité que nous puissions un peu codifier, notamment par rapport aux aménageurs urbains qui des fois ont le souci de l'aménagement en tant que tel mais des fois un peu moins, des questions de sécurité et de tranquillité, donc j'ai voulu qu'avec d'autres directions, sous la houlette de la direction de la tranquillité publique, nous puissions un peu codifier, pas modéliser mais donner des grands principes en matière de prévention situationnelle et d'une manière un peu particulière (je dirais un peu encore à la nantaise), c'est-à-dire certes prendre des aspects défensifs qui est un peu dans la transition anglo-saxonne de la prévention situationnelle, mais également qui prennent en compte l'usage de l'habitant, l'appropriation de son espace public. Quand son espace public est mieux aménagé, il le défend mieux.

À cet effet, les directions, les services ont élaboré un guide. Vous l'avez, je crois, avec cette délibération. Ce guide reprend un certain nombre de principes, développe pas des recettes mais en tout cas une méthodologie. Un guide c'est bien, c'est sensibilisateur, mais je voulais aussi que nous puissions avoir une méthode. Parce que, c'est bien de sensibiliser, c'est mieux à des moments d'être un peu prescriptifs.

Donc, la convention que nous voulons passer avec l'État en la matière est plus prescriptive. C'est-à-dire que nous voyons quatre niveaux en matière de prévention situationnelle. Le premier niveau est le niveau légal, je vous en ai parlé. Le deuxième niveau : nous nous imposons ici au niveau des services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole des ESSP à la nantaise, c'est-à-dire que nous déterminerons, au-delà des obligations légales, la même méthodologie que l'État nous impose pour des gros dispositifs. Ce sera le deuxième niveau.

Troisième niveau : c'est ce que j'appelle le niveau d'une vigilance renforcée, c'est-à-dire que sur des aménagements urbains plus réduits, des fois sur des micro secteurs, nous nous obligerons, avec la mission cité et la mission prévention de la Ville, à avoir un diagnostic, à tenir compte dans l'aménagement urbain d'un certain nombre de problématiques qui se posent et à faire un certain nombre de propositions.

Le dernier niveau, ce sera le niveau le plus bas parce que même dans les aménagements qui sont simples, il ne faut jamais oublier les questions de tranquillité publique ou autres, donc de

I – 85

sensibiliser les aménageurs, même s'ils n'auront pas d'obligations en tant que telles. Voilà la convention que, Mme la Maire, je vous demande de faire approuver.

Mme LE MAIRE – Merci. Oui, M. Stekr-Ridel ?

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Chers collègues, la prévention situationnelle a fait ses preuves en Amérique du Nord où elle est déjà appliquée depuis plusieurs décennies à l'aménagement urbain. Il apparaît tout à fait pertinent, comme vous nous le proposez durant ce Conseil, d'intégrer la réflexion situationnelle aux opérations de renouvellement urbain dans le but de rendre nos espaces publics (et aussi privés) moins criminogènes ou accidentogènes.

La diffusion d'un guide pratique à l'usage du développeur de projet et de l'aménageur devra permettre la prise en compte des éléments de sécurité et de prévention dans la conception et l'aménagement des espaces publics, ce dès l'origine des projets. Permettez-nous de livrer quelques pistes de réflexion sur cette question. Il nous semble que le niveau d'éclairage nocturne est quelque peu insuffisant dans certains quartiers puisqu'aujourd'hui ce sont prioritairement les grands axes qui reçoivent un éclairage continu et correctement maillé.

Pouvons-nous par ailleurs envisager d'ouvrir à la circulation automobile les rues piétonnes passées une certaine heure, en abaissant automatiquement par exemple les plots, afin de permettre le passage dans l'hyper centre et d'augmenter le sentiment de sécurité des piétons dans les quartiers où l'on se déplace très tard dans la nuit ?

Nous confions ces quelques suggestions à votre réflexion et espérons que les Assises de la nuit prévues en 2015 seront le lieu d'un dialogue privilégié entre les résidents, les établissements de nuit et la police, mais aussi les aménageurs et urbanistes.

Le groupe de la droite et du centre attend, Mme le Maire, les réponses que vous vous êtes engagée à fournir aux Nantais durant la campagne, notamment concernant la tranquillité et la sécurité. Nous voterons volontiers cette délibération. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Gilles Nicolas ?

M. NICOLAS, Adjoint – Sur ce qui est éclairage urbain, l'éclairage est resté au niveau auquel il était il y a quelques années. À Nantes, nous n'avons pas baissé particulièrement. S'il y a certains secteurs qui vous semblent être déficients en la matière, je suis prêt à m'en entretenir avec vous.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Dossier suivant, Mme Lefranc.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation.

Mme LEFRANC, Adjointe – Merci Mme le Maire. Nous avons là la délibération concernant différentes transactions foncières, la première concernant une proposition de vente au Groupe Logement Français pour un projet de construction d'un foyer pour personnes sans domicile fixe vieillissantes, dont l'association Anef-Ferrer serait le locataire et assurerait la gestion. C'est un programme qui prévoit 20 logements, deux salles de convivialité et un atelier, ainsi que des bureaux pour les employés. Nous avons fait un petit effort sur le mètre carré par rapport à la référence du logement social, pour que le loyer de l'Anef-Ferrer ne soit pas trop lourd à porter. Nous proposons d'approuver la vente au Groupement Logement Français des parcelles

I – 86

concernées, au prix net vendeur de 86 096 euros. Pour info, Nantes Métropole, qui a une petite parcelle dans la continuité des deux nôtres, vendra dans les mêmes conditions.

Le dossier suivant : nous sommes dans la continuité du projet des rues Désiré Colombe, Arsène Leloup et Rosière d'Artois. C'est quasiment un dossier que nous voyons maintenant à chaque Conseil municipal : la transaction qui vous est proposée là concerne la cession sous la forme d'un apport en nature à Nantes Métropole Aménagement de l'ensemble immobilier pour une superficie totale d'environ 11 156 mètres carrés. C'est bien une cession sous forme d'un apport en nature.

Le troisième dossier concerne la plaine de jeux de la Mainguais, sur laquelle (vous le savez) il y a le projet de construction du futur lycée au nord-est de Nantes. Nous proposons de vendre une partie de ce terrain à la Ville de Carquefou pour réaliser le futur lycée. Nous gardons la moitié du terrain de la plaine de jeux pour continuer à proposer du sport et de l'animation sportive sur ces terrains.

Les dossiers suivants : le dossier de la rue Charles Roger concerne l'achat en copropriété des surfaces utilisées dans le pôle Daniel Asseray, les surfaces des bureaux utilisés par l'équipe de quartier de la Ville, avec une petite correction parce que le métrage estimé au départ n'était pas tout à fait exact. Il a été corrigé par le géomètre. Lorsque l'on achète des bureaux dans une copropriété, on doit intégrer également une partie de mètres carrés en parties communes. C'est ce que nous vous proposons de régulariser en approuvant la modification de la délibération du 14 avril 2014 relative à cette acquisition.

Ensuite, c'est une cession à titre gratuit à une Nantaise, Mme Thérèse Ipcar, d'une parcelle qu'elle entretient régulièrement, qui fait 35 mètres carrés. Quand on regarde le plan, à une époque, on avait envisagé en 1978, il y a très longtemps, de faire un alignement sur la rue. Nous ne l'avons pas fait. La dame, qui a 80 ans aujourd'hui, a continué à entretenir cette parcelle et nous a demandé de la lui rétrocéder, ce que je vous propose d'accepter.

Les deux dossiers suivants concernent le même lieu, c'est à la Jonelière, ce sont deux propriétés dont le bout des jardins connaît un fort dénivelé qui mène à un marais. À une époque, on avait aussi envisagé d'aménager ces bords de la Gesvres. Nous nous apercevons qu'avec les configurations topographiques du lieu, ce serait énormément coûteux donc nous ne le ferons pas. Comme, en plus, les deux propriétaires s'occupent extrêmement bien de leur parcelle, nous vous proposons également de leur céder. Pour Mme Jacqueline Orioux, c'est une parcelle de 353 mètres carrés que nous vous proposons de lui céder au prix net vendeur de 706 euros. Pour Mme Rica et M. Delcuse, c'est la parcelle qui est dans la continuité de celle de Mme Orioux, c'est un peu plus grand, ce sont 500 mètres carrés, et nous vous proposons un prix net vendeur de 1 010 euros, sachant que pour toutes ces transactions, France Domaine a bien évidemment été consulté.

Enfin, dossier suivant : c'est une régularisation aussi sur la rue des Amandines et la rue Alfred Nobel où tout un ensemble d'opérations ces dernières années ont mis en évidence quelques incohérences que nous vous proposons de corriger, notamment le fait qu'au centre d'un îlot de la Nantaise d'Habitation il y a une parcelle de 8 mètres carrés qui nous appartient, en plein centre de l'îlot. Nous proposons de la céder à la Nantaise d'Habitation.

Enfin, la dernière est une transaction, une vente à M. Francheteau et à Mme Le Dirac'h-Francheteau d'une maison, pour un prix de 455 000 euros.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Pardon. Oui ? Allez-y.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Mme le Maire. Je profite juste de cette délibération pour avoir un propos un tout petit peu plus général sur les constructions qui poussent en ville. Loger nos enfants et nos petits-enfants, limiter les impacts environnementaux et les dépenses publiques liées à l'extension de la ville, ce sont de beaux arguments pour

I – 87

défendre la densification, nous sommes tous d'accord, mais cela ne doit pas être fait à n'importe quel prix ni n'importe comment.

Dans tous les quartiers nantais, les habitants subissent de nombreuses constructions qui ne répondent à aucune cohérence architecturale, ne respectent majoritairement ni l'esprit ni le caractère de l'environnement existant. Et dans tous les quartiers, les Nantais voient leur cadre de vie changer, se modifier parfois au prix de changements radicaux. Ils rencontrent des difficultés toujours plus importantes pour se stationner car même lorsque l'achat d'un garage est possible, cela représente souvent un surcoût impossible pour les acheteurs. Ceux qui renoncent à acheter un garage le font majoritairement par obligation. C'est un choix de raison pour les familles, ne vous y trompez pas.

La semaine dernière, j'assistais à une réunion de présentation d'un projet aux habitants et un monsieur dans l'assistance s'inquiétait de la capacité d'accueil de l'école du quartier en voyant arriver 80 logements. J'ai été un peu stupéfaite de la réponse qu'a faite notre collègue Alain Robert en répondant que vu le prix des grands logements, ils seraient a priori réservés à des personnes plutôt âgées. Le jeune père de famille était complètement dépité à côté car il était plein d'espoir, il pensait pouvoir rester dans le quartier et acheter : je peux vous dire que les bras lui en sont tombés. Merci.

Mme LE MAIRE – Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Merci, chère collègue, de cette interrogation. Je pensais que vous étiez plutôt investie sur Nantes Sud, mais c'est bizarre, curieusement récemment vous avez un intérêt tout à fait particulier sur une autre partie du territoire. Je pensais vous entendre parler d'autres projets immobiliers, mais vous m'interpellez sur la réunion publique que j'ai présidée avec ma collègue Fabienne Padovani à propos du devenir du site occupé actuellement par Nantes Habitat.

Il se trouve qu'en effet, j'ai défendu un très beau projet qui a fait l'objet d'une concertation très intense avec le quartier puisque nous avons mis en place un atelier de concertation qui s'est réuni à plusieurs reprises, qui a été précédé d'une visite sur place, qui a été même mobilisé sur le choix du promoteur et de l'architecte qui ont été retenus sur cette opération. Je crois que c'est une démarche assez exemplaire qui a été réalisée à cette occasion et qui a abouti à un projet qui a fait l'objet, on peut le dire, d'un consensus lors de cette réunion publique. J'y ai même entendu à la fin quelques applaudissements.

Vous extrayez une phrase parmi des dizaines de minutes de propos des différents intervenants et vous la déformez complètement. En effet, si je ne m'en étais tenu qu'à cette seule phrase, vous pourriez me réprimander et je serais tout à fait d'accord avec vous. Mais si vous n'êtes pas capable de comprendre que le logement social en effet est destiné à des personnes plutôt à faible revenu, plutôt à des jeunes, et que quand ce sont des grands logements ils vont plutôt accueillir des familles, voilà, cela paraît une donnée incontestable. En ce qui concerne la partie logements privés, compte tenu du quartier, de son caractère résidentiel, de son attractivité, il va se vendre évidemment à un prix qui le rend inaccessible au plus grand nombre des Nantais, voilà.

C'est dommage que vous n'ayez pas participé au séminaire sur la densité et sur l'urbanisme qui a été organisé dans le cadre de la préparation du PLUM (et qui était ouvert d'ailleurs à tous les élus de Nantes Métropole, de mémoire), qui a permis un échange extrêmement intéressant. De grâce, ne déformez pas mes propos ! Je trouve cela particulièrement inélégant de votre part et un brin électoraliste. Merci.

Mme LE MAIRE – Je mets aux voix la délibération. Je crois que tout a été dit sur ce sujet, franchement. Une toute dernière intervention ? Je vous propose de continuer à échanger avec Alain Robert, je ne doute pas que vous ne manquerez pas de sujets. Un dernier mot ?

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Effectivement, nous aurons l'occasion de nous voir juste après. Je n'ai absolument rien extrait et je ne fais pas de polémique. Je restitue juste ce qui s'est passé et encore une fois, je suis désolée M. Robert, c'est le cas. On assume.

Mme LE MAIRE – Écoutez, je ne reviendrai pas sur la discussion, en revanche je peux vous dire une chose : s'il y a une délégation qui demande d'assumer, c'est bien celle d'Adjoint à l'urbanisme au sein de la sixième Ville de France. Je peux vous dire que le nombre de réunions et parfois effectivement de réunions pas toujours simples parce que nous savons bien que quand on a un objectif ambitieux en termes de logement (6 000 logements par an à l'échelle de l'agglomération, 2 000 logements sociaux), quand on est exigeant sur la méthode avec deux principes, le respect du cadre de vie et l'environnement et l'association des habitants sur l'ensemble de ces projets, cela demande beaucoup de disponibilité et cela demande d'assumer, comme vous le dites.

Puisque vous semblez mettre en cause cet engagement, je tenais à rappeler que justement l'Adjoint à l'urbanisme assume une délégation importante et une délégation qui n'est pas simple.

Ce chapitre étant refermé, je mets donc aux voix la délibération.

Dossier suivant, dossier 25, Mme Lefranc.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Mme LEFRANC, Adjointe – C'est la délibération concernant le personnel municipal, avec la première partie sur l'évolution du tableau des effectifs. Nous avons 184 suppressions de postes liées à la constitution des services communs de la réglementation et de la tranquillité publique et du pôle égalité, qui vont donc à Nantes Métropole.

Ensuite, nous avons un certain nombre d'évolutions de suppressions de postes. Le premier est lié au redéploiement d'un agent dans le cadre de la mutualisation du bâti vers Nantes Métropole, des transformations qui donnent lieu à des créations aujourd'hui et qui donneront lieu dans un prochain Conseil municipal à des suppressions qui sont liées à l'évolution de la nature des postes, aux besoins des services, 22 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué lors d'un précédent Conseil.

Au total et sans tenir compte des 185 suppressions de postes liées aux mutualisations, le tableau des effectifs présente une diminution de neuf postes aux termes de cette présente délibération, et de 22 postes lorsque les suppressions prévisionnelles seront effectives.

Le dossier suivant est assez habituel en début d'année puisqu'il concerne le recrutement de personnels de renfort pour l'expertise du Répertoire des Immeubles Localisés qui est un fichier qui répertorie toutes les adresses d'habitation de la commune. Chaque année, deux agents sont missionnés pendant environ un mois sur l'expertise de ce registre.

Pareil pour le troisième paragraphe : c'est habituel en début d'année. Nous vous proposons d'approuver le recours à des agents non titulaires selon deux hypothèses : l'accroissement temporaire d'activité, ou l'accroissement saisonnier d'activité.

Le chapitre 4 concerne la convention de gestion des ressources humaines pour la direction du patrimoine et de l'archéologie et pour la direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public. C'est dans la continuité de la mise en place du Pacte Métropolitain, de la création des services communs, du transfert des équipements et des compétences, que pour ces deux directions nous proposons que sur l'année 2015, selon la convention jointe au dossier,

le suivi ressources humaines des agents concernés soit toujours assuré par la Ville et cela à titre gracieux puisque nous envisageons d'être opérationnels pour être pris en charge par Nantes Métropole en septembre.

Le cinquième dossier concerne une mise à jour un peu administrative et juridique de l'ensemble des textes qui gèrent les services communs, puisque dès la création de Nantes Métropole, la mutualisation des services a démarré, dès 2001. Il y avait une convention en 2001, il y en a eu une nouvelle en 2008. Le cadre législatif, lui aussi, a été amené à évoluer ces dernières années. Ces conventions ont eu pas mal d'amendements, d'avenants. Nous vous proposons de remettre un peu de lisibilité, de clarté surtout, à un texte commun, pour gérer l'ensemble des services communs. Le projet de cette convention qui clarifie vous est proposé en annexe 4. Voilà, Mme le Maire.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Dossier suivant, M. Chateau.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. CHATEAU, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnements et Travaux – Convention – Approbation.

M. CHATEAU, Conseiller municipal – Merci Mme le Maire. Pour cette avant-dernière délibération, il s'agit donc pour notre assemblée d'approuver le lancement d'un certain nombre de consultations qui concernent d'abord le programme d'entretien durable qui a été évoqué notamment ce matin par Pascal Bolo, un programme ambitieux et de bonne gestion. Cela concerne tout d'abord le gymnase Port-Boyer pour une rénovation d'étanchéité, notamment de couverture, pour des travaux d'une durée de trois mois qui nécessiteront la fermeture de l'établissement pendant cette période, sachant que les activités seront redéployées sur d'autres équipements. Le coût global de l'opération est donc évalué à 250 000 euros TTC avec une enveloppe de travaux de 221 600 euros TTC.

L'équipement suivant, toujours dans le programme d'entretien durable, concerne plus spécifiquement les travaux liés à la prévention légionnelle. C'est aussi un gros programme sur la partie travaux avec la réfection des installations eau chaude sanitaire et travaux divers, sur trois équipements : le complexe sportif Doulon-Colinière, le stade Michel Lecoindre et le stade Pascal Laporte. Sur le stade Michel Lecoindre, nous sommes donc sur des travaux d'un montant de 740 000 euros TTC pour une durée de huit mois ; le complexe sportif Doulon-Colinière, des travaux d'une durée de sept mois pour un montant de 560 000 euros TTC ; et la tribune du stade Pascal Laporte également. Il y a une tranche conditionnelle liée effectivement aux résultats des appels d'offres qui permettront d'avancer ou pas en fonction des résultats. Les travaux seront de toute façon réalisés, mais nous pourrions avancer le calendrier en fonction des résultats.

L'équipement suivant concerne le château des Ducs de Bretagne avec le programme d'entretien durable, notamment la mise aux normes et le changement du système de vidéosurveillance. Des travaux d'une durée de cinq mois qui auront lieu sur cet équipement en site occupé. Le coût global de l'opération est évalué à 880 000 euros TTC.

Le site suivant est le site de L'Hermitage sur des travaux de confortement et de murs de soutènement. Ce sont des obligations que nous avons, liées au contrat de vente du terrain et de l'équipement. Le coût global de l'opération est évalué à 555 000 euros TTC. Il y aura une participation de Nantes Métropole à hauteur de 56 400 euros.

I – 90

Suivant, c'est la salle Paul Fort, pour des travaux de couverture à nouveau. Des travaux qui se dérouleront à partir de juin 2015 pour une durée de huit mois, toujours dans le cadre des travaux d'entretien durable.

Le dossier suivant concerne les travaux des espaces verts avec l'intervention d'une pelle de fort tonnage avec un chauffeur. C'est un marché à bons de commande d'une durée de quatre ans utilisé au fur et à mesure des besoins, avec un montant minimum annuel de 25 000 euros et un montant annuel maximum de 110 000 euros TTC.

Ensuite, nous avons des autorisations de signature après la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 décembre 2014, pour l'attribution de deux lots à la librairie Vent d'Ouest pour le Fonds local et vernien, et à la librairie Coiffard pour le fonds de livres à succès. L'attribution a été faite en commission d'appel d'offres.

Enfin, il s'agit d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Cela répond à une obligation légale de la loi de décembre 2010 sur le marché de l'électricité et la réglementation des tarifs. C'est une procédure de consultation pour déterminer le fournisseur en énergie. Afin de respecter l'obligation de mise en concurrence des différents marchés, différents tarifs, nous proposons une commande groupée entre la Ville de Nantes, le CCAS, Nantes Métropole, l'école des Beaux-Arts, Nantes Habitat et les communes de la Métropole. La convention de groupement de commandes a donc été rédigée et proposée à l'adhésion de différentes communes et de différentes collectivités. Cette convention, conclue pour une durée de quatre ans, est renouvelable une fois pour quatre ans. C'est Nantes Métropole qui est identifiée comme le coordonnateur de ce marché. La commission d'appel d'offres compétente sera donc celle du coordonnateur Nantes Métropole.

S'agissant spécifiquement des besoins de la Ville de Nantes, le montant estimé est de 3 700 000 euros TTC. Voilà, Mme le Maire.

Mme LE MAIRE – Merci. Katell Favennec.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Merci. Mme le Maire, chers collègues, mon intervention porte sur le dernier point abordé dans cette délibération, je veux parler de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Métropole, avec les autres collectivités et établissements publics de l'agglomération, portant sur l'achat d'électricité.

Comme il est précisé dans la délibération, l'ouverture à la concurrence des secteurs de l'électricité et du gaz naturel à compter du 31 décembre 2015 procède d'une libéralisation voulue par l'Union européenne et concrétisée dans la loi dite « NOME » du 7 décembre 2010. Vous connaissez l'opposition des élus communistes à cette libéralisation dont l'une des conséquences est l'envol du prix de l'énergie.

Nos collectivités, et c'est le cas de la Ville de Nantes, déploient depuis plusieurs années des efforts conséquents visant d'une part la maîtrise de l'énergie et d'autre part la transition énergétique. Nous partageons les objectifs de ces politiques publiques mais il faut bien convenir que le contexte de libéralisation auquel nous sommes confrontés n'aide guère les collectivités. Le principal poste de la facture énergétique de la Métropole est celui de l'éclairage public. Malgré les efforts de maîtrise des consommations, de remplacement des matériels à cet effet, les budgets consacrés ne vont pas en diminuant. Il n'en est pas autrement s'agissant de la volonté municipale d'être économe en consommation énergétique dans les bâtiments communaux.

Si nous partageons l'idée de constituer un groupement de commandes permettant une mutualisation de nos efforts et une négociation plus opérante, et cela dans le contexte d'obligations légales que j'ai indiquées, nous ne comprenons pas l'idée d'étendre cette obligation (qui concerne essentiellement les tarifs jaunes et verts) aux tarifs bleus. Nous le comprenons d'autant moins que chacune des collectivités ou établissements adhérant à ce

I – 91

groupement de commandes reste responsable de l'exécution de la partie de chaque marché subséquent qui le concerne. Aussi, vous comprendrez que si nous approuvons la délibération, nous tenions à exprimer notre position au point précis relatif à l'achat d'électricité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Julie Laernoës ?

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Merci Mme le Maire. Mes chers collègues, je souhaitais également revenir sur ce dernier point où nous avons réellement une divergence de points de vue. Je pense que si nous pouvons dire que la libéralisation des marchés en général ne peut pas forcément être une bonne chose, concernant l'énergie, l'électricité en particulier, cela a permis d'opérer une transition énergétique réelle. C'est-à-dire que nous pouvons recourir à d'autres opérateurs puisque la convention et le groupement d'achat proposés permettraient non seulement d'anticiper et d'agir concrètement sur notre territoire pour maîtriser notre facture en agissant sur le prix, mais il permettra également de renégocier la qualité de l'énergie fournie et d'avoir recours aux énergies renouvelables notamment.

Je souhaitais préciser ce point. Bien entendu, le premier levier, et vous l'avez cité, est la maîtrise de l'énergie. Pascal Bolo l'a également précisé ce matin lors du budget. Les efforts et les investissements que nous continuerons à fournir sur l'investissement et sur notre patrimoine, nous en voyons les fruits aujourd'hui.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Dernier dossier de notre séance de Conseil municipal : Pascal Bolo.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – La traditionnelle délibération portant diverses dispositions à caractère budgétaire et financier. Vous aurez là une première partie composée de subventions et prix. Il s'agit pour l'essentiel des décisions du jury CLAP qui soutient les projets développés par les jeunes Nantais (il y en a beaucoup), des projets périscolaires en lien avec également avec des expérimentations sur ces mêmes temps périscolaires. Une subvention à l'association des habitants du passage Pommeraye, à l'association petite enfance Croqu'Notes, à l'association Une Famille Un Toit.

J'attire votre attention sur le montant prévu à la Délégation de Service Public du Voyage à Nantes qui est ramené de 8 148 000 à 7 800 000 euros pour l'exercice 2015, et une convention d'indemnisation de NGE concernant des pannes techniques qui ont modifié les conditions économiques d'exécution de nos contrats, un avenant à la convention modifiant l'échéancier de versement de l'ORPAN (tout cela est évidemment très technique) et des annulations ou réductions de subventions. Vous rendez-vous compte, chers amis de l'opposition ? Il nous arrive d'annuler ou de réduire des subventions, tout simplement lorsqu'elles n'ont plus d'objet. Les bénéficiaires de ces subventions soit ne perçoivent pas ce qui était initialement prévu, soit nous leur demandons de rembourser.

Deuxième grand chapitre de cette dernière délibération : les dispositions tarifaires sur des équipements petite enfance, les publications autour de l'œuvre de Claude Ponti, des mises à disposition gratuites de salles pour la Folle Journée et d'autres dispositions financières, des ajustements de provisions, là ce sont des opérations purement de forme budgétaire, l'opération

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 JANVIER 2015

I – 92

de mise sous pli des plis électoraux, convention avec la Préfecture. Je ne liste pas le détail, vous l'avez sur la délibération.

Juste parler de l'octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France Locale : il s'agit là aussi d'une mesure purement technique, qui n'engage évidemment pas la Ville au-delà de sa participation à cette agence de financement des collectivités locales.

Enfin, la délibération s'achève sur les remises gracieuses et annulations de titres de manière tout à fait naturelle, avec les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et la constatation de créances éteintes transmises.

Mme LE MAIRE – Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ? Je mets donc aux voix cette dernière délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de :

- Mmes Piau et Hakem pour l'avenant à la convention avec l'ORPAN.

Merci à chacune et chacun, et une bonne fin de journée.

La séance est levée à 16 h 35.